

## RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction est responsable de l'établissement et du maintien d'un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus conçu dans le but de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière communiquée et à l'établissement d'états financiers à des fins de diffusion externe conformément aux principes comptables généralement reconnus. En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter les inexactitudes.

La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière en date du 31 décembre 2023, à l'aide des critères énoncés par le *Committee of Sponsoring Organizations* de la *Treadway Commission* dans la publication intitulée *Internal Control - Integrated Framework (2013)*. En se fondant sur cette évaluation, la direction a déterminé que le contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière était efficace en date du 31 décembre 2023.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., un cabinet d'experts-comptables indépendants et inscrits, a émis un rapport d'audit sans réserve quant à l'efficacité du contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière en date du 31 décembre 2023, et a aussi exprimé une opinion sans réserve sur les états financiers consolidés de 2023 de la Compagnie, tels qu'énoncés dans ses Rapports du cabinet d'experts-comptables indépendants et inscrits datés du 31 janvier 2024.

La présidente-directrice générale,

(s) *Tracy Robinson*

Le 31 janvier 2024

Le vice-président exécutif et chef de la direction financière,

(s) *Ghislain Houle*

Le 31 janvier 2024

Aux actionnaires et au Conseil d'administration  
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada :

### Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des bilans consolidés ci-joints de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (la « Compagnie ») aux 31 décembre 2023 et 2022, des états consolidés connexes des résultats, du bénéfice global, de l'évolution de l'avoire des actionnaires et des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 décembre 2023, ainsi que des notes connexes (collectivement, les « états financiers consolidés »). À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Compagnie aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 décembre 2023, conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis.

Nous avons également audité, conformément aux normes du *Public Company Accounting Oversight Board* (PCAOB) aux États-Unis, le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Compagnie au 31 décembre 2023, en nous fondant sur les critères établis dans le document *Internal Control - Integrated Framework (2013)* publié par le *Committee of Sponsoring Organizations* de la *Treadway Commission*, et notre rapport daté du 31 janvier 2024 exprimait une opinion sans réserve sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Compagnie.

### Fondement de l'opinion

La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Compagnie. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Compagnie conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et aux règles et règlements applicables de la *Securities and Exchange Commission* et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits selon les normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Nos audits ont compris la mise en œuvre de procédures pour évaluer les risques d'anomalies significatives dans les états financiers consolidés, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et la mise en œuvre de procédures pour répondre à ces risques. Ces procédures ont compris le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés. Nos audits ont également compris l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers consolidés. Nous estimons que nos audits constituent un fondement raisonnable à notre opinion.

### Questions critiques de l'audit

Les questions critiques de l'audit communiquées ci-dessous sont des éléments découlant de l'audit des états financiers consolidés de la période en cours qui ont été transmis ou doivent être transmis au comité d'audit, et qui : 1) se rapportent à des comptes ou à d'autres éléments d'information jugés importants pour les états financiers consolidés et 2) nécessitent des jugements particulièrement difficiles, subjectifs ou complexes de notre part. La communication des questions critiques de l'audit ne modifie en rien notre opinion sur les états financiers consolidés, pris dans leur ensemble, et, en communiquant les questions critiques de l'audit ci-dessous, nous ne formulons pas d'opinions distinctes sur ces questions ou sur les comptes ou les autres éléments d'information auxquels elles se rapportent.

### Évaluation des impôts sur les bénéfices

Comme l'explique la Note 8 des états financiers consolidés, les actifs et passifs d'impôt différé étaient respectivement de 682 M\$ et de 10 066 M\$ au 31 décembre 2023, et la charge d'impôts sur les bénéfices s'établissait à 863 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023. La Compagnie exerce ses activités dans différentes juridictions fiscales, ce qui l'oblige à formuler des estimations et des jugements importants relativement à ses positions fiscales.

Nous avons déterminé que l'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé ainsi que la charge d'impôt sur les bénéfices constituait une question critique de l'audit en raison de l'importance des soldes d'impôt et de la complexité découlant de l'évaluation de l'application des réglementations fiscales pertinentes à la Compagnie. Un degré élevé de jugement a été requis de la part de l'auditeur pour évaluer certaines positions fiscales et certains soldes d'impôts de la Compagnie.

Les principales procédures que nous avons appliquées pour traiter cette question critique de l'audit sont les suivantes. Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes liés au rapprochement et à l'analyse effectués par la Compagnie à l'égard de ses soldes d'impôts reportés. Nous avons demandé à des professionnels en fiscalité possédant des compétences et des connaissances spécialisées de participer à la mission. Ces professionnels nous ont aidés : 1) à évaluer l'interprétation de la réglementation fiscale pertinente faite par la Compagnie; 2) à évaluer le caractère raisonnable des positions fiscales de la Compagnie; et 3) à analyser les soldes d'impôts reportés de la Compagnie en comparant les estimations fiscales de l'exercice précédent aux déclarations fiscales déposées et en évaluant le rapprochement effectué par la Compagnie entre les soldes d'impôts reportés et les différences temporaires sous-jacentes.

### ***Évaluation de la capitalisation des coûts relatifs à l'infrastructure ferroviaire et des voies***

Comme l'explique la Note 12 des états financiers consolidés, les acquisitions d'immobilisations, déduction faite des contrats de location-financement, se sont chiffrées à 3 187 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023, dont 1 529 M\$ étaient liés à l'entretien de l'infrastructure ferroviaire et des voies, incluant le remplacement de rails et de traverses, la réfection de ponts ainsi que d'autres travaux d'entretien général des voies. Comme l'explique la Note 1 des états financiers consolidés, les dépenses liées aux immobilisations construites à l'interne comprennent les coûts directs des matières, de la main-d'œuvre et des services contractuels, ainsi que d'autres coûts répartis.

Nous avons déterminé que l'évaluation de la capitalisation des coûts relatifs à l'infrastructure ferroviaire et des voies constituait une question critique de l'audit. L'ampleur et la complexité des immobilisations construites à l'interne, ainsi que les jugements nécessaires pour déterminer si les dépenses répondaient aux critères de capitalisation préétablis de la Compagnie, ont nécessité un jugement subjectif de la part de l'auditeur.

Les principales procédures que nous avons appliquées pour traiter cette question critique de l'audit sont les suivantes. Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes à l'égard du processus de la Compagnie en matière d'acquisitions d'immobilisations, y compris les contrôles liés à la surveillance des coûts réels des projets d'immobilisations par rapport au budget et l'évaluation par la Compagnie visant à déterminer si les dépenses imputées aux projets répondent aux critères de capitalisation préétablis de la Compagnie. Pour un échantillon d'acquisitions d'immobilisations, nous avons examiné la documentation sous-jacente et déterminé si les dépenses répondent aux critères de capitalisation préétablis de la Compagnie. Les tests ont été effectués à un niveau ventilé par type de coût (notamment aux coûts directs des matières, de la main-d'œuvre et des services contractuels). En ce qui a trait aux rails, ces tests comprenaient des comparaisons par rapport à la période précédente par unité de mesure par région. De plus, nous avons examiné l'analyse comparative effectuée par la Compagnie entre les coûts réels des projets d'immobilisations et le budget, et nous avons évalué les explications de la Compagnie quant aux écarts excédant les seuils de sondage préétablis.

(s) KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Nous agissons à titre d'auditeurs de la Compagnie depuis 1992.

Montréal (Canada)

Le 31 janvier 2024

Aux actionnaires et au Conseil d'administration  
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada :

## Opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons audité le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (la « Compagnie ») au 31 décembre 2023, en nous fondant sur les critères établis dans le document *Internal Control - Integrated Framework (2013)* publié par le *Committee of Sponsoring Organizations* de la *Treadway Commission*. À notre avis, la Compagnie maintenait, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2023, selon les critères établis dans le document *Internal Control - Integrated Framework (2013)* publié par le *Committee of Sponsoring Organizations* de la *Treadway Commission*.

Nous avons également audité, conformément aux normes du *Public Company Accounting Oversight Board* (PCAOB) aux États-Unis, les bilans consolidés de la Compagnie aux 31 décembre 2023 et 2022, les états consolidés connexes des résultats, du bénéfice global, de l'évolution de l'avoir des actionnaires et des flux de trésorerie, pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 décembre 2023, ainsi que les notes connexes (collectivement, les « états financiers consolidés »), et notre rapport daté du 31 janvier 2024 exprimait une opinion sans réserve sur ces états financiers consolidés.

## Fondement de l'opinion

Le maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière ainsi que l'appréciation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, incluse dans le Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ci-joint, incombent à la direction de la Compagnie. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Compagnie, sur la base de notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Compagnie conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et aux règles et règlements applicables de la *Securities and Exchange Commission* et du PCAOB.

Notre audit a été réalisé conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière était maintenu, dans tous ses aspects significatifs. Notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à notre opinion.

## Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Il comprend les politiques et procédures qui 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus, et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la société; et 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourraient avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

(s) KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Montréal (Canada)  
Le 31 janvier 2024

## Table des matières

États consolidés des résultats	81
États consolidés du bénéfice global	81
Bilans consolidés	82
États consolidés de l'évolution de l'avoir des actionnaires	83
États consolidés des flux de trésorerie	84
<b>NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS</b>	
Note 1 - Énoncé des conventions comptables importantes	85
Note 2 - Changement de convention comptable	93
Note 3 - Recommandations comptables récentes	93
Note 4 - Acquisitions et regroupements d'entreprises	95
Note 5 - Produits d'exploitation	96
Note 6 - Actifs détenus en vue de la vente	97
Note 7 - Autres produits (pertes)	97
Note 8 - Impôts sur les bénéfices	97
Note 9 - Bénéfice par action	101
Note 10 - Débiteurs	101
Note 11 - Autres actifs à court terme	101
Note 12 - Immobilisations	102
Note 13 - Contrats de location	103
Note 14 - Actifs incorporels, écart d'acquisition et autres	104
Note 15 - Crédoiteurs et autres	104
Note 16 - Dette	105
Note 17 - Autres passifs et crédits différés	108
Note 18 - Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite	108
Note 19 - Capital-actions	119
Note 20 - Régimes de rémunération à base d'actions	120
Note 21 - Autre perte globale cumulée	125
Note 22 - Engagements et éventualités d'importance	126
Note 23 - Instruments financiers	130
Note 24 - Information sectorielle	131
Note 25 - Événement subséquent	132

## ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

<i>En millions, sauf les données par action</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	<b>2023</b>	2022	2021
<b>Produits d'exploitation (Note 5)</b>		<b>16 828 \$</b>	17 107 \$	14 477 \$
Charges d'exploitation				
Main-d'œuvre et avantages sociaux		<b>3 150</b>	2 935	2 879
Services acquis et matières		<b>2 254</b>	2 191	2 082
Carburant		<b>2 097</b>	2 518	1 513
Amortissement		<b>1 817</b>	1 729	1 598
Location de matériel		<b>359</b>	338	336
Autres		<b>554</b>	556	506
Recouvrement sur les actifs détenus en vue de la vente (Note 6)		—	—	(137)
Coûts de transaction (Note 4)		—	—	84
<b>Total – Charges d'exploitation</b>		<b>10 231</b>	10 267	8 861
<b>Bénéfice d'exploitation</b>		<b>6 597</b>	6 840	5 616
Intérêts débiteurs		<b>(722)</b>	(548)	(610)
Autres éléments du produit net des prestations (Note 18)		<b>479</b>	498	407
Frais de résiliation d'une entente de fusion (Note 4)		—	—	886
Autres produits (pertes) (Note 7)		<b>134</b>	(27)	43
<b>Bénéfice avant les impôts sur les bénéfices</b>		<b>6 488</b>	6 763	6 342
Charge d'impôts sur les bénéfices (Note 8)		<b>(863)</b>	(1 645)	(1 443)
<b>Bénéfice net</b>		<b>5 625 \$</b>	5 118 \$	4 899 \$
Bénéfice par action (Note 9)				
De base		<b>8,55 \$</b>	7,46 \$	6,91 \$
Dilué		<b>8,53 \$</b>	7,44 \$	6,90 \$
Nombre moyen pondéré d'actions (Note 9)				
En circulation		<b>657,7</b>	686,4	708,5
Dilué		<b>659,1</b>	688,3	710,3

Voir les Notes afférentes aux États financiers consolidés.

## ÉTATS CONSOLIDÉS DU BÉNÉFICE GLOBAL

<i>En millions</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	<b>2023</b>	2022	2021
<b>Bénéfice net</b>		<b>5 625 \$</b>	5 118 \$	4 899 \$
Autre bénéfice (perte) global(e) (Note 21)				
Gain (perte) net(te) sur la conversion des devises		<b>(101)</b>	366	(52)
Variation nette des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite Note 18		<b>(334)</b>	(250)	2 066
Instruments dérivés (Note 23)		<b>96</b>	(2)	—
<b>Autre bénéfice (perte) global avant impôts sur les bénéfices</b>		<b>(339)</b>	114	2 014
Recouvrement (charge) d'impôts sur les bénéfices		<b>29</b>	158	(544)
<b>Autre bénéfice (perte) global(e)</b>		<b>(310)</b>	272	1 470
<b>Bénéfice global</b>		<b>5 315 \$</b>	5 390 \$	6 369 \$

Voir les Notes afférentes aux États financiers consolidés.

## BILANS CONSOLIDÉS

<i>En millions</i>	<i>Au 31 décembre</i>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Actif</b>			
Actif à court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		<b>475 \$</b>	328 \$
Liquidités et équivalents de trésorerie soumis à restrictions (Note 16)		<b>449</b>	506
Débiteurs (Note 10)		<b>1 300</b>	1 371
Matières et fournitures		<b>699</b>	692
Autres actifs à court terme (Note 11)		<b>166</b>	320
<b>Total – Actif à court terme</b>		<b>3 089</b>	3 217
Immobilisations (Note 12)		<b>44 617</b>	43 537
Actifs au titre de droits d'utilisation liés aux contrats de location-exploitation (Note 13)		<b>424</b>	470
Actif relatif aux régimes de retraite (Note 18)		<b>3 140</b>	3 033
Actifs d'impôt différé (Note 8)		<b>682</b>	–
Actifs incorporels, écart d'acquisition et autres (Note 14)		<b>714</b>	405
<b>Total – Actif</b>		<b>52 666 \$</b>	50 662 \$
<b>Passif et avoir des actionnaires</b>			
Passif à court terme			
Créditeurs et autres (Note 15)		<b>2 695 \$</b>	2 785 \$
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an (Note 16)		<b>2 340</b>	1 057
<b>Total – Passif à court terme</b>		<b>5 035</b>	3 842
Passifs d'impôt différé (Note 8)		<b>10 066</b>	9 796
Autres passifs et crédits différés (Note 17)		<b>522</b>	441
Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite (Note 18)		<b>495</b>	486
Dette à long terme (Note 16)		<b>16 133</b>	14 372
Passifs liés aux contrats de location-exploitation (Note 13)		<b>298</b>	341
<b>Total – Passif</b>		<b>32 549</b>	29 278
Avoir des actionnaires			
Actions ordinaires (Note 19)		<b>3 512</b>	3 613
Actions ordinaires dans les Fiducies d'actions (Note 19)		<b>(144)</b>	(170)
Surplus d'apport		<b>373</b>	381
Autre perte globale cumulée (Note 21)		<b>(2 279)</b>	(1 969)
Bénéfices non répartis		<b>18 655</b>	19 529
<b>Total – Avoir des actionnaires</b>		<b>20 117</b>	21 384
<b>Total – Passif et avoir des actionnaires</b>		<b>52 666 \$</b>	50 662 \$

Voir les Notes afférentes aux États financiers consolidés.

Au nom du Conseil d'administration :

(s) Shauneen Bruder  
Administratrice

(s) Tracy Robinson  
Administratrice

## ÉTATS CONSOLIDÉS DE L'ÉVOLUTION DE L'AVOIR DES ACTIONNAIRES

<i>En millions</i>	Nombre d'actions ordinaires		Actions ordinaires	Actions ordinaires détenues dans les Fiducies d'actions	Surplus d'apport	Autre perte globale cumulée	Bénéfices non répartis	Total – Avoir des actionnaires
	En circulation	Fiducies d'actions		Fiducies d'actions				
Solde au 31 décembre 2020	710,3	1,3	3 698 \$	(115) \$	379 \$	(3 711) \$	19 400 \$	19 651 \$
Bénéfice net							4 899	4 899
Options d'achat d'actions levées	0,7		60		(8)			52
Règlement d'octrois donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres (Note 19)	0,4	(0,4)		38	(60)		(42)	(64)
Charge liée à la rémunération à base d'actions et autres					86		(2)	84
Rachat d'actions ordinaires (Note 19)	(10,3)		(54)				(1 528)	(1 582)
Achats d'actions par les Fiducies d'actions (Note 19)	(0,2)	0,2		(26)				(26)
Autre bénéfice global (Note 21)						1 470		1 470
Dividendes (2,46 \$ par action)							(1 740)	(1 740)
Solde au 31 décembre 2021	700,9	1,1	3 704	(103)	397	(2 241)	20 987	22 744
Bénéfice net							5 118	5 118
Options d'achat d'actions levées	0,6		70		(9)			61
Règlement d'octrois donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres (Note 19)	0,4	(0,4)		38	(84)		(22)	(68)
Charge liée à la rémunération à base d'actions et autres					77		(2)	75
Rachat d'actions ordinaires (Note 19)	(30,2)		(161)				(4 548)	(4 709)
Achats d'actions par les Fiducies d'actions (Note 19)	(0,7)	0,7		(105)				(105)
Autre bénéfice global (Note 21)						272		272
Dividendes (2,93 \$ par action)							(2 004)	(2 004)
Solde au 31 décembre 2022	671,0	1,4	3 613	(170)	381	(1 969)	19 529	21 384
Bénéfice net							5 625	5 625
Options d'achat d'actions levées	0,5		56		(7)			49
Règlement d'octrois donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres (Note 19)	0,5	(0,5)		54	(77)		(32)	(55)
Charge liée à la rémunération à base d'actions et autres					76		(2)	74
Rachat d'actions ordinaires (Note 19)	(29,1)		(157)				(4 394)	(4 551)
Achats d'actions par les Fiducies d'actions (Note 19)	(0,2)	0,2		(28)				(28)
Autre perte globale (Note 21)						(310)		(310)
Dividendes (3,16 \$ par action)							(2 071)	(2 071)
<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	<b>642,7</b>	<b>1,1</b>	<b>3 512 \$</b>	<b>(144) \$</b>	<b>373 \$</b>	<b>(2 279) \$</b>	<b>18 655 \$</b>	<b>20 117 \$</b>

Voir les Notes afférentes aux États financiers consolidés.



## ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

En millions	Exercice terminé le 31 décembre		2023	2022	2021
<b>Activités d'exploitation</b>					
Bénéfice net			5 625 \$	5 118 \$	4 899 \$
Rajustements visant à rapprocher le bénéfice net et les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation :					
Amortissement			1 817	1 729	1 598
Produit et capitalisation des régimes de retraite			(418)	(387)	(314)
Amortissement des frais de crédit-relais et autres frais (Note 4)			—	—	97
Recouvrement sur les actifs détenus en vue de la vente (Note 6)			—	—	(137)
Gain sur la cession d'immobilisations (Note 7)			(129)	—	—
Impôts différés (Note 8)			(288)	404	513
Variations des actifs et des passifs d'exploitation :					
Débiteurs			71	(290)	(22)
Matières et fournitures			(18)	(82)	(7)
Créditeurs et autres			(191)	(9)	141
Autres actifs à court terme			85	(30)	35
Autres activités d'exploitation, nettes			411	214	168
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation</b>			<b>6 965</b>	<b>6 667</b>	<b>6 971</b>
<b>Activités d'investissement</b>					
Acquisitions d'immobilisations			(3 187)	(2 750)	(2 891)
Avance versée pour une acquisition et autres coûts de transaction (Note 4)			—	—	(908)
Remboursement de l'avance versée pour une acquisition (Note 4)			—	—	886
Acquisitions et regroupements d'entreprises (Note 4)			(390)	—	—
Produit des actifs détenus en vue de la vente (Note 6)			—	273	—
Produit de la cession d'immobilisations (Note 7)			129	—	—
Autres activités d'investissement, nettes			(20)	(33)	40
<b>Flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement</b>			<b>(3 468)</b>	<b>(2 510)</b>	<b>(2 873)</b>
<b>Activités de financement</b>					
Émission de dette (Note 16)			2 554	1 899	403
Remboursement de dette (Note 16)			(250)	(383)	(861)
Variation nette de papier commercial (Note 16)			908	563	66
Frais de crédit-relais et autres frais (Note 4)			—	—	(97)
Règlement des contrats de change à terme sur la dette			38	79	(8)
Émission d'actions ordinaires découlant de la levée d'options d'achat d'actions (Note 20)			49	61	52
Impôts retenus versés sur le règlement net d'octrois donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres (Note 20)			(51)	(44)	(37)
Rachat d'actions ordinaires (Note 19)			(4 551)	(4 709)	(1 582)
Achat d'actions ordinaires pour le règlement d'octrois donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres			(4)	(24)	(27)
Achat d'actions ordinaires par les Fiducies d'actions (Note 19)			(28)	(105)	(26)
Dividendes versés			(2 071)	(2 004)	(1 740)
<b>Flux de trésorerie nets utilisés par les activités de financement</b>			<b>(3 406)</b>	<b>(4 667)</b>	<b>(3 857)</b>
Effet des fluctuations du taux de change sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les liquidités soumises à restrictions et les équivalents de trésorerie soumis à restrictions					
			(1)	3	—
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des liquidités soumises à restrictions et des équivalents de trésorerie soumis à restrictions</b>					
			<b>90</b>	<b>(507)</b>	<b>241</b>
Trésorerie, équivalents de trésorerie, liquidités soumises à restrictions et équivalents de trésorerie soumis à restrictions au début de l'exercice					
			<b>834</b>	<b>1 341</b>	<b>1 100</b>
<b>Trésorerie, équivalents de trésorerie, liquidités soumises à restrictions et équivalents de trésorerie soumis à restrictions à la fin de l'exercice</b>					
			<b>924 \$</b>	<b>834 \$</b>	<b>1 341 \$</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice					
			<b>475 \$</b>	<b>328 \$</b>	<b>838 \$</b>
Liquidités et équivalents de trésorerie soumis à restrictions à la fin de l'exercice					
			<b>449</b>	<b>506</b>	<b>503</b>
<b>Trésorerie, équivalents de trésorerie, liquidités soumises à restrictions et équivalents de trésorerie soumis à restrictions à la fin de l'exercice</b>					
			<b>924 \$</b>	<b>834 \$</b>	<b>1 341 \$</b>
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie					
Intérêts versés			(776) \$	(542) \$	(512) \$
Impôts sur les bénéfices versés (Note 8)			(1 197) \$	(1 288) \$	(759) \$

Voir les Notes afférentes aux États financiers consolidés.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et ses filiales en propriété exclusive, collectivement le « CN » ou la « Compagnie », œuvrent dans le secteur du transport ferroviaire et du transport connexe. Couvrant le Canada et les États-Unis, le CN relie les côtes est et ouest du Canada au sud des États-Unis. Les produits marchandises de la Compagnie sont tirés du transport d'un éventail diversifié et équilibré de marchandises, y compris les produits pétroliers et chimiques, les produits céréaliers et les engrais, le charbon, les métaux et les minéraux, les produits forestiers, l'intermodal et les véhicules automobiles.

### 1 – Énoncé des conventions comptables importantes

#### Mode de présentation

Ces états financiers consolidés sont exprimés en dollars CA, à moins d'indication contraire, et ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) aux États-Unis, tels qu'ils sont codifiés dans la *Financial Accounting Standards Board (FASB) Accounting Standards Codification (ASC)*.

#### Périmètre de consolidation

Ces états financiers consolidés comprennent les comptes de toutes les filiales et entités à détenteurs de droits variables pour lesquelles la Compagnie est le bénéficiaire principal. La Compagnie est le bénéficiaire principal des fiducies des régimes d'avantages sociaux du personnel (les « Fiducies d'actions »), puisqu'elle a la capacité de prendre directement des décisions en lien avec les principales activités des Fiducies d'actions. Les placements sur lesquels la Compagnie exerce une influence notable sont comptabilisés selon la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation et tous les autres placements pour lesquels la juste valeur ne peut être facilement déterminée sont comptabilisés au coût moins la dépréciation, plus ou moins les changements dans les prix observables.

#### Utilisation des estimations

L'établissement des états financiers selon les PCGR exige de la part de la direction certaines estimations et hypothèses qui influent sur les produits, les charges, les actifs et les passifs présentés ainsi que sur l'information à fournir concernant les actifs et passifs éventuels à la date des états financiers. La direction révisé ses estimations de façon continue, y compris les estimations relatives à l'écart d'acquisition, aux actifs incorporels, aux actifs et passifs identifiables acquis lors de regroupements d'entreprises, aux impôts sur les bénéfices, à l'amortissement, aux régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite, aux blessures corporelles et autres réclamations, ainsi qu'aux questions environnementales, en fonction de l'information disponible. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

#### Produits d'exploitation

##### Nature des services

Les produits d'exploitation de la Compagnie sont composés de produits marchandises et d'autres produits d'exploitation. Les produits marchandises comprennent les produits provenant du transport des marchandises par train et proviennent des sept groupes marchandises suivants :

- Produits pétroliers et chimiques, ce qui comprend les produits chimiques et les matières plastiques, les produits pétroliers raffinés, le pétrole brut et les condensats, et le soufre;
- Métaux et minéraux, ce qui comprend les matériaux du secteur de l'énergie, les métaux, les minéraux et le minerai de fer;
- Produits forestiers, ce qui comprend le bois d'œuvre, les pâtes, le papier et les panneaux;
- Charbon, ce qui comprend le charbon et le coke de pétrole;
- Produits céréaliers et engrais, ce qui comprend les céréales réglementées canadiennes, les céréales commerciales canadiennes, les céréales américaines, la potasse et les autres engrais;
- Intermodal, ce qui comprend les services de transport ferroviaire et routier pour le trafic nord-américain et international; et
- Véhicules automobiles, ce qui comprend les véhicules assemblés et les pièces d'automobiles.

Les produits marchandises comprennent également les produits tirés des services optionnels qui dépassent le transport de base des marchandises, dont l'utilisation des actifs, les manœuvres, l'entreposage et d'autres services.

Les autres produits d'exploitation proviennent des services logistiques non ferroviaires qui soutiennent l'activité ferroviaire de la Compagnie, dont les services de navires et de quais, le transbordement et la distribution, la logistique automobile, l'expédition transitaire et la gestion des transports.

### **Comptabilisation des produits d'exploitation**

Les produits d'exploitation sont comptabilisés lorsque le contrôle des services promis est transféré au client selon le montant de la contrepartie que la Compagnie s'attend à recevoir pour ces services.

La Compagnie comptabilise les contrats conclus avec des clients lorsqu'elle a l'approbation et l'engagement des deux parties, que les droits de chaque partie ont été établis, que les conditions de paiement ont été définies, que le contrat a une substance commerciale et que le recouvrement de la contrepartie est probable. Pour les contrats qui impliquent plusieurs obligations de prestation, la Compagnie répartit le prix de transaction entre les obligations de prestation prévues au contrat en proportion des prix de vente spécifiques, et comptabilise les produits d'exploitation lorsque les obligations de prestation prévues au contrat sont remplies, ou à mesure qu'elles le sont.

Les produits d'exploitation sont présentés déduction faite des taxes perçues des clients et remises aux autorités gouvernementales.

### *Produits marchandises*

Les services de transport de marchandises sont structurés selon des tarifs accessibles au public ou des ententes propres aux clients, lesquels précisent le prix et les conditions des services de transport de marchandises offerts par la Compagnie. Aux fins de la comptabilisation des produits d'exploitation, un contrat pour le transport de marchandises par train existe lorsqu'un client envoie des instructions d'expédition et que celles-ci sont acceptées par la Compagnie en lien avec le tarif ou l'entente propre au client.

Les produits d'exploitation provenant du transport de marchandises par train sont comptabilisés progressivement en raison du transfert continu du contrôle au client à mesure que les marchandises progressent entre leur point de départ et leur destination. La progression de l'accomplissement des obligations de prestation est mesurée en fonction de la durée de déplacement des marchandises entre le point de départ et la destination. La répartition des produits d'exploitation entre les périodes de déclaration est basée sur la durée relative du déplacement à chaque période, et les charges sont comptabilisées au moment où elles sont engagées. Les produits d'exploitation provenant de contrats liés au transport de marchandises qui requièrent la participation d'autres transporteurs ferroviaires pour le transport de marchandises du point de départ à celui d'arrivée sont présentés sur une base nette. L'acheminement des marchandises s'effectue sur une courte période et est généralement terminé avant la date d'échéance du paiement. Les comptes clients marchandises sont inclus dans le poste Débiteurs des Bilans consolidés.

La Compagnie ne détient aucun actif sur contrat important associé aux produits marchandises.

Les passifs sur contrat représentent la contrepartie reçue des clients pour laquelle l'obligation de prestation connexe n'a pas été remplie. Les passifs sur contrat sont constatés dans les produits d'exploitation lorsque l'obligation de prestation connexe est remplie ou à mesure qu'elle l'est. La Compagnie inclut les passifs sur contrat dans les postes Créditeurs et autres et Autres passifs et crédits reportés des Bilans consolidés.

Les produits d'exploitation provenant des services optionnels sont comptabilisés à un moment précis ou progressivement à mesure que les obligations de prestation sont remplies, selon la nature du service.

Les contrats de transport de marchandises peuvent comprendre une contrepartie variable sous forme de primes en fonction du volume, de rabais ou d'autres éléments, qui a une incidence sur le prix de transaction. La contrepartie variable est comptabilisée comme produit d'exploitation dans la mesure où il est probable que cela ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important du montant cumulatif des produits d'exploitation comptabilisés. La contrepartie variable est constatée selon la meilleure estimation du montant prévu par la direction, qui est fondée sur les renseignements historiques, courants et prévisionnels.

### *Autres produits d'exploitation*

Les autres produits d'exploitation sont comptabilisés à un moment précis ou progressivement à mesure que les obligations de prestation sont remplies, selon la nature du service.

### Impôts sur les bénéfiques

La Compagnie utilise la méthode de l'actif et du passif d'impôts reportés pour comptabiliser les impôts sur les bénéfiques. Selon cette méthode, tout changement survenu dans le montant net des impôts sur les bénéfiques reportés débiteurs ou créditeurs est inclus dans le calcul du poste Bénéfice net ou du poste Autre bénéfice (perte) global(e). Les impôts sur les bénéfiques reportés débiteurs et créditeurs sont déterminés en fonction des taux d'impôts sur les bénéfiques adoptés qu'on s'attend à appliquer au bénéfice imposable au cours des exercices durant lesquels on prévoit recouvrer ou régler les écarts temporaires.

### Bénéfice par action

Le bénéfice de base par action est calculé au moyen du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période. Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation exclut les actions détenues dans les Fiducies d'actions et inclut les octrois de rémunération à base d'actions réglés en titres de capitaux propres acquis à l'exclusion des options d'achat d'actions. Le bénéfice dilué par action est calculé au moyen du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période après dilution selon la méthode du rachat d'actions. Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation après dilution tient compte des effets dilutifs des actions ordinaires pouvant être émises à la levée des options d'achat d'actions en circulation et de rémunération réglée en titres de capitaux propres non acquis.

### Change étranger

Toutes les filiales à l'étranger de la Compagnie utilisent le dollar US comme monnaie fonctionnelle. Conséquemment, les actifs et passifs des filiales à l'étranger sont convertis en dollars CA au taux de change en vigueur à la date du bilan, et les produits et les charges sont convertis aux taux de change moyens en vigueur au cours de l'exercice. Tous les rajustements résultant de la conversion des activités d'exploitation des établissements à l'étranger sont inscrits dans le poste Autre bénéfice (perte) global(e).

La Compagnie désigne la dette de la société mère libellée en dollars US comme couverture de change relativement à son investissement net dans les établissements à l'étranger. Conséquemment, les gains et les pertes de change sur la conversion de la dette libellée en dollars US, depuis les dates de désignation, sont inclus dans le poste Autre bénéfice (perte) global(e).

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des placements très liquides, achetés trois mois ou moins avant la date d'échéance, et sont présentés au coût plus les intérêts courus, lequel se rapproche de la juste valeur.

### Liquidités et équivalents de trésorerie soumis à restrictions

En vertu de ses ententes de lettres de crédit bilatérales conclues avec différentes banques, la Compagnie peut fournir des garanties, sous forme de liquidités et d'équivalents de trésorerie, pour une période minimale d'un mois, égales à au moins la valeur nominale des lettres de crédit émises. Les liquidités et les équivalents de trésorerie soumis à restrictions comprennent des placements très liquides, achetés trois mois ou moins avant la date d'échéance, et sont présentés au coût plus les intérêts courus, lequel se rapproche de la juste valeur.

### Débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés au coût, déduction faite des rajustements de la facturation et de la provision pour pertes de crédit. La provision pour pertes de crédit est fondée sur les informations pertinentes concernant les événements passés, y compris l'expérience antérieure, la situation actuelle et les prévisions raisonnables et justifiables touchant la recouvrabilité du montant présenté. Les débiteurs considérés comme irrécouvrables sont radiés au moyen de la provision pour pertes de crédit. Les recouvrements subséquents de montants auparavant radiés sont crédités aux créances douteuses dans le poste Autres des États consolidés des résultats.

### Matières et fournitures

Les matières et fournitures, qui sont principalement constituées de rails, de traverses et d'autres articles liés à la construction et à l'entretien des immobilisations et du matériel, ainsi que le carburant diesel, sont évaluées au coût moyen pondéré.

### Actifs détenus en vue de la vente

Les actifs qui sont classés comme étant détenus en vue de la vente sont évalués au moindre de leur valeur comptable ou de leur juste valeur, diminuée des frais de vente prévus (« prix de vente estimatif »), une perte étant comptabilisée dans la mesure où la valeur comptable excède le prix de vente estimatif. Le classement est applicable lorsque les actifs sont disponibles en vue de la vente immédiate dans leur état actuel et que la vente des actifs est probable. De plus, le transfert des actifs doit normalement répondre, dans l'année suivant le classement de ceux-ci, aux critères de comptabilisation à titre de vente réalisée.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Après avoir été classés comme étant détenus en vue de la vente, les actifs ne font l'objet d'aucun amortissement, et les actifs et les passifs qui leur sont directement liés sont classés comme étant à court terme dans les Bilans.

Les modifications ultérieures du prix de vente estimatif des actifs détenus en vue de la vente sont comptabilisées dans les États consolidés des résultats à titre de recouvrements ou de pertes, la comptabilisation des gains ultérieurs étant limitée au cumul des pertes comptabilisées précédemment.

### Immobilisations

#### Capitalisation des coûts

Les activités ferroviaires de la Compagnie sont hautement capitalistiques. Les immobilisations de la Compagnie consistent principalement en des actifs homogènes ou constitués en réseau comme des rails, des traverses, du ballast et d'autres structures, qui forment les immobilisations des catégories Voie et chemin de roulement et Matériel roulant de la Compagnie. Les dépenses en immobilisations de la Compagnie servent au remplacement des actifs existants et à l'achat ou à la construction de nouveaux actifs dans le but d'améliorer son exploitation ou d'offrir de nouveaux services à ses clients. Une part importante des dépenses en immobilisations de la Compagnie est affectée à des immobilisations construites à l'interne, y compris le remplacement d'actifs existants de voie et de chemin de roulement et l'expansion du réseau ferroviaire, ainsi qu'à des révisions et remises à neuf importantes de matériel roulant.

Les dépenses sont capitalisées si elles prolongent la durée de vie utile de l'actif ou procurent des avantages futurs comme l'accroissement de la capacité de production de revenus, de la fonctionnalité ou de la capacité de service. La Compagnie a un processus permettant de déterminer si les coûts peuvent être capitalisés, qui exige du jugement. Dans le cas de la catégorie Voie et chemin de roulement, la Compagnie met en œuvre des programmes d'immobilisations de base afin de remplacer ou de moderniser les actifs de l'infrastructure ferroviaire, qui sont capitalisés s'ils répondent aux critères de capitalisation.

De plus, dans le cas de la catégorie Voie et chemin de roulement, les dépenses en immobilisations qui correspondent à un niveau minimal d'activité, tel que défini par la Compagnie, sont également capitalisées comme suit :

- *nivellement* : pose de plates-formes, de murs de soutènement et de dispositifs de drainage;
- *rail et matériel de voie connexe* : pose de rails d'au moins 39 pieds en continu;
- *traverses* : pose d'au moins cinq traverses par 39 pieds; et
- *ballast* : pose de 171 verges cubes de ballast par mille de voie.

En ce qui a trait aux actifs acquis, la Compagnie capitalise tous les coûts nécessaires à la préparation des actifs pour l'usage auquel ils sont destinés. Les dépenses liées aux immobilisations construites à l'interne comprennent les dépenses liées aux coûts directs des matières, de la main-d'œuvre et des services contractuels, ainsi que d'autres coûts répartis. Ces coûts répartis comprennent, mais sans s'y limiter, la supervision de projets, les avantages sociaux, l'entretien du matériel utilisé dans le cadre de projets et les coûts des petits outils et des fournitures. Au besoin, la Compagnie examine et rajuste la répartition pour tenir compte des coûts réels engagés chaque année.

En ce qui a trait aux actifs constitués de rails, la Compagnie capitalise les coûts de meulage des rails, opération qui consiste à restaurer et à améliorer le profil des rails ainsi qu'à éliminer les irrégularités des rails usagés afin de prolonger la durée de vie utile. La durée de vie utile des rails augmente légèrement avec chaque meulage et, par conséquent, les coûts engagés sont capitalisés puisque cette opération prolonge la durée de vie utile des rails au-delà de celle correspondant à leur état initial ou actuel, des tonnes brutes additionnelles pouvant être transportées sur les rails pendant le reste de leur vie utile.

En ce qui a trait aux actifs constitués de ballast, la Compagnie effectue également des travaux de dégarnissage de banquettes de ballast, qui consistent à enlever une partie ou la totalité du ballast qui s'est détérioré au cours de sa durée de vie utile et à le remplacer par du nouveau ballast. La pose de ballast dans le cadre d'un projet de dégarnissage d'une banquette de ballast est considérée comme l'ajout d'un nouvel actif et non pas comme la réparation ou l'entretien d'un actif existant. Par conséquent, la Compagnie capitalise les dépenses liées au dégarnissage de banquettes de ballast, puisqu'il s'agit de la mise hors service d'un actif existant et de son remplacement par un nouvel actif. Selon la méthode de comptabilité par classes homogènes d'immobilisations, le ballast détérioré est mis hors service à son coût historique.

Les coûts liés à la déconstruction et à l'enlèvement des actifs remplacés, appelés aux présentes coûts de démantèlement, se distinguent des coûts des immobilisations construites à l'interne selon la nature de l'activité connexe. Dans le cas des immobilisations de la catégorie Voie et chemin de roulement, les membres du personnel effectuent en même temps les travaux de démantèlement et de pose des nouveaux actifs de voie et de chemin de roulement, et, par conséquent, la Compagnie effectue une estimation des coûts de main-d'œuvre et des autres coûts liés

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

au démantèlement. La Compagnie détermine les coûts de démantèlement en se fondant sur une analyse des processus de pose de la voie et du chemin de roulement.

Les dépenses afférentes aux immobilisations de la Compagnie qui ne correspondent pas aux critères de capitalisation de la Compagnie sont passées en charges au moment où elles sont engagées. Dans le cas des immobilisations de la catégorie Voie et chemin de roulement, ces dépenses incluent, mais sans s'y limiter, le remplacement ponctuel de traverses et de rails, le remplacement de rails rompus, les inspections visuelles pour la détection de défauts de rails et la correction des défauts de voie mineurs, ainsi que d'autres travaux généraux d'entretien d'infrastructure de la voie.

### **Amortissement**

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé qui comprend la réduction de valeur des actifs dépréciés. Le coût des immobilisations, y compris celles acquises en vertu de contrats de location-financement, déduction faite de la réduction de valeur des actifs dépréciés, est amorti selon la méthode linéaire sur la durée estimative de leur vie utile, qui est mesurée en années, à l'exception de celle des rails et du ballast, dont la durée de vie utile est mesurée en millions de tonnes brutes. La Compagnie utilise la méthode d'amortissement par classes homogènes selon laquelle un taux combiné d'amortissement unique est appliqué à l'investissement brut dans une catégorie d'actifs similaires, en dépit de petites différences au niveau de la durée de vie utile ou la valeur de récupération des unités d'immobilisation individuelles au sein d'une même catégorie d'actifs. La Compagnie utilise approximativement 40 différentes catégories d'actifs amortissables.

Pour toutes les catégories d'actifs amortissables, le taux d'amortissement est fondé sur la durée de vie utile estimative des actifs. La détermination de la vraisemblance de la durée de vie utile estimative des immobilisations exige du jugement et repose sur l'information alors disponible, y compris des études périodiques sur l'amortissement réalisées par la Compagnie. Les immobilisations de la Compagnie aux États-Unis sont soumises à des études approfondies sur l'amortissement, conformément aux exigences du *Surface Transportation Board* (STB), et sont réalisées par des experts externes. Les études sur l'amortissement à l'égard des immobilisations canadiennes ne sont pas exigées en vertu de la réglementation, sont réalisées à l'interne, sur une base périodique, et visent des catégories d'actif particulières. Les changements de durée de vie utile des actifs et des taux combinés d'amortissement connexes sont appliqués de façon prospective.

La durée de vie utile des rails est fondée sur l'utilisation future prévue des rails dans leur état existant, laquelle est déterminée au moyen de recherche et d'essais effectués dans le secteur ferroviaire (selon les caractéristiques des rails, notamment le poids, la courbure et la composition métallurgique), en tenant compte de l'utilisation des rails à ce jour. Le taux combiné d'amortissement annuel des rails est déterminé en divisant le nombre estimatif annuel de tonnes brutes transportées sur les rails par la durée estimative de vie utile des rails, mesurée en millions de tonnes brutes. La Compagnie amortit le coût du meulage des rails sur le reste de la vie utile des rails, ce qui inclut le prolongement de la durée de vie utile attribuable au meulage des rails.

Étant donné la nature du chemin de fer et la composition des réseaux ferroviaires, qui sont constitués d'actifs à long terme homogènes, il n'est pas pratique de tenir des registres d'immobilisations spécifiques à leur unité de propriété la plus basse.

La mise hors service d'immobilisations se produit lors du remplacement d'un actif dans le cours normal des activités, de la vente d'un actif ou de l'abandon d'un tronçon de voie. En ce qui a trait aux mises hors service dans le cours normal des activités, la durée de vie de l'immobilisation mise hors service correspond généralement à une plage raisonnable de la durée de vie utile prévue, telle que déterminée par les études sur l'amortissement, et, par conséquent, aucun gain ni aucune perte ne sont constatés en vertu de la méthode d'amortissement par classes homogènes. Le coût de l'actif est supprimé du compte d'actifs et l'écart entre le coût historique estimé et l'amortissement cumulé estimé (déduction faite des produits de récupération et des coûts de démantèlement), s'il y a lieu, est consigné comme un ajustement de l'amortissement cumulé, et aucun gain ni aucune perte ne sont constatés. Le coût historique estimé de l'actif mis hors service est estimé au moyen de facteurs ou d'indices de déflation étroitement corrélés aux immobilisations faisant partie des catégories d'actifs, combinés à l'âge estimatif de l'actif mis hors service, en se fondant sur la méthode du premier entré, premier sorti. Ce coût historique est ensuite appliqué à la valeur de remplacement de l'actif.

Dans chaque étude sur l'amortissement, une estimation est faite de tout excédent ou toute insuffisance dans l'amortissement cumulé pour toutes les catégories d'actifs correspondantes afin de s'assurer que les taux d'amortissement restent appropriés. Tout excédent ou toute insuffisance est amorti sur la durée de vie restante de la catégorie d'actifs.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

En ce qui a trait à la mise hors service d'immobilisations amortissables qui n'a pas lieu dans le cours normal des activités, le coût historique, déduction faite des produits de récupération, est constaté comme un gain ou une perte dans les bénéfices. On considère qu'une mise hors service n'a pas eu lieu dans le cours normal des activités si celle-ci répond aux critères suivants : i) elle est inhabituelle; ii) elle est d'un montant considérable; et iii) elle présente des variations considérables par rapport au modèle de mise hors service établi lors des études sur l'amortissement. Dans le cas de la vente de terrains ou la cession d'immobilisations qui ne font pas partie des activités ferroviaires, un gain ou une perte est constaté au poste Autres produits.

### **Aide publique**

Par analogie avec le modèle de comptabilisation des subventions dans le cadre des normes comptables internationales (IAS) 20, *Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique*, la Compagnie comptabilise l'aide publique provenant de divers paliers gouvernementaux et d'organismes gouvernementaux du Canada et des États-Unis, lorsque les conditions de réception de cette aide sont respectées et qu'on peut raisonnablement garantir qu'elle sera reçue.

La Compagnie reçoit une aide publique, en général sous forme de trésorerie principalement, pour les actifs de l'infrastructure ferroviaire et les améliorations apportées aux immobilisations de la catégorie Voie et chemin de roulement en matière de sécurité publique. L'aide publique liée aux immobilisations est assortie de conditions concernant la façon dont elle sera dépensée; par exemple, la Compagnie devra acheter ou construire à l'interne des actifs afin d'améliorer les actifs du CN et dans le cadre d'opérations limitées, la Compagnie devra rembourser l'aide si certaines conditions ne sont pas respectées. La période pour laquelle l'aide est reçue coïncide avec le délai de réalisation de l'achat ou de la construction à l'interne.

La Compagnie comptabilise l'aide publique reçue ou à recevoir liée aux actifs immobiliers du CN comme une réduction du coût des actifs des Bilans consolidés, au poste Immobilisations, et l'amortit sur la même durée de vie utile que celle des actifs connexes, au poste Amortissement des États consolidés des résultats.

### **Contrats de location**

La Compagnie conclut des contrats de location à court et à long terme pour du matériel roulant, dont des locomotives et des wagons, du matériel, des biens immobiliers et des contrats de service qui contiennent des contrats de location intégrés. La Compagnie détermine si un contrat contient un contrat de location à la date de passation du contrat. Les contrats de location d'une durée de douze mois ou moins ne sont pas comptabilisés par la Compagnie dans les Bilans consolidés.

Les actifs au titre de droits d'utilisation et les passifs liés aux contrats de location-financement et aux contrats de location-exploitation sont comptabilisés sur la base de la valeur actuelle des paiements futurs au titre du contrat de location pendant la durée du contrat à la date de début. Lorsque le taux d'intérêt implicite ne peut être déterminé à partir du contrat de location, la Compagnie utilise des taux d'emprunt marginaux internes selon la durée et la devise pour évaluer initialement les contrats de location d'une durée de plus de douze mois dans les Bilans consolidés. La charge au titre des contrats de location-exploitation est constatée selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

Les contrats de location de la Compagnie peuvent comporter des options de résiliation, de renouvellement et/ou d'achat, des garanties de valeurs résiduelles ou une combinaison de ces options, qui sont toutes évaluées par la Compagnie sur une base trimestrielle. La majorité des options de renouvellement disponibles prolongent la durée du contrat de location de un à cinq ans. La Compagnie comptabilise ces options contractuelles lorsqu'elle est raisonnablement certaine qu'elle exercera l'une d'entre elles.

Les contrats de location peuvent comporter des composantes locatives et non locatives que la Compagnie comptabilise généralement séparément, à l'exception de la catégorie d'actifs des wagons pour laquelle la Compagnie a choisi de ne pas séparer les composantes locatives et non locatives.

### **Actifs incorporels**

Les actifs incorporels sont principalement constitués des contrats et des relations avec les clients acquis par le biais d'acquisitions d'entreprises. Les actifs incorporels sont généralement amortis selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile prévue, allant de 20 à 50 ans. Si un changement dans la durée de vie utile estimative d'un actif incorporel est déterminé, l'amortissement est ajusté de façon prospective.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

En ce qui concerne la dépréciation, la Compagnie évalue la recouvrabilité de ses actifs incorporels détenus et utilisés lorsqu'il apparaît, au vu des circonstances ou de l'évolution de la situation, qu'il se pourrait qu'on ne puisse récupérer cette valeur comptable sur la base des flux monétaires futurs non actualisés. Si la valeur comptable d'un actif incorporel n'est pas recouvrable et dépasse la juste valeur, une charge de dépréciation est comptabilisée pour l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur la juste valeur.

### Écart d'acquisition

La Compagnie comptabilise l'écart d'acquisition comme étant l'excédent du prix d'achat sur la juste valeur des actifs nets identifiables acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. L'écart d'acquisition est rattaché aux unités d'exploitation qui devraient bénéficier de l'acquisition d'entreprise. La valeur comptable de l'écart d'acquisition n'est pas amortie; elle fait plutôt l'objet d'une évaluation de dépréciation annuelle, au premier jour du quatrième trimestre de l'exercice, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'il est plus probable qu'improbable que la juste valeur d'une unité d'exploitation soit inférieure à la valeur comptable.

En ce qui concerne la dépréciation, la Compagnie peut d'abord évaluer certains facteurs qualitatifs afin de déterminer s'il est plus probable qu'improbable que la juste valeur d'une unité d'exploitation soit inférieure à sa valeur comptable, y compris l'écart d'acquisition, ou procéder directement à un test de dépréciation quantitatif de l'écart d'acquisition. Les facteurs qualitatifs comprennent, de façon non exhaustive, la conjoncture économique, les conditions du marché et du secteur, les facteurs de coûts et le rendement financier global de l'unité d'exploitation, ainsi que des événements comme des changements au sein de la direction ou chez les clients. Si l'évaluation qualitative montre qu'il est plus probable qu'improbable que la juste valeur d'une unité d'exploitation soit inférieure à sa valeur comptable, le test de dépréciation quantitatif doit être effectué. Le test de dépréciation quantitatif est effectué en comparant la juste valeur d'une unité d'exploitation avec sa valeur comptable, y compris l'écart d'acquisition, et une charge au titre de la perte de valeur est comptabilisée au montant par lequel la valeur comptable excède la juste valeur de l'unité d'exploitation, jusqu'à concurrence de la valeur de l'écart d'acquisition. La Compagnie définit la juste valeur d'une unité d'exploitation comme étant le prix qui serait reçu pour vendre l'unité d'exploitation dans son ensemble dans le cadre d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date de dépréciation. Pour déterminer la juste valeur d'une unité d'exploitation, la Compagnie a recours à la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie au moyen du taux d'actualisation avant impôts qui reflète les évaluations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif ou au groupe d'actifs.

### Programme de titrisation des débiteurs

Selon la structure de son programme de titrisation des débiteurs, la Compagnie comptabilise le produit reçu comme des emprunts avec nantissement.

### Régimes de retraite

Le coût des régimes de retraite est déterminé selon des méthodes actuarielles. Le coût (produit) net des prestations comprend le coût des prestations de retraite accordées en échange des services rendus par le personnel au cours de l'exercice, qui est constaté dans les charges d'exploitation au poste Main-d'œuvre et avantages sociaux. Le coût (produit) net des prestations inclut également les éléments ci-dessous, qui sont constatés au poste Autres éléments du produit (coût) net des prestations :

- les intérêts débiteurs sur les obligations découlant des régimes de retraite;
- le rendement à long terme prévu de l'actif des caisses de retraite;
- l'amortissement du coût des prestations au titre des services passés et des modifications sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés participant aux régimes de retraite;
- la Compagnie utilise la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif des régimes pour calculer le coût (produit) net des prestations (voir la *Note 2, Changement de convention comptable*, pour obtenir de plus amples renseignements); et
- l'amortissement des gains et des pertes actuariels cumulatifs nets supérieurs à 10 % du solde, au début de l'exercice, des obligations projetées au titre des prestations ou de la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif des régimes, selon le plus élevé des deux montants, sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés participant aux régimes de retraite.

La capitalisation des régimes s'effectue par des cotisations fixées selon la méthode actuarielle de répartition des prestations projetées.

### Avantages complémentaires de retraite

La Compagnie provisionne les coûts des avantages complémentaires de retraite, autres que les régimes de retraite, selon des méthodes actuarielles. Ces avantages, qui sont financés à mesure de leur exigibilité, englobent les programmes d'assurance-vie, les prestations au titre des soins de santé et, pour un groupe fermé d'employés, les facilités de transport gratuit par train.



## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La Compagnie amortit les gains et les pertes actuariels cumulatifs nets supérieurs à 10 % des obligations au titre des prestations projetées au début de l'exercice sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés participant au régime.

### Surplus d'apport

Le poste Surplus d'apport inclut la charge au titre de la rémunération à base d'actions réglée en titres de capitaux propres et d'autres éléments relatifs aux octrois donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres. Lorsque des options d'achats d'actions sont levées, la charge au titre de la rémunération à base d'actions relative à ces octrois est reclassée hors du poste Surplus d'apport au poste Actions ordinaires. Lorsque tous les autres octrois donnant lieu à un règlement en titre de capitaux propres sont réglés, la Compagnie reclasse du poste Surplus d'apport au poste Bénéfices non répartis la charge au titre de la rémunération à base d'actions et d'autres éléments relatifs aux octrois donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres, jusqu'à concurrence du montant du coût du règlement. L'excédent du coût de règlement par rapport à la charge au titre de la rémunération à base d'actions, le cas échéant, est comptabilisé dans le poste Bénéfices non répartis.

### Rémunération à base d'actions

En ce qui concerne les octrois réglés en titres de capitaux propres, la charge liée à la rémunération à base d'actions est constatée sur la durée de service exigée en fonction de la juste valeur des octrois à la date de l'octroi. La juste valeur à la date des octrois d'unités d'actions liées au rendement (UALR) est fonction du type d'octroi d'UALR. La juste valeur à la date des octrois d'UALR-RCI est établie au moyen d'un modèle d'évaluation en treillis qui prend en compte une condition de prix minimum de l'action et la juste valeur à la date des octrois d'UALR-RTA est déterminée à l'aide du modèle de simulation de Monte Carlo. La juste valeur à la date des octrois d'unités d'actions restreintes (UAR) et d'unités d'actions différées (UAD) réglés en titres de capitaux propres est établie selon le cours des actions à la date de l'octroi. La juste valeur à la date des octrois d'options d'achat d'actions est calculée au moyen du modèle Black-Scholes de fixation des prix de l'option. Pour les octrois donnant lieu à un règlement en espèces, la charge liée à la rémunération à base d'actions est constatée sur la durée de service exigée en fonction de la juste valeur des octrois à la fin de chaque période. La juste valeur des octrois d'UAD donnant lieu à un règlement en espèces est déterminée au moyen de leur valeur intrinsèque.

### Blessures corporelles et autres réclamations

Au Canada, la Compagnie comptabilise les coûts liés aux accidents du travail subis par les membres du personnel selon des estimations actuarielles actualisées du coût ultime découlant de telles blessures, incluant les coûts d'indemnisation et de soins de santé et les frais d'administration de tiers. Aux États-Unis, la Compagnie enregistre une provision pour les coûts prévus liés aux réclamations pour les blessures corporelles, les dommages aux biens et les maladies professionnelles, établie sur la base d'estimations actuarielles non actualisées de leurs coûts définitifs. Pour tout autre litige au Canada et aux États-Unis, la Compagnie maintient des provisions et les révisé régulièrement, selon une approche au cas par cas, lorsque la perte prévue est probable et peut raisonnablement être estimée selon l'information alors disponible.

### Dépenses environnementales

Les dépenses environnementales liées aux activités courantes, ou découlant d'une situation existante causée par des activités antérieures, sont passées en charges au moment où elles sont engagées. Les dépenses environnementales qui procurent des avantages futurs sont capitalisées. Un passif à l'égard de l'environnement est comptabilisé lorsque des évaluations environnementales sont effectuées, lorsque des mesures correctives sont probables et lorsque les coûts peuvent raisonnablement être estimés, en fonction d'un plan d'action précis pour ce qui est de la technologie à employer et de l'ampleur des travaux nécessaires. La Compagnie enregistre une provision pour la quote-part qui lui est assignable dans le passif en tenant compte de sa responsabilité présumée ainsi que du nombre de tiers potentiellement responsables et de leur capacité à payer leurs quotes-parts respectives du passif. Les recouvrements de frais de mesures correctives environnementales auprès de tiers sont inscrits à titre d'actifs lorsque leur encaissement est considéré comme probable.

### Instruments financiers dérivés

La Compagnie utilise à l'occasion des instruments financiers dérivés dans la gestion des risques liés aux taux d'intérêt et aux taux de change. Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur. Les variations de juste valeur des instruments dérivés qui ne sont pas désignés ni admissibles comme couvertures sont comptabilisées au poste Bénéfice net de la période en cours.

### 2 – Changement de convention comptable

#### Changement de convention comptable pour déterminer le coût (produit) net des prestations au titre des régimes de retraite à prestations déterminées

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le CN a choisi de modifier sa méthode comptable visant à déterminer la valeur marchande de l'actif de ses régimes de retraite à prestations déterminées. La nouvelle méthode comptable a modifié le calcul de la valeur marchande de l'actif relatif aux régimes de retraite, qui est utilisé pour déterminer le coût net des prestations, mais n'a eu aucune incidence sur la capitalisation annuelle des régimes. Auparavant, la Compagnie utilisait une méthode de calcul de la valeur marchande des régimes de retraite selon laquelle les gains et les pertes réalisés et non réalisés ainsi que l'appréciation et la dépréciation de la valeur des investissements étaient comptabilisés sur une période de cinq ans. La nouvelle méthode de calcul permet à la Compagnie d'appliquer une méthode du corridor de sorte que la valeur marchande ne s'écarte pas excessivement de sa juste valeur. Plus précisément, la valeur marchande ne dépassera pas 110 % ou ne sera pas inférieure à 90 % de la juste valeur. Ce changement a permis de mettre en place une méthode du corridor selon laquelle le montant faisant que la valeur marchande se trouve à l'extérieur du corridor de 10 % est comptabilisé immédiatement dans la valeur marchande de l'actif et ne sera pas assujéti à la période de constatation de cinq ans. Il n'y a aucun changement dans la méthode de constatation du produit des investissements.

Le CN considère que l'utilisation d'une valeur calculée selon une méthode de corridor est préférable à la méthode de calcul antérieure, car elle reflète plus exactement l'incidence de la variation de la valeur de l'actif des régimes dans la détermination du coût net des prestations. En outre, la nouvelle méthode comptable s'aligne sur les lignes directrices en vigueur émises par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) pour la préparation des évaluations actuarielles à des fins de capitalisation pour tous les régimes de retraite à prestations déterminées enregistrés canadiens. Par conséquent, la Compagnie a adopté et appliqué les dernières lignes directrices du BSIF en commençant par les évaluations actuarielles du 31 décembre 2021 qui ont été déposées au cours du deuxième trimestre de 2022.

Le changement de méthode comptable a été appliqué de façon rétrospective à toutes les périodes présentées dans les états financiers du CN. Le changement n'a eu aucune incidence sur le bénéfice d'exploitation ou les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation, mais il a eu une incidence sur les autres composantes du coût (produit) net des prestations au titre des régimes de retraite à prestations déterminées ainsi que sur des éléments connexes des bénéfices consolidés comme le bénéfice net et le bénéfice par action, qui ont été présentés antérieurement. D'autres incidences comprenaient des changements connexes à d'autres postes des états des résultats consolidés présentés antérieurement, notamment Autre bénéfice (perte) global(e), Bénéfices non répartis, Autre bénéfice (perte) global(e) cumulé(e) et d'autres postes connexes dans la détermination des flux de trésorerie nets provenant (utilisés) des activités d'exploitation. L'incidence de ce changement sur les montants présentés antérieurement est expliquée en détail dans la *Note 2, Changement de convention comptable*, afférente aux États financiers consolidés annuels de 2022 de la Compagnie.

### 3 – Recommandations comptables récentes

Les récentes mises à jour *Accounting Standards Updates* (ASU) ci-dessous, qui ont été publiées par le *Financial Accounting Standards Board* (FASB), sont entrées en vigueur après le 31 décembre 2023 et n'ont pas été adoptées par la Compagnie :

#### **ASU 2023-07 Segment reporting (Topic 280): Improvements to reportable segment disclosures**

L'ASU améliorera la divulgation des renseignements financiers sur les secteurs à présenter d'une entité publique et répondra aux demandes des investisseurs qui souhaitent obtenir des renseignements supplémentaires et plus détaillés sur les dépenses de ces secteurs. Dans le cadre des principales modifications de la norme ASU, les entités publiques, y compris celles qui n'ont qu'un secteur à présenter, sont tenues de présenter, sur une base annuelle et intermédiaire, les dépenses sectorielles significatives fournies au principal décideur opérationnel, d'indiquer le titre ou la fonction de cette personne et de préciser comment l'information sur les dépenses sectorielles est utilisée dans le processus de prise de décision.

La norme ASU entre en vigueur pour les périodes annuelles débutant après le 15 décembre 2023. L'adoption anticipée est permise.

L'adoption de la norme ASU aura une incidence sur les informations à fournir dans les États financiers consolidés de la Compagnie. La Compagnie inclura l'information à fournir pertinente dans ses États financiers consolidés annuels de 2024 et dans ses États financiers intermédiaires de 2025.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### **ASU 2023-09 Income Taxes (Topic 740): Improvements to income tax disclosures**

Cette norme modifie les règles relatives à l'information à fournir sur l'impôt sur le revenu en modifiant ou en éliminant certaines obligations de divulgation existantes, et en établissant de nouvelles. Les modifications répondent aux demandes des investisseurs qui souhaitent plus de transparence sur l'impôt sur le revenu, y compris les renseignements relatifs au territoire, en mettant en place des catégories cohérentes et une meilleure ventilation de l'information. Les deux principales modifications de la norme ASU portent sur le rapprochement des taux d'impôt et la divulgation de l'information annuelle sur l'impôt sur le revenu versé.

Les postes de rapprochement présentés dans le rapprochement des taux d'impôt seront exprimés en montants et en pourcentages, et seront ventilés dans des catégories spécifiques, certains postes étant également ventilés par nature et/ou par territoire, sur la base d'un seuil de 5 % des impôts fédéraux domestiques. L'impôt sur le revenu payé sera ventilé entre les instances fiscales fédérales, provinciales/territoriales et étrangères, en utilisant un seuil de 5 % du total de l'impôt sur le revenu payé net des remboursements reçus.

La norme ASU entre en vigueur pour les périodes annuelles débutant après le 15 décembre 2024. L'adoption anticipée est permise pour les états financiers annuels qui n'ont pas encore été publiés ou rendus disponibles pour publication. La norme ASU devrait être appliquée de façon prospective. L'application rétrospective est permise.

L'adoption de la norme ASU aura une incidence sur les informations à fournir dans les États financiers consolidés de la Compagnie. Les modifications requises en matière de divulgation de l'information seront intégrées dans les États financiers consolidés annuels lors de l'adoption de la norme ASU.

La mise à jour *Accounting Standards Update* (ASU) ci-dessous, qui a été publiée par le *Financial Accounting Standards Board* (FASB), a été adoptée par la Compagnie :

### **ASU 2020-04 et ASU 2022-06 Reference rate reform (Topic 848): Facilitation of the effects of reference rate reform on financial reporting and related amendments**

Le taux interbancaire offert à Londres (LIBOR) en dollars américains et le *Canadian Dollar Offered Rate* (CDOR) sont des taux d'intérêt de référence utilisés dans diverses ententes. La publication de certains taux LIBOR et CDOR a cessé en janvier 2022 et en mai 2021, respectivement. Les taux LIBOR restants ont été abandonnés le 30 juin 2023 et les taux CDOR restants devraient l'être le 30 juin 2024. Les taux de référence de rechange recommandés pour le LIBOR et le CDOR sont le *Secured Overnight Financing Rate* (SOFR) et le taux des opérations de pension à un jour (taux CORRA), respectivement.

Cette norme ASU fournit des mesures de simplification et des exceptions facultatives pour l'application des principes comptables généralement reconnus aux transactions touchées par la réforme des taux de référence, si certains critères sont respectés. Ces transactions touchent notamment les modifications aux contrats, les relations de couverture et la vente ou le transfert des titres d'emprunt classés comme étant détenus jusqu'à l'échéance. Cette norme ASU est entrée en vigueur le 12 mars 2020 et peut être adoptée de façon prospective au plus tard le 31 décembre 2024, suivant les modifications introduites par la norme ASU 2022-06.

La Compagnie était admissible à l'exception facultative autorisée par l'ASU et a choisi de l'appliquer, ce qui lui a permis de comptabiliser la modification du contrat comme une modification non substantielle d'une dette existante. Par conséquent, la modification n'a pas eu d'incidence significative sur les États financiers consolidés de la Compagnie et les informations connexes à fournir. Voir la *Note 16, Dette*, pour obtenir de plus amples renseignements sur la réforme des taux de référence en ce qui concerne la facilité de crédit non renouvelable, les facilités de crédit renouvelables, les prêts d'équipement et le programme de titrisation des débiteurs.

D'autres normes ASU récemment publiées et devant être appliquées le ou après le 31 décembre 2023 ont été évaluées par la Compagnie et ne devraient pas avoir une incidence significative sur les États financiers consolidés de la Compagnie.

### 4 – Acquisitions et regroupements d'entreprises

2023

#### **Iowa Northern Railway Company**

Le 6 décembre 2023, la Compagnie a acquis les actions de l'*Iowa Northern Railway Company* (IANR), un chemin de fer d'intérêt local de classe III qui détient en propriété et loue environ 175 milles de parcours dans le nord-est de l'Iowa qui sont reliés au réseau ferroviaire américain du CN. Le CN a versé 230 M\$ US (312 M\$), y compris les coûts d'opération à ce jour. L'IANR transporte de nombreux produits vers les marchés agricoles et industriels du nord du Midwest, notamment des biocarburants et des céréales. Cette opération représente une excellente occasion de soutenir la croissance des entreprises locales en créant un service à transporteur unique vers des destinations nord-américaines, tout en préservant l'accès aux options des transporteurs existants.

Les actions de l'IANR ont été déposées dans une fiducie ayant droit de vote indépendante en attendant que le *Surface Transportation Board* (STB) des États-Unis examine la demande de la Compagnie de prendre le contrôle de l'IANR. Pendant ce temps, les activités de l'IANR continueront d'être gérées par sa direction actuelle et la Compagnie ne pourra pas exercer de contrôle quotidien. Par conséquent, la Compagnie a comptabilisé son investissement dans l'IANR à son coût d'acquisition selon la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation. Sous réserve de l'approbation définitive du STB, la Compagnie prendra le contrôle de l'IANR et comptabilisera l'acquisition comme un regroupement d'entreprises selon la méthode de l'acquisition.

À la date d'acquisition du 6 décembre 2023, immédiatement avant l'acquisition, il y avait une différence de 236 M\$ entre la contrepartie payée pour acquérir l'IANR et la valeur comptable sous-jacente des actifs nets de l'IANR. La différence relative aux immobilisations amortissables et, s'il y a lieu, aux actifs incorporels à durée de vie définie sera amortie sur la durée de vie utile restante des actifs liés. Le reste de la différence, qui se rapporte aux terrains, aux actifs incorporels à durée de vie non définie, s'il y a lieu, et à l'écart d'acquisition sur valeur de consolidation, ne serait pas amorti et serait comptabilisé au coût, sous réserve d'une évaluation de la dépréciation. La juste valeur estimative des actifs nets sous-jacents de l'IANR est évaluée de façon préliminaire à partir des renseignements dont dispose la Compagnie à ce jour et elle pourrait changer au cours de la période d'évaluation, qui peut aller jusqu'à douze mois après la date d'acquisition.

La Compagnie n'a pas fourni d'informations financières résumées pour l'IANR, selon la méthode du coût historique, pour la période du 6 décembre 2023 au 31 décembre 2023, et au 31 décembre 2023, puisque ces informations n'étaient pas significatives.

#### **Cape Breton & Central Nova Scotia Railway**

Le 1<sup>er</sup> novembre 2023, la Compagnie a acquis de *Genesee & Wyoming Inc.* une participation dans le *Cape Breton & Central Nova Scotia Railway* (CBNS), un chemin de fer d'intérêt local de classe III qui a la propriété d'environ 150 milles de parcours. Le CN a versé 78 M\$ en espèces, nettes des espèces acquises et incluant les ajustements du fonds de roulement. L'acquisition a été comptabilisée à titre de regroupement d'entreprises. Par conséquent, le Bilan consolidé de la Compagnie comprend les actifs nets du CBNS au 1<sup>er</sup> novembre 2023, qui étaient composés de 101 M\$ d'immobilisations à leur juste valeur, principalement des actifs de voies et de chemin de roulement, partiellement contrebalancés par 18 M\$ de passifs d'impôts reportés. Le reste de l'actif net était composé d'actifs et de passifs à court terme qui sont chacun négligeables, et il n'y a pas d'actifs incorporels identifiables. Aucun écart d'acquisition n'a été comptabilisé. La juste valeur des actifs nets sous-jacents du CBNS a été estimée de façon préliminaire et pourrait changer au cours de la période d'évaluation si des renseignements supplémentaires sont obtenus au cours des douze prochains mois. La Compagnie n'a pas fourni d'information pro forma relative aux périodes antérieures, car cette information n'était pas significative.

2021

#### **Résiliation de l'entente de fusion du CN et du Kansas City Southern (KCS)**

Le 15 septembre 2021, le KCS a avisé le CN qu'il résiliait l'entente de fusion définitive annoncée précédemment le 21 mai 2021 (l'« Entente de fusion du CN »), en vertu de laquelle le CN aurait acquis le KCS.

Le 31 août 2021, le STB a rejeté la requête conjointe du CN et du KCS visant l'approbation d'une fiducie de vote proposée. Le 15 septembre 2021, le KCS et son conseil d'administration ont annoncé que la proposition d'acquisition révisée du 12 septembre 2021 du Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée (CP) constituait une « Proposition d'entreprise supérieure », comme il est énoncé dans l'Entente de fusion du CN. Par conséquent, le KCS a conclu une entente de renonciation avec le CN en vertu de laquelle le KCS a convenu de résilier l'Entente de fusion du CN pour conclure un accord de fusion avec le CP. Le CN a donc reçu les frais de résiliation de l'entente de fusion de 700 M\$ US (886 M\$) de la part du KCS, lesquels ont été comptabilisés au poste Frais de résiliation d'une entente de fusion des États consolidés des résultats de la Compagnie et figurent dans le poste Activités d'exploitation des États consolidés des flux de trésorerie. De plus, le KCS a également remboursé

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

à Brooklyn US Holdings, Inc. (Holdco), une filiale en propriété exclusive de la Compagnie, 700 M\$ US (886 M\$) que le CN avait précédemment versés au KCS à titre d'avance d'un montant de 700 M\$ US (845 M\$) relativement au paiement par le KCS des frais de résiliation au CP en vertu de l'accord de fusion initial du KCS avec le CP, lequel avait été résilié le 21 mai 2021. Le remboursement reçu au troisième trimestre de 2021 a été comptabilisé au poste Coûts de transaction des États consolidés des résultats et figure dans le poste Activités d'investissement des États consolidés des flux de trésorerie. L'avance de 700 M\$ US (845 M\$) a été comptabilisée au poste Avance au KCS et autres coûts de transaction des Bilans consolidés au deuxième trimestre de 2021 et a été passée en charges dans le poste Coûts de transaction des États consolidés des résultats au troisième trimestre de 2021. Cette avance ainsi que les coûts de transaction de 63 M\$ payés au deuxième trimestre de 2021 figurent au poste Activités d'investissement des États consolidés des flux de trésorerie.

La Compagnie a engagé des coûts de transaction de 84 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021, lesquels ont été comptabilisés au poste Coûts de transaction des États consolidés des résultats. Ce montant comprend des coûts de transaction de 125 M\$, constitués d'une charge de 76 M\$ liée à des coûts capitalisés antérieurement au poste Avance au KCS et autres coûts de transaction dans les Bilans consolidés au deuxième trimestre de 2021, conformément à la mise en application de la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation, et des coûts de transaction supplémentaires de 49 M\$ engagés au troisième trimestre de 2021; ces montants ont été partiellement contrebalancés par des produits de 41 M\$ générés en raison des taux de change applicables lors du paiement de l'avance au KCS libellée en dollars américains et de la réception du remboursement connexe.

La Compagnie a également payé des frais de crédit-relais et autres frais de 97 M\$, qui ont été comptabilisés au poste Intérêts débiteurs des États consolidés des résultats pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021, après avoir comptabilisé toutes les charges directes et supplémentaires ainsi que les produits générés par les frais de résiliation de l'entente de fusion, le CN a comptabilisé un bénéfice supplémentaire de 705 M\$ (616 M\$ après impôts), en raison de sa décision stratégique de présenter une offre au KCS.

## 5 – Produits d'exploitation

<i>En millions</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	<b>2023</b>	2022	2021
<b>Produits marchandises</b>				
Produits pétroliers et chimiques		<b>3 195 \$</b>	3 229 \$	2 816 \$
Métaux et minéraux		<b>2 048</b>	1 911	1 548
Produits forestiers		<b>1 943</b>	2 006	1 740
Charbon		<b>1 017</b>	937	618
Produits céréaliers et engrais		<b>3 265</b>	2 783	2 475
Intermodal		<b>3 823</b>	4 906	4 115
Véhicules automobiles		<b>945</b>	797	576
<b>Total – Produits marchandises</b>		<b>16 236</b>	16 569	13 888
Autres produits d'exploitation		<b>592</b>	538	589
<b>Total – Produits d'exploitation</b> <sup>1) 2)</sup>		<b>16 828 \$</b>	17 107 \$	14 477 \$

1) Au 31 décembre 2023, la Compagnie avait des obligations de prestation restantes liées aux marchandises en transit, pour lesquelles des produits d'exploitation de 88 M\$ (2022 – 103 M\$) devraient être constatés à la prochaine période.

2) Voir la Note 24, *Information sectorielle*, pour obtenir la ventilation des produits d'exploitation par zone géographique.

### Passifs sur contrat

<i>En millions</i>	<b>2023</b>	2022
Début de l'exercice	<b>28 \$</b>	74 \$
Produits d'exploitation comptabilisés inclus dans le solde d'ouverture	<b>(12)</b>	(74)
Augmentation due à une contrepartie reçue, déduction faite des produits d'exploitation comptabilisés	<b>79</b>	28
<b>Fin de l'exercice</b>	<b>95 \$</b>	28 \$
<b>Tranche à court terme – fin de l'exercice</b>	<b>13 \$</b>	12 \$

## 6 – Actifs détenus en vue de la vente

Au premier trimestre de 2021, le CN a conclu une entente avec un exploitant de chemin de fer d'intérêt local en vue de la vente de lignes non essentielles au Wisconsin, au Michigan et en Ontario, qui représentent 850 milles classés comme actifs détenus en vue de la vente ainsi que 50 milles supplémentaires d'actifs de voie et de chemin de roulement, ce qui a résulté en un recouvrement de 137 M\$ (102 M\$ après impôts) sur la perte de 486 M\$ (363 M\$ après impôts) comptabilisée au deuxième trimestre de 2020 afin de rajuster la valeur comptable de ces actifs de voie et de chemin de roulement en fonction de leur prix de vente estimatif net.

Au quatrième trimestre de 2021, le STB a approuvé, sans condition, l'entente de la Compagnie avec l'exploitant de chemin de fer d'intérêt local. La transaction a été conclue au premier trimestre de 2022 pour un produit de 273 M\$.

## 7 – Autres produits (pertes)

<i>En millions</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	<b>2023</b>	2022	2021
Gain sur la cession d'immobilisations		<b>129 \$</b>	– \$	– \$
Gain sur la cession de terrains		<b>7 \$</b>	15 \$	23 \$
Gain (perte) sur la conversion des devises <sup>1)</sup>		<b>7</b>	(7)	2
Gain (perte) sur les placements en titres de capitaux propres avec justes valeurs facilement déterminables		–	(29)	20
Autres		<b>(9)</b>	(6)	(2)
<b>Total – Autres produits (pertes)</b>		<b>134 \$</b>	(27) \$	43 \$

1) Comprend les gains et les pertes de change relativement à des contrats de change à terme et la réévaluation d'autres actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères. Voir la Note 23, *Instruments financiers*, pour obtenir de plus amples renseignements.

### Cession d'immobilisations

Le 13 décembre 2023, la Compagnie a conclu la vente d'une parcelle de terrain dans la subdivision de Bala, située à Markham et à Richmond Hill, en Ontario, au Canada, pour un produit en espèces de 129 M\$, ce qui a donné lieu à un gain de 129 M\$ (112 M\$ après impôts) étant donné que la valeur comptable du terrain était nominale.

## 8 – Impôts sur les bénéfices

Le taux d'imposition effectif consolidé de la Compagnie diffère du taux d'imposition canadien, ou national, fédéral prévu par la loi. Le taux d'imposition effectif fluctue en raison d'éléments récurrents dans les juridictions fiscales provinciales, fédérales et étatiques américaines ou les autres juridictions fiscales étrangères, comme les taux d'imposition et la proportion du bénéfice réalisée dans ces juridictions. Le taux d'imposition effectif fluctue aussi en raison d'éléments ponctuels, comme l'adoption de taux d'impôt et des taux d'impôt sur les sociétés réduits sur les dispositions d'immobilisations et les autres transactions, susceptibles de se produire au cours d'un exercice donné.

Au quatrième trimestre de 2023, la Compagnie a reçu une décision des autorités fiscales d'une juridiction étrangère non américaine concernant des années d'imposition antérieures. Conformément à cette décision, et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, la Compagnie a renoncé à des déductions fiscales favorables de nature permanente sur certains produits générés par des ententes intersociétés. En raison de cette décision, la Compagnie a généré un écart d'acquisition déductible d'impôt dont la valeur approximative correspond aux déductions fiscales auxquelles il a été renoncé, qui peut être amorti sur une période pouvant aller jusqu'à dix ans.

En conséquence, la Compagnie a inscrit un recouvrement net d'impôt différé sur les bénéfices de 682 M\$, composé d'un recouvrement d'impôt différé sur les bénéfices de 767 M\$ lié à l'écart d'acquisition déductible d'impôt initialement généré au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Ce recouvrement est partiellement contrebalancé par une charge d'impôts sur les bénéfices de 85 M\$ liée à la renonciation aux déductions fiscales (31 M\$ pour 2023 et 54 M\$ pour les années antérieures), qui a été initialement comptabilisée dans les impôts exigibles, puis reclassée dans les impôts différés à la suite de l'amortissement de l'écart d'acquisition déductible d'impôt de ces années. Ainsi, les actifs d'impôt différé restants au 31 décembre 2023 s'élevaient à 682 M\$, ce qui correspond à l'incidence fiscale de l'écart d'acquisition déductible d'impôt de 5,8 G\$ qui n'a pas été amorti.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### Charge d'impôts sur les bénéfices

<i>En millions</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	<b>2023</b>	2022	2021
Taux d'imposition statutaire fédéral canadien		15 %	15 %	15 %
Charge d'impôts sur les bénéfices selon le taux d'imposition statutaire fédéral canadien		973 \$	1 014 \$	951 \$
Charge d'impôts attribuables aux éléments suivants :				
Impôts provincial et étranger sur les bénéfices <sup>1)</sup>		633	657	617
Écart d'acquisition déductible d'impôt et effets connexes <sup>2)</sup>		(713)	—	—
Portion non imposable des frais de résiliation d'une entente de fusion <sup>3)</sup>		—	—	(116)
Autres <sup>4)</sup>		(30)	(26)	(9)
<b>Charge d'impôts sur les bénéfices</b>		<b>863 \$</b>	<b>1 645 \$</b>	<b>1 443 \$</b>
<b>Paiements nets au titre des impôts sur les bénéfices</b>		<b>1 197 \$</b>	<b>1 288 \$</b>	<b>759 \$</b>

- 1) Comprend l'incidence des impôts provinciaux au Canada, des impôts fédéral et étatiques aux États-Unis et d'autres impôts étrangers.
- 2) Se rapporte à l'incidence de la comptabilisation du recouvrement d'impôts reportés sur les bénéfices de 767 M\$ partiellement contrebalancé par la charge d'impôts sur les bénéfices de 54 M\$ liée à la renonciation aux déductions fiscales pour les années d'imposition 2021 et 2022.
- 3) Se rapporte à l'écart permanent découlant de l'application d'un taux d'inclusion plus bas sur les 886 M\$ de bénéfices générés à partir des frais de résiliation de l'entente de fusion reçus du KCS (voir la Note 4, *Acquisitions et regroupements d'entreprises*).
- 4) Comprend les rajustements concernant le dépôt ou la résolution de questions relatives aux impôts sur les bénéfices d'exercices antérieurs, incluant des avantages fiscaux nets constatés et les avantages fiscaux excédentaires qui découlent du règlement d'octrois donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres conformément au régime de rémunération à base d'actions de la Compagnie, ainsi que d'autres éléments.

### Information concernant les impôts sur les bénéfices nationaux et étrangers

<i>En millions</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	<b>2023</b>	2022	2021
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices				
National		4 936 \$	4 835 \$	4 726 \$
Étranger		1 552	1 928	1 616
<b>Total – Bénéfice avant impôts sur les bénéfices</b>		<b>6 488 \$</b>	<b>6 763 \$</b>	<b>6 342 \$</b>
Charge d'impôts sur les bénéfices exigibles				
National		896 \$	956 \$	763 \$
Étranger		255	285	167
<b>Total – Charge d'impôts sur les bénéfices exigibles</b>		<b>1 151 \$</b>	<b>1 241 \$</b>	<b>930 \$</b>
Charge (recouvrement) d'impôt différé				
National		360 \$	298 \$	360 \$
Étranger		(648)	106	153
<b>Total – Charge (recouvrement) d'impôt différé</b>		<b>(288) \$</b>	<b>404 \$</b>	<b>513 \$</b>

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### Montant net des impôts différés

En millions	Au 31 décembre	2023	2022
Actifs (passifs) d'impôt différé			
Actifs d'impôt différé <sup>1)</sup>		682 \$	– \$
Passifs d'impôt différé		(10 066)	(9 796)
<b>Montant net des impôts différés</b>		<b>(9 384) \$</b>	<b>(9 796) \$</b>
Actifs d'impôt différé			
Écart d'acquisition déductible d'impôt <sup>1)</sup>		682 \$	– \$
Pertes d'exploitation nettes et crédits d'impôts reportés <sup>2)</sup>		130	46
Passifs liés aux contrats de location		126	132
Passif relatif aux régimes de retraite		95	93
Passif à l'égard de blessures corporelles et de réclamations en justice		59	61
Passif relatif aux avantages complémentaires de retraite		38	38
Réserves pour la rémunération		37	45
Pertes de change non matérialisées		–	61
Autres		56	53
<b>Total – Actifs d'impôt différé</b>		<b>1 223 \$</b>	<b>529 \$</b>
Passifs d'impôt différé			
Immobilisations		(9 560) \$	(9 296) \$
Actif relatif aux régimes de retraite		(822)	(794)
Actifs au titre de droits d'utilisation liés aux contrats de location-exploitation		(106)	(117)
Autres		(119)	(118)
<b>Total – Passifs d'impôt différé</b>		<b>(10 607) \$</b>	<b>(10 325) \$</b>
<b>Montant net des impôts différés</b>		<b>(9 384) \$</b>	<b>(9 796) \$</b>
Montant net des impôts différés par territoire			
National		(5 950) \$	(5 614) \$
Étranger - États-Unis		(4 116)	(4 182)
Étranger - hors des États-Unis <sup>1)</sup>		682	–
<b>Montant net des impôts différés</b>		<b>(9 384) \$</b>	<b>(9 796) \$</b>

1) Au 31 décembre 2023, la Compagnie avait un écart d'acquisition déductible d'impôt de 5,8 G\$ à amortir, qui arrivera à échéance en 2030.

2) Au 31 décembre 2023, la Compagnie avait des déductions d'intérêts débiteurs nets reportées de 480 M\$, qui sont disponibles pour compenser les revenus imposables fédéraux et étatiques futurs aux États-Unis pendant une durée indéterminée. De plus, la Compagnie avait des reports de pertes d'exploitation nettes de 200 M\$ aux fins de l'impôt étatique aux États-Unis, qui sont disponibles pour compenser les revenus imposables étatiques futurs aux États-Unis et qui expirent entre 2024 et 2042.

Sur une base annuelle, la Compagnie évalue la nécessité d'établir une provision pour moins-value relative à ses actifs d'impôt différé et, si la Compagnie juge qu'il est plus probable qu'improbable que ses actifs d'impôt différé ne seront pas matérialisés, une provision pour moins-value est inscrite. La matérialisation ultime des actifs d'impôt différé dépend de la génération de revenus imposables futurs, du caractère nécessaire, au cours des périodes durant lesquelles ces écarts temporaires sont déductibles. Pour faire cette évaluation, la direction tient compte des renversements prévus des passifs d'impôt différé, de l'existence de périodes permettant de reporter en arrière ou en avant et des revenus imposables futurs projetés. Au 31 décembre 2023, pour que la totalité des actifs d'impôt différé se matérialise entièrement, à l'exception de l'écart d'acquisition déductible d'impôt, la Compagnie devra générer des revenus imposables futurs d'environ 1,8 G\$ et, étant donné le niveau historique de ses revenus imposables, les projections de revenus imposables futurs du caractère nécessaire au cours des périodes durant lesquelles les actifs d'impôt différé seront déductibles, et la résorption des écarts temporaires imposables, la direction est d'avis, à la suite d'une évaluation de la conjoncture économique, qu'il est plus probable qu'improbable que la Compagnie réalisera les avantages liés à ces écarts déductibles. La direction estime qu'il est plus probable qu'improbable que le CN réalisera pleinement les avantages des 5,8 G\$ restants de l'écart d'acquisition déductible d'impôt, car en vertu des lois fiscales actuelles, la Compagnie a la capacité et l'intention de maintenir les ententes intersociétés nécessaires qui généreront suffisamment de produits imposables futurs de la nature appropriée dans la juridiction étrangère non américaine, et d'utiliser pleinement l'écart d'acquisition déductible d'impôt. Au 31 décembre 2023, la Compagnie n'a pas constaté des actifs d'impôt différé de 217 M\$ (2022 – 196 M\$) pour la perte de change non réalisée afférente à son investissement net dans des filiales aux États-Unis inscrite au poste Autre perte globale cumulée, car la Compagnie ne prévoit pas que cet écart temporaire se résorbe dans un avenir prévisible.



## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### Avantages fiscaux non constatés

<i>En millions</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	<b>2023</b>	2022	2021
Avantages fiscaux non constatés bruts au début de l'exercice		<b>52 \$</b>	64 \$	92 \$
Augmentations aux titres suivants :				
Positions fiscales relatives à l'exercice courant		<b>4</b>	3	4
Diminution aux titres suivants :				
Positions fiscales relatives aux exercices antérieurs		<b>(8)</b>	(10)	(32)
Règlements		<b>(2)</b>	(5)	–
<b>Avantages fiscaux non constatés bruts à la fin de l'exercice</b>		<b>46</b>	52	64
Rajustements pour tenir compte de conventions fiscales et autres accords		<b>(14)</b>	(14)	(17)
<b>Avantages fiscaux non constatés nets à la fin de l'exercice</b>		<b>32 \$</b>	38 \$	47 \$

Au 31 décembre 2023, le montant total des avantages fiscaux non constatés bruts s'est établi à 46 M\$, avant la prise en compte des conventions fiscales et autres accords intervenus entre les autorités fiscales. Au 31 décembre 2023, le montant des avantages fiscaux non constatés nets s'élevait à 32 M\$. S'ils étaient constatés, 18 M\$ des avantages fiscaux non constatés nets au 31 décembre 2023 auraient une incidence sur le taux d'imposition effectif.

La Compagnie estime qu'il est raisonnablement possible qu'un montant de 13 M\$ des avantages fiscaux non constatés nets au 31 décembre 2023, lié aux questions fiscales fédérales, étatiques et provinciales canadiennes et américaines (chacune étant négligeable considérée seule), pourrait être comptabilisé au cours des douze prochains mois, par suite de règlements et de l'expiration de la prescription applicable, dont environ la moitié affectera le taux d'imposition effectif, car le montant restant est lié à des différences temporaires.

La Compagnie comptabilise les intérêts et pénalités relativement aux avantages fiscaux non constatés au poste Charge d'impôts sur les bénéfices dans les États des résultats. La Compagnie a inscrit une charge nette d'impôts de 1 M\$ relativement aux charges nettes au titre des intérêts et des pénalités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023, et des recouvrements nets d'impôts de 12 M\$ et de 2 M\$ relativement à l'annulation des intérêts et des pénalités pour les exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021, respectivement. Au 31 décembre 2023, les intérêts et pénalités courus de la Compagnie se chiffraient à 14 M\$ (2022 – 13 M\$).

Au Canada, les déclarations de revenus fédérales et provinciales produites par la Compagnie pour les exercices 2018 à 2022 peuvent encore faire l'objet d'un examen de la part des autorités fiscales. Un examen des déclarations de revenus fédérales produites par la Compagnie pour les exercices 2018 et 2019 est en cours et devrait être terminé en 2024. En 2020, les autorités fiscales canadiennes ont proposé certains redressements de vérification, et, par conséquent, la Compagnie a enregistré une charge d'impôt différé de 25 M\$ qui comprend les avantages fiscaux non constatés nets et les intérêts débiteurs s'y rapportant. En 2021 et 2022, les autorités fiscales ont finalisé leurs redressements de vérification liés à certaines positions fiscales et, par conséquent, la Compagnie a réévalué les positions fiscales pertinentes pour tous les exercices non clos et a enregistré des recouvrements d'impôts reportés de 8 M\$ et 13 M\$, respectivement, qui ont réduit les avantages fiscaux non constatés nets et les charges d'intérêts s'y rapportant. Aux États-Unis, les déclarations de revenus fédérales produites pour les exercices 2020 à 2022 ainsi que les déclarations de revenus étatiques produites pour les exercices 2018 à 2022 peuvent encore faire l'objet d'un examen de la part des autorités fiscales. La Compagnie ne prévoit pas que les résolutions définitives de ces questions auront des répercussions importantes sur ses résultats d'exploitation ou sa situation financière.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### 9 – Bénéfice par action

<i>En millions, sauf les données par action</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	<b>2023</b>	2022	2021
Bénéfice net		<b>5 625 \$</b>	5 118 \$	4 899 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		<b>657,7</b>	686,4	708,5
Effet dilutif de la rémunération à base d'actions		<b>1,4</b>	1,9	1,8
<b>Nombre moyen pondéré d'actions en circulation après dilution</b>		<b>659,1</b>	688,3	710,3
Bénéfice de base par action		<b>8,55 \$</b>	7,46 \$	6,91 \$
Bénéfice dilué par action		<b>8,53 \$</b>	7,44 \$	6,90 \$
Unités non incluses dans le calcul, car leur inclusion n'aurait pas eu un effet dilutif				
Options d'achat d'actions		<b>1,0</b>	0,6	0,5
Unités d'actions liées au rendement		<b>0,5</b>	0,2	0,1

### 10 – Débiteurs

<i>En millions</i>	<i>Au 31 décembre</i>	<b>2023</b>	2022
Transport de marchandises		<b>1 051 \$</b>	1 142 \$
Autres		<b>274</b>	244
Débiteurs bruts		<b>1 325</b>	1 386
Provision pour pertes de crédit		<b>(25)</b>	(15)
<b>Débiteurs nets</b>		<b>1 300 \$</b>	1 371 \$

### 11 – Autres actifs à court terme

<i>En millions</i>	<i>Au 31 décembre</i>	<b>2023</b>	2022
Charges payées d'avance		<b>133 \$</b>	186 \$
Impôts sur les bénéfices à recouvrer		<b>–</b>	46
Instruments dérivés (Note 23)		<b>–</b>	33
Autres		<b>33</b>	55
<b>Total – Autres actifs à court terme</b>		<b>166 \$</b>	320 \$

12 – Immobilisations

En millions	31 décembre 2023				31 décembre 2022			
	Taux d'amortissement	Coût	Amortissement cumulé	Net	Coût	Amortissement cumulé	Net	
Immobilisations y compris les contrats de location-financement								
Voie et chemin de roulement <sup>1)</sup>	2 %	45 370 \$	10 506 \$	34 864 \$	44 037 \$	9 977 \$	34 060 \$	
Matériel roulant	4 %	8 544	3 401	5 143	8 233	3 295	4 938	
Immeubles	3 %	2 254	782	1 472	2 202	750	1 452	
Informatique <sup>2)</sup>	10 %	2 879	1 331	1 548	2 670	1 156	1 514	
Autres	5 %	2 964	1 374	1 590	2 921	1 348	1 573	
<b>Total des immobilisations y compris les contrats de location-financement <sup>3)</sup></b>		<b>62 011 \$</b>	<b>17 394 \$</b>	<b>44 617 \$</b>	<b>60 063 \$</b>	<b>16 526 \$</b>	<b>43 537 \$</b>	
Contrats de location-financement inclus dans les immobilisations								
Voie et chemin de roulement <sup>4)</sup>		406 \$	105 \$	301 \$	405 \$	100 \$	305 \$	
Matériel roulant		28	1	27	12	1	11	
Immeubles		27	12	15	27	11	16	
Autres		107	34	73	101	31	70	
<b>Total des contrats de location-financement inclus dans les immobilisations</b>		<b>568 \$</b>	<b>152 \$</b>	<b>416 \$</b>	<b>545 \$</b>	<b>143 \$</b>	<b>402 \$</b>	

1) Comprend 2 497 M\$ de terrains au 31 décembre 2023 (2022 – 2 483 M\$).

2) En 2023, la Compagnie a capitalisé 203 M\$ au titre du coût de développement de logiciels et de licences connexes à l'interne (2022 – 213 M\$).

3) En 2023, les acquisitions d'immobilisations, déductions faites des contrats de location-financement, s'élevaient à 3 187 M\$ (2022 – 2 750 M\$), dont 1 529 M\$ (2022 – 1 490 M\$) étaient liés à l'entretien de l'infrastructure ferroviaire et des voies, incluant le remplacement de rails et de traverses, la réfection de ponts ainsi que d'autres travaux d'entretien général des voies.

4) Comprend un montant de 106 M\$ au titre d'accès aux emprises au 31 décembre 2023 (2022 – 106 M\$).

**Aide publique**

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022, la Compagnie a reçu une aide publique de 90 M\$ et de 70 M\$, respectivement, pour l'achat et la construction d'immobilisations à l'interne.

Aux 31 décembre 2023 et 2022, le solde total des immobilisations de 44 617 M\$ et de 43 537 M\$, respectivement, était net de 1 736 M\$ et 1 721 M\$ d'aide publique non amortie, respectivement, principalement liée à l'amélioration de l'infrastructure des voies et des chemins de roulement du CN. Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022, les charges d'amortissement des États consolidés des résultats sont nettes de l'amortissement de l'aide publique de 66 M\$ et de 63 M\$, respectivement.

## 13 – Contrats de location

### Coûts des contrats de location

<i>En millions</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	<b>2023</b>	2022	2021
<b>Coûts des contrats de location-financement</b>				
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation		<b>11 \$</b>	11 \$	12 \$
Intérêts sur les passifs liés aux contrats de location		–	–	1
<b>Coûts totaux des contrats de location-financement</b>		<b>11</b>	11	13
<b>Coûts des contrats de location-exploitation</b>				
Coûts des contrats de location à court terme		<b>39</b>	40	26
Coûts des contrats de location variables <sup>1)</sup>		<b>43</b>	51	58
<b>Coûts totaux des contrats de location <sup>2)</sup></b>		<b>242 \$</b>	244 \$	228 \$

1) Liés principalement à la location de camions pour les contrats de services de livraison de marchandises de la Compagnie.

2) Comprend les coûts des contrats de location des postes Services acquis et matières et Location de matériel des États consolidés des résultats.

### Classification

<i>En millions</i>	<b>Classification</b>	<i>Au 31 décembre</i>	<b>2023</b>	2022
<b>Actifs au titre de droits d'utilisation liés aux contrats de location</b>				
Contrats de location-financement	Immobilisations		<b>416 \$</b>	402 \$
Contrats de location-exploitation	Actifs au titre de droits d'utilisation liés aux contrats de location-exploitation		<b>424</b>	470
<b>Total – Actifs au titre de droits d'utilisation liés aux contrats de location</b>			<b>840 \$</b>	872 \$
<b>Passifs liés aux contrats de location</b>				
<b>À court terme</b>				
Contrats de location-financement	Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an		<b>31 \$</b>	1 \$
Contrats de location-exploitation	Créditeurs et autres		<b>117</b>	125
<b>À long terme</b>				
Contrats de location-financement	Dette à long terme		<b>7</b>	9
Contrats de location-exploitation	Passifs liés aux contrats de location-exploitation		<b>298</b>	341
<b>Total – Passifs liés aux contrats de location</b>			<b>453 \$</b>	476 \$

### Durées restantes et taux d'actualisation

	<i>Au 31 décembre</i>	<b>2023</b>	2022
<b>Durée restante moyenne pondérée des contrats de location (années)</b>			
Contrats de location-financement		<b>1,0</b>	4,8
Contrats de location-exploitation		<b>4,9</b>	5,3
<b>Taux d'actualisation moyen pondéré (%)</b>			
Contrats de location-financement		<b>5,31</b>	4,30
Contrats de location-exploitation		<b>3,44</b>	2,95

### Information supplémentaire

<i>En millions</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	<b>2023</b>	2022	2021
<b>Espèces versées pour les montants inclus dans l'évaluation des passifs liés aux contrats de location (\$)</b>				
Sorties de trésorerie liées à l'exploitation résultant des contrats de location-exploitation		<b>148</b>	135	129
Sorties de trésorerie liées à l'exploitation résultant des contrats de location-financement		–	–	1
Sorties de trésorerie liées au financement résultant des contrats de location-financement		<b>2</b>	7	68
<b>Actifs au titre de droits d'utilisation obtenus en échange de passifs liés aux contrats de location (\$)</b>				
Contrats de location-exploitation		<b>91</b>	142	135
Contrats de location-financement		<b>30</b>	7	6

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### Échéances des passifs liés aux contrats de location

<i>En millions</i>	Contrats de location-financement	Contrats de location-exploitation <sup>1)</sup>
2024	31 \$	131 \$
2025	2	111
2026	4	74
2027	1	48
2028	1	29
2029 et ultérieurement	—	58
<b>Total des paiements liés à des contrats de location</b>	<b>39</b>	<b>451</b>
Moins : Intérêts implicites	1	36
<b>Valeur actuelle des paiements liés à des contrats de location</b>	<b>38 \$</b>	<b>415 \$</b>

1) Comprend un montant de 70 M\$ lié aux options de renouvellement dont l'exercice est raisonnablement certain.

### 14 – Actifs incorporels, écart d'acquisition et autres

<i>En millions</i>	<i>Au 31 décembre</i>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Placements <sup>1)</sup>		<b>402 \$</b>	94 \$
Actifs incorporels		<b>131</b>	137
Charges différées		<b>83</b>	66
Écart d'acquisition		<b>70</b>	70
Débiteurs à long terme		<b>16</b>	25
Autres éléments d'actif à long terme		<b>12</b>	13
<b>Total – Actifs incorporels, écart d'acquisition et autres</b>		<b>714 \$</b>	405 \$

1) Au 31 décembre 2023, la Compagnie détenait 367 M\$ (2022 – 60 M\$) de placements comptabilisés selon la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation, voir la Note 4, *Acquisitions et regroupements d'entreprises*; et 35 M\$ (2022 – 34 M\$) de placements pour lesquels la juste valeur ne peut pas être facilement déterminée, et qui sont comptabilisés au coût moins la dépréciation, plus ou moins les changements dans les prix observables.

### 15 – Crédoiteurs et autres

<i>En millions</i>	<i>Au 31 décembre</i>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Comptes fournisseurs		<b>968 \$</b>	954 \$
Charges salariales à payer		<b>391</b>	535
Charges courues		<b>350</b>	288
Impôts sur les bénéfices et autres taxes		<b>310</b>	388
Intérêts courus		<b>215</b>	201
Passifs liés aux contrats de location-exploitation (Note 13)		<b>117</b>	125
Instruments dérivés (Note 23)		<b>64</b>	4
Passif à l'égard de blessures corporelles et autres réclamations (Note 22)		<b>51</b>	45
Provisions à l'égard de l'environnement (Note 22)		<b>39</b>	41
Passifs sur contrat (Note 5)		<b>13</b>	12
Passif relatif aux avantages complémentaires de retraite (Note 18)		<b>12</b>	14
Autres		<b>165</b>	178
<b>Total – Crédoiteurs et autres</b>		<b>2 695 \$</b>	2 785 \$

16 – Dette

En millions		Échéance	Montant libellé en dollars US	Au 31 décembre	2023	2022
<b>Billets et débetures <sup>1)</sup></b>						
Canadien National :						
7,63 %	30 ans, débetures	15 mai 2023	– \$ US		– \$	203 \$
2,95 %	10 ans, billets <sup>2)</sup>	21 nov. 2024	350 \$ US		464	474
2,80 %	10 ans, billets <sup>2)</sup>	22 sept. 2025			350	350
2,75 %	10 ans, billets <sup>2)</sup>	1 <sup>er</sup> mars 2026	500 \$ US		662	678
6,90 %	30 ans, billets <sup>2)</sup>	15 juil. 2028	475 \$ US		629	644
3,20 %	10 ans, billets <sup>2)</sup>	31 juil. 2028			350	350
3,00 %	10 ans, billets <sup>2)</sup>	8 févr. 2029			350	350
4,15 %	7 ans, billets <sup>2)</sup>	10 mai 2030			550	–
7,38 %	30 ans, débetures <sup>2)</sup>	15 oct. 2031	200 \$ US		265	271
3,85 %	10 ans, billets <sup>2)</sup>	5 août 2032	800 \$ US		1 059	1 084
4,40 %	10 ans, billets <sup>2)</sup>	10 mai 2033			400	–
5,85 %	10 ans, billets <sup>2)</sup>	1 <sup>er</sup> nov. 2033	300 \$ US		397	–
6,25 %	30 ans, billets <sup>2)</sup>	1 <sup>er</sup> août 2034	500 \$ US		662	678
6,20 %	30 ans, billets <sup>2)</sup>	1 <sup>er</sup> juin 2036	450 \$ US		596	610
6,71 %	Puttable Reset Securities PURS <sup>SM 2)</sup>	15 juil. 2036	250 \$ US		331	339
6,38 %	30 ans, débetures <sup>2)</sup>	15 nov. 2037	300 \$ US		397	407
3,50 %	30 ans, billets <sup>2)</sup>	15 nov. 2042	250 \$ US		331	339
4,50 %	30 ans, billets <sup>2)</sup>	7 nov. 2043	250 \$ US		331	339
3,95 %	30 ans, billets <sup>2)</sup>	22 sept. 2045			400	400
3,20 %	30 ans, billets <sup>2)</sup>	2 août 2046	650 \$ US		861	881
3,60 %	30 ans, billets <sup>2)</sup>	1 <sup>er</sup> août 2047			500	500
3,65 %	30 ans, billets <sup>2)</sup>	3 févr. 2048	600 \$ US		795	813
3,60 %	30 ans, billets <sup>2)</sup>	31 juil. 2048			450	450
4,45 %	30 ans, billets <sup>2)</sup>	20 janv. 2049	650 \$ US		861	881
3,60 %	30 ans, billets <sup>2)</sup>	8 févr. 2049			450	450
3,05 %	30 ans, billets <sup>2)</sup>	8 févr. 2050			450	450
2,45 %	30 ans, billets <sup>2)</sup>	1 <sup>er</sup> mai 2050	600 \$ US		795	813
4,40 %	30 ans, billets <sup>2)</sup>	5 août 2052	700 \$ US		927	949
4,70 %	30 ans, billets <sup>2)</sup>	10 mai 2053			800	–
6,13 %	30 ans, billets <sup>2)</sup>	1 <sup>er</sup> nov. 2053	300 \$ US		397	–
4,00 %	50 ans, billets <sup>2)</sup>	22 sept. 2065			100	100
Illinois Central :						
7,70 %	100 ans, débetures	15 sept. 2096	125 \$ US		165	169
BC Rail :						
	90 ans, billets subordonnés ne portant pas intérêt <sup>3)</sup>	14 juil. 2094			842	842
<b>Total des billets et débetures</b>					<b>16 917</b>	<b>14 814</b>
Autres						
	Papier commercial				1 801	805
	Contrats de location-financement				38	10
	Prêts d'équipement et autres <sup>4)</sup>				715	779
<b>Total – Dette, brute</b>					<b>19 471</b>	<b>16 408</b>
Escompte net non amorti et coûts liés à l'émission de titres de créance <sup>3)</sup>					(998)	(979)
<b>Total – Dette <sup>5)</sup></b>					<b>18 473</b>	<b>15 429</b>
Moins : Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an					2 340	1 057
<b>Total – Dette à long terme</b>					<b>16 133 \$</b>	<b>14 372 \$</b>

1) Les billets et les débetures de la Compagnie ne sont pas garantis.

2) Les titres de créance à taux fixe sont rachetables en tout temps, en totalité ou en partie, au gré de la Compagnie, à la valeur nominale ou à un prix fixé selon une formule tenant compte des taux d'intérêt en vigueur au moment du rachat, selon le plus élevé des deux montants.

3) Au 31 décembre 2023, ces billets ont été enregistrés à titre de dette à escompte de 15 M\$ (2022 – 15 M\$), avec un taux d'intérêt implicite de 5,75 % (2022 – 5,75 %). L'escompte de 827 M\$ (2022 – 827 M\$) est inclus dans le poste Escompte net non amorti et coûts liés à l'émission de titres de créance.

4) Comprend un prêt d'équipement en vertu de la facilité de crédit non renouvelable de 677 M\$ (2022 – 734 M\$) et d'autres prêts d'équipement de 38 M\$ (2022 – 45 M\$) payables mensuellement à un taux d'intérêt moyen pondéré de 2,11 % (2022 – 2,12 %).

5) Voir la Note 23, *Instruments financiers*, pour de l'information sur la juste valeur de la dette.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### Billets et débetures

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023, la Compagnie a émis et remboursé les éléments suivants :

- le 1<sup>er</sup> novembre 2023, émission sur les marchés financiers américains de 300 M\$ US (416 M\$) de billets à 5,85 % échéant en 2033 et de 300 M\$ US (416 M\$) de billets à 6,13 % échéant en 2053, pour un produit net total de 824 M\$;
- le 15 mai 2023, remboursement à l'échéance de 150 M\$ US (203 M\$) de billets à 7,63 % échéant en 2023; et
- le 10 mai 2023, émission sur les marchés financiers canadiens de 550 M\$ de billets à 4,15 % échéant en 2030, de 400 M\$ de billets à 4,40 % échéant en 2033 et de 800 M\$ de billets à 4,70 % échéant en 2053, pour un produit net total de 1 730 M\$.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022, la Compagnie a émis et remboursé les éléments suivants :

- le 15 novembre 2022, remboursement à l'échéance de 250 M\$ US (332 M\$) de billets à 2,25 % échéant en 2022; et
- le 5 août 2022, émission sur les marchés financiers américains de 800 M\$ US (1 028 M\$) de billets à 3,85 % échéant en 2032 et de 700 M\$ US (900 M\$) de billets à 4,40 % échéant en 2052, pour un produit net total de 1 901 M\$.

### Facilités de crédit renouvelables

La Compagnie a des facilités de crédit renouvelables non garanties auprès d'un consortium de prêteurs. La facilité de crédit non garantie de 2,5 G\$ peut être utilisée pour les besoins généraux de la Compagnie et à titre de garantie pour ses programmes de papier commercial. La facilité est composée de deux tranches de 1,25 G\$ et a été modifiée le 17 mars 2023 pour en prolonger la durée d'un an jusqu'aux 31 mars 2026 et 31 mars 2028. Cette entente de facilité de crédit renouvelable est structurée comme un prêt lié à la durabilité, et selon cette structure, les marges applicables sont rajustées à la hausse ou à la baisse en fonction de la performance de la Compagnie quant à certaines cibles de développement durable. La facilité de crédit non garantie de 1,0 G\$ peut être utilisée pour les besoins généraux et a été modifiée le 17 mars 2023 pour en prolonger la durée d'un an jusqu'au 17 mars 2025. Les deux facilités de crédit permettent de réaliser des emprunts à divers taux d'intérêt de référence, comme le SOFR et le CDOR, majorés des marges applicables, selon les cotes de crédit du CN. Les facilités ont également été modifiées en mars 2023 pour inclure un libellé de remplacement relativement à la cessation de l'utilisation du CDOR et à l'adoption du taux CORRA comme taux d'intérêt de référence de rechange.

Sous réserve de l'approbation de chacun des prêteurs, la Compagnie a l'option d'augmenter les facilités d'une somme supplémentaire de 500 M\$ chacune pendant sa durée et de demander une prolongation de la facilité de crédit de 2,5 G\$ une fois par an pour maintenir la durée des tranches respectives de trois ans et de cinq ans.

Aux 31 décembre 2023 et 2022, la Compagnie n'avait aucun emprunt en cours en vertu de ces facilités de crédit renouvelables et aucun retrait n'a été effectué en 2023 et en 2022.

Les deux ententes de facilité de crédit renouvelable comportent une clause restrictive financière qui limite le montant de la dette par rapport à la capitalisation totale. Au 31 décembre 2023, la Compagnie était en conformité avec cette clause.

### Prêts d'équipement

La Compagnie a diverses facilités de crédit à terme non renouvelables pour financer ou refinancer l'achat de matériel. Les prêts d'équipement consentis en vertu des facilités de crédit non renouvelables ont une durée à l'origine de 15 à 20 ans et sont garantis par le matériel roulant.

Le 31 mars 2023, la Compagnie a conclu de nouveaux compléments de prêt à l'entente existante pour un capital supplémentaire de 304 M\$ US, qui peuvent être utilisés, en dollars canadiens ou américains, jusqu'au 31 mars 2024. Le 3 novembre 2023, la Compagnie a conclu une nouvelle facilité de crédit à terme pour un capital de 366 M\$, qui peut être utilisée jusqu'au 4 novembre 2024. Les emprunts effectués en vertu des facilités de prêt à terme non renouvelables sont octroyés au SOFR et (ou) au CDOR, majorés des marges applicables. Le 31 mars 2023, les emprunts en cours faisant référence au LIBOR sont passés au SOFR. Les facilités comprennent également un libellé de remplacement relativement à la cessation de l'utilisation du CDOR et à l'adoption du CORRA comme taux d'intérêt de référence de rechange. La Compagnie n'a effectué aucun retrait en vertu de ces facilités en 2023.

En 2023, la Compagnie a remboursé 41 M\$ (2022 – 40 M\$) sur ses prêts d'équipement. Au 31 décembre 2023, la Compagnie avait des emprunts en cours s'élevant à 677 M\$ (2022 – 734 M\$), au taux d'intérêt moyen pondéré de 6,09 % (2022 – 5,22 %), et avait 769 M\$ (2022 – néant \$) qui pouvaient être utilisés en vertu de ces facilités.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### Papier commercial

La Compagnie a un programme de papier commercial au Canada et aux États-Unis. Ces deux programmes sont garantis par la facilité de crédit renouvelable de la Compagnie. Le montant maximal total sur le principal de papier commercial qui peut être émis est de 2,5 G\$, ou l'équivalent en dollars US, sur une base combinée.

Aux 31 décembre 2023 et 2022, les emprunts totaux aux termes des programmes de papier commercial de la Compagnie s'élevaient à 1 360 M\$ US (1 801 M\$) et à 594 M\$ US (805 M\$), respectivement, aux taux d'intérêt moyens pondérés de 5,63 % et de 4,27 %, respectivement, inscrits au poste Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an des Bilans consolidés.

<i>En millions</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	<b>2023</b>	2022	2021
<b>Papier commercial dont les échéances sont de moins de 90 jours</b>				
Émission		<b>13 767 \$</b>	11 799 \$	5 254 \$
Remboursement		<b>(13 090)</b>	(11 087)	(5 289)
<b>Variation nette du papier commercial dont les échéances sont de moins de 90 jours</b>		<b>677 \$</b>	712 \$	(35) \$
<b>Papier commercial dont les échéances sont de 90 jours ou plus</b>				
Émission		<b>1 871 \$</b>	440 \$	353 \$
Remboursement		<b>(1 640)</b>	(589)	(252)
<b>Variation nette du papier commercial dont les échéances sont de 90 jours ou plus</b>		<b>231 \$</b>	(149) \$	101 \$
<b>Variation nette du papier commercial</b>		<b>908 \$</b>	563 \$	66 \$

### Programme de titrisation des débiteurs

La Compagnie a une entente, qui prévoit la vente, à des fiduciaires non liées, d'une participation indivise dans des débiteurs renouvelables pour un produit en espèces maximal de 450 M\$. Le 19 janvier 2023, la Compagnie a prolongé d'un an la durée de cette entente, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2025. La Compagnie a conservé la responsabilité de la gestion, de l'administration et du recouvrement des débiteurs vendus. La période de gestion moyenne est d'environ un mois et les intérêts sur les emprunts dans le cadre du programme de titrisation des débiteurs sont renouvelés en fonction des taux du papier commercial alors en vigueur ou des taux SOFR ou CDOR si le marché du papier commercial est inaccessible, et inclut un libellé de remplacement pour assurer la transition du taux CDOR vers un autre taux de référence compatible avec les conventions du marché.

Aux 31 décembre 2023 et 2022, la Compagnie n'avait aucun emprunt en cours dans le cadre du programme de titrisation des débiteurs. La Compagnie n'avait pas reçu de produit ni effectué de remboursement en 2023, 2022 et 2021.

### Facilités de lettres de crédit bilatérales

La Compagnie a une série d'ententes portant sur des facilités de lettres de crédit bilatérales engagées et non engagées. Le 17 mars 2023, la Compagnie a prolongé la durée de ses ententes portant sur des facilités de lettres de crédit bilatérales engagées jusqu'au 28 avril 2026. Les ententes ont été conclues avec différentes banques relativement à l'obligation de la Compagnie de fournir des lettres de crédit dans le cours normal des affaires. En vertu de ces ententes, la Compagnie peut, de temps à autre, fournir des garanties, sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie, pour une période minimale d'un mois, égales à au moins la valeur nominale des lettres de crédit émises.

Aux 31 décembre 2023, la Compagnie avait des lettres de crédit en circulation de 337 M\$ (2022 – 396 M\$) en vertu des facilités de lettres de crédit bilatérales engagées sur un montant total disponible de 361 M\$ (2022 – 470 M\$) et de 152 M\$ (2022 – 100 M\$) en vertu des facilités de lettres de crédit bilatérales non engagées.

Aux 31 décembre 2023, des montants de 339 M\$ (2022 – 397 M\$) et de 100 M\$ (2022 – 100 M\$) étaient donnés en garantie en vertu des facilités de lettres de crédit bilatérales engagées et non engagées, respectivement, et un montant de 10 M\$ (2022 – 9 M\$) était déposé en mains tierces; tous ces montants sont comptabilisés au poste Liquidités et équivalents de trésorerie soumis à restrictions.



## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### Échéances de la dette

<i>En millions</i>	<b>Dette <sup>1)</sup></b>
2024	2 309 \$
2025	383
2026	695
2027	34
2028	1 014
2029 et ultérieurement	14 000
<b>Total</b>	<b>18 435</b>
Passifs liés aux contrats de location-financement <sup>2)</sup>	38
<b>Total – Dette</b>	<b>18 473 \$</b>

1) Présentée nette des escomptes non amortis et des coûts liés à l'émission de titres de créance.

2) Voir la Note 13, *Contrats de location*, pour les échéances des passifs liés aux contrats de location-financement.

### Montant de la dette libellée en dollars US

<i>En millions</i>	<i>Au 31 décembre</i>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Billets et débetures		<b>8 250 \$ US</b>	7 800 \$ US
Papier commercial		<b>1 360</b>	594
Passifs liés aux contrats de location-financement		<b>27</b>	7
Prêts d'équipement et autres		<b>540</b>	574
<b>Montant total en \$ US de la dette libellée en dollars US</b>		<b>10 177 \$ US</b>	8 975 \$ US
Montant total en \$ CA de la dette libellée en dollars US		<b>13 477 \$</b>	12 165 \$

## 17 – Autres passifs et crédits différés

<i>En millions</i>	<i>Au 31 décembre</i>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Passif à l'égard des blessures corporelles et autres réclamations (Note 22) <sup>1)</sup>		<b>260 \$</b>	251 \$
Passifs sur contrat (Note 5) <sup>1)</sup>		<b>82</b>	16
Provisions à l'égard de l'environnement (Note 22) <sup>1)</sup>		<b>19</b>	18
Passif relatif à la rémunération à base d'actions (Note 20)		<b>5</b>	7
Crédits reportés et autres		<b>156</b>	149
<b>Total – Autres passifs et crédits différés</b>		<b>522 \$</b>	441 \$

1) Voir la Note 15, *Créditeurs et autres*, pour la tranche à court terme correspondante.

## 18 – Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite

La Compagnie offre divers régimes de retraite en vertu desquels presque tous les membres de son personnel ont droit, à l'âge de la retraite, à des prestations généralement fondées sur la rémunération et les années de service et (ou) les cotisations. Sous réserve de certaines exigences minimales sur le plan des années de service et de l'âge, les cadres supérieurs et les membres de la haute direction sont également admissibles à des avantages complémentaires de retraite additionnels en vertu de l'allocation de retraite spéciale, du Régime supplémentaire de retraite à l'intention de la haute direction ou du Régime supplémentaire de retraite à cotisations déterminées à l'intention de la haute direction.

La Compagnie offre aussi des avantages complémentaires de retraite à certains employés, qui procurent de l'assurance-vie et des prestations au titre des soins de santé et, à un groupe fermé d'employés, des facilités de transport gratuit par train pendant la retraite. Ces avantages complémentaires de retraite sont financés à mesure de leur exigibilité. Les tableaux ci-après portent sur tous les régimes de retraite à prestations déterminées de la Compagnie. Toutefois, sauf indication contraire, les descriptions ci-dessous portent exclusivement sur le régime de retraite principal de la Compagnie, à savoir le Régime de retraite du CN.

### Modifications apportées aux régimes de soins de santé pour retraités aux États-Unis

En juin 2022, le CN a approuvé des modifications touchant les membres qui participent aux régimes de soins de santé pour retraités de la Compagnie aux États-Unis. À compter de 2023, les personnes retraitées admissibles à l'assurance-maladie (Medicare) sont couvertes par une entente de remboursement de frais de soins de santé, compte financé par l'employeur pouvant être utilisé pour le remboursement de frais de soins de santé admissibles. Les personnes retraitées non admissibles à l'assurance-maladie continuent d'être couvertes par le programme auto-assuré actuel. Cette modification des régimes a entraîné une réduction de 28 M\$ des obligations au titre des prestations projetées cumulées des régimes concernés, comptabilisée au poste Autre bénéfice global; elle est composée d'un crédit des prestations au titre des services passés de 21 M\$ et d'un gain actuariel de 7 M\$, essentiellement attribuables à la baisse des prestations futures prévues et à l'augmentation d'environ 130 points de base des taux d'actualisation à la fin de la période, respectivement, entre le 31 décembre 2021 et le 31 mai 2022.

### Compression

Le 31 octobre 2021, le Conseil d'administration du CN a approuvé des modifications touchant les membres du personnel non syndiqué qui cotisent aux régimes de retraite à prestations déterminées de la Compagnie. À compter du 1<sup>er</sup> avril 2024, les régimes de retraite à prestations déterminées concernés seront modifiés de façon à mettre fin à l'accumulation des prestations pour les membres du personnel non syndiqué, situation généralement connue sous le nom de gel définitif différé. À compter du 1<sup>er</sup> avril 2024, l'adhésion sera transférée aux régimes de retraite à cotisations déterminées de la Compagnie en ce qui a trait aux services futurs de tous les membres du personnel non syndiqué. Ce gel différé, comptabilisé à titre de compression des régimes de retraite le 31 octobre 2021, a entraîné une réduction de 52 M\$ de l'obligation au titre des prestations projetées, qui a été inscrite au poste Autre bénéfice global en tant que gain actuariel et qui reflète principalement la prise en compte des augmentations salariales futures projetées et des services futurs projetés jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2024 seulement. La compression a également donné lieu à une réévaluation intermédiaire de la capitalisation des régimes de retraite à prestations déterminées touchés, ce qui a entraîné un gain actuariel de 1 915 M\$ inscrit au poste Autre bénéfice global et se composant i) d'un gain actuariel de 1 808 M\$ sur l'obligation au titre des prestations projetées, essentiellement attribuable à l'augmentation de 84 points de base du taux d'actualisation à la fin de la période, lequel est passé de 2,55 % au 31 décembre 2020 à 3,39 % au 31 octobre 2021, et ii) d'un gain actuariel de 107 M\$ sur l'actif des régimes s'expliquant par des rendements réels plus élevés de 982 M\$ par rapport aux rendements prévus de 875 M\$ pour la même période de dix mois. En raison de la réévaluation intermédiaire, le produit net des prestations comptabilisé au quatrième trimestre de 2021 a augmenté de 25 M\$, soit i) une diminution du coût des prestations au titre des services rendus de 9 M\$ et ii) une augmentation des autres éléments du produit net des prestations de 16 M\$.

### Description du Régime de retraite du CN

Le Régime de retraite du CN est un régime contributif à prestations déterminées qui couvre la majorité des membres du personnel du CN. La pension versée est surtout fonction du nombre d'années de service et de la moyenne des derniers gains annuels ouvrant droit à pension et les membres du personnel sont, en règle générale, tenus d'y adhérer dès leur entrée en fonction. Les prestations de retraite sont indexées après la retraite au moyen d'un mécanisme de partage des gains (des pertes), sous réserve d'augmentations minimales garanties. Le fiduciaire des caisses fiduciaires de retraite de la Compagnie (qui comprend la Caisse fiduciaire de retraite du CN) est une société de fiducie indépendante. À titre de fiduciaire, celle-ci exerce certaines fonctions; elle doit notamment détenir les titres légaux de l'actif de la Caisse fiduciaire de retraite du CN et assurer le respect, par la Compagnie, en sa qualité d'administrateur, des dispositions du Régime de retraite du CN et de la législation qui s'y applique. La date de mesure utilisée par la Compagnie pour le Régime de retraite du CN est le 31 décembre.

### Politique de capitalisation

Les cotisations des membres du personnel au Régime de retraite du CN sont déterminées selon les modalités du régime. Les cotisations patronales sont conformes aux dispositions législatives du gouvernement du Canada, la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*, y compris aux modifications qui y sont apportées et à son règlement d'application, et ces cotisations respectent des seuils minimum et maximum déterminés selon les résultats d'évaluations actuarielles. Les évaluations actuarielles doivent généralement être effectuées tous les ans pour tous les régimes de retraite à prestations déterminées canadiens ou lorsque le Bureau du surintendant des institutions financières le juge opportun. Ces évaluations actuarielles sont établies conformément aux exigences législatives et aux recommandations de l'Institut canadien des actuaires pour l'évaluation des régimes de retraite. Des évaluations actuarielles doivent aussi être effectuées tous les ans pour les régimes de retraite à prestations déterminées admissibles aux États-Unis de la Compagnie.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les évaluations actuarielles les plus récentes effectuées à des fins de capitalisation en date du 31 décembre 2022, que la Compagnie a déposées pour ses régimes de retraite à prestations déterminées enregistrés canadiens, indiquaient un excédent de capitalisation d'environ 4,4 G\$ sur une base de continuité et un excédent de capitalisation d'environ 1,6 G\$ sur une base de solvabilité, calculés selon la moyenne triennale du ratio de liquidation hypothétique des régimes en vertu du *Règlement de 1985 sur les normes de prestation de pension*. La législation fédérale sur les pensions exige que les déficits de capitalisation, s'il y a lieu, tels que calculés en vertu de la réglementation actuelle en matière de retraite, soient payés sur un certain nombre d'années. Il est aussi possible d'obtenir une lettre de crédit pour répondre aux exigences de paiements de solvabilité.

Les prochaines évaluations actuarielles de la Compagnie exigées à des fins de capitalisation en date du 31 décembre 2023 pour ses régimes de retraite à prestations déterminées enregistrés canadiens seront effectuées en 2024. Ces évaluations actuarielles devraient indiquer un excédent de capitalisation d'environ 4,9 G\$ sur une base de continuité et un excédent de capitalisation d'environ 2,6 G\$ sur une base de solvabilité. Selon les résultats préliminaires de ces évaluations, le Régime de retraite du CN devrait rester entièrement capitalisé et à niveau tel que la Compagnie ne pourrait plus verser de cotisations à ce régime en 2024. Par conséquent, la Compagnie prévoit verser des cotisations en espèces totales d'environ 70 M\$ au titre de tous ses autres régimes de retraite en 2024, ce qui inclut l'incidence du transfert des membres du personnel non syndiqué des régimes de retraite à prestations déterminées de la Compagnie vers les régimes de retraite à cotisations déterminées à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024. Au 31 janvier 2024, la Compagnie avait versé 2 M\$ à ses régimes de retraite à prestations déterminées pour 2024.

### Actif des régimes

L'actif des divers régimes de retraite à prestations déterminées canadiens de la Compagnie est principalement détenu dans des caisses fiduciaires (les « Fiducies ») distinctes qui sont diversifiées selon la catégorie d'actif, l'emplacement géographique, le secteur et la stratégie d'investissement. Chaque année, le Conseil d'administration du CN examine et confirme ou modifie l'Énoncé des politiques et procédures d'investissement (l'EPPI), qui comprend la cible de pondération à long terme de l'actif (la « Politique ») et les indices de référence connexes. La Politique est fondée sur les attentes économiques et le rendement des marchés financiers à long terme et prend en considération l'évolution des obligations au titre des prestations des régimes. En 2023, la Politique a été modifiée pour appliquer un changement à la cible de pondération de l'actif en ce qui concerne les obligations, les investissements hypothécaires et les placements en actions.

La Division des investissements du CN (le « Gestionnaire de fonds »), dont le mandat est d'investir et d'administrer l'actif des régimes, peut également mettre en œuvre une stratégie d'investissement (la « Stratégie ») pouvant faire différer la pondération réelle de l'actif des régimes de la Politique en raison de l'évolution des risques et des occasions du marché. Le Comité du régime de retraite et d'investissement du Conseil d'administration (le « Comité ») compare régulièrement la pondération réelle des actifs des régimes avec celles de la Politique et de la Stratégie, et compare le rendement réel de l'actif des régimes de retraite de la Compagnie au rendement des indices de référence.

### Pondération réelle de l'actif

	Politique	Pondération réelle de l'actif des régimes	
		2023	2022
Encaisse et placements à court terme	2 %	2 %	3 %
Obligations et investissements hypothécaires	41 %	41 %	35 %
Dettes de marchés émergents	2 %	2 %	2 %
Titres d'emprunt privés	3 %	6 %	6 %
Placements en actions	29 %	25 %	30 %
Biens immobiliers	4 %	3 %	3 %
Placements ressources et redevances	5 %	7 %	7 %
Investissements d'infrastructure	4 %	4 %	4 %
Portefeuille spécialisé	2 %	2 %	2 %
Titres à rendement absolu	12 %	14 %	15 %
Primes de risque alternatives	— %	— %	1 %
Passifs liés aux placements	(4) %	(6) %	(8) %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Le Comité doit approuver tous les placements importants dans des titres non liquides. L'EPPI permet l'utilisation d'instruments financiers dérivés pour réaliser des stratégies, couvrir et atténuer des risques existants ou anticipés, mais interdit les placements dans des titres de la Compagnie ou de ses filiales. Les investissements détenus dans les régimes de retraite de la Compagnie sont principalement constitués de ce qui suit :

- Encaisse et placements à court terme composés de titres très liquides assurant que des flux de trésorerie suffisants sont disponibles pour faire face aux versements de prestations à court terme ainsi qu'aux besoins de trésorerie anticipés nécessaires pour soutenir les instruments dérivés ou tout autre engagement contractuel. Les placements à court terme se composent surtout d'obligations émises par des banques à charte canadiennes et par les gouvernements canadiens.
- Obligations comprenant les titres obligataires émis ou garantis par les gouvernements et des entités non gouvernementales. Au 31 décembre 2023, 73 % (2022 – 76 %) des obligations étaient émises ou garanties par les gouvernements du Canada, des États-Unis ou autres. Les investissements hypothécaires sont constitués d'obligations hypothécaires et d'intérêts hypothécaires ou dans des fonds pour faire des prêts, qui sont tous garantis par des biens immobiliers. Sur une base d'exposition, la politique du régime pour les obligations et investissements hypothécaires est de 46 %, ce qui comprend une pondération de 41 % principalement aux obligations gouvernementales et de sociétés et une pondération de 5 % aux instruments financiers dérivés liés à la part des obligations.
- Dette des marchés émergents composée de parts de fonds mis en commun ou dans des comptes distincts gérés par des gestionnaires externes dont le mandat est d'investir dans des titres de créance de pays émergents.
- Titres d'emprunt privés constitués de participations dans des fonds de titres d'emprunt privés et des fonds axés sur la production d'un rendement stable.
- Placements en actions constitués de titres cotés en bourse, diversifiés par secteur industriel, par emplacement géographique et par émetteur, et de placements dans des fonds de capital-investissement. Au 31 décembre 2023, la pondération la plus importante par émetteur individuel d'un titre coté en bourse s'établissait à 6 % (2022 – 4 %) et la pondération la plus importante par secteur industriel s'établissait à 24 % (2022 – 19 %). Sur une base d'exposition, la Politique du régime pour les placements en actions est de 34 %, ce qui comprend une pondération de 29 % aux investissements en actions et de 5 % aux instruments financiers dérivés liés à la part des actions.
- Portefeuille de biens immobiliers diversifié, qui comprend des terrains canadiens et des propriétés commerciales, et des placements mondiaux dans des fonds de capital-investissement immobilier.
- Placements ressources et redevances comprenant des propriétés pétrolières, gazières et minières ainsi que des titres cotés et non cotés en bourse de sociétés exploitantes de ressources et de transition énergétique.
- Investissements d'infrastructure constitués de participations dans des fonds d'infrastructure privés, de prêts à terme et de billets d'entreprises d'infrastructure.
- Portefeuille spécialisé constitué principalement d'actions de sociétés fermées ainsi que de titres d'emprunts privés, de placements ressources et redevances, de titres à rendement absolu et d'actions de sociétés ouvertes. Il pourrait être exposé aux actifs de sociétés ouvertes afin de gérer le profil risque-rendement et la répartition tactique relative de la pondération du portefeuille de la Politique.
- Titres à rendement absolu, qui sont constitués principalement d'un portefeuille d'unités de fonds spéculatifs gérés à l'externe, qui sont investis dans différentes stratégies acheteur-vendeur, reposant sur des instruments dérivés et visant des fonds multistratégie, à revenu fixe, de contrats de marchandises, d'actions, macroéconomiques et de protection contre les baisses. Les gestionnaires font l'objet d'un suivi continu par un contrôle diligent des opérations et des placements.
- Pour 2022, des investissements dans des primes de risque alternatives constituant un portefeuille d'unités de fonds gérés à l'externe et provenant de stratégies gérées à l'interne de façon à être rajustés en fonction des risques.
- Passifs liés aux placements tenant compte d'un certain niveau de financement associé aux titres vendus dans le cadre de conventions de rachat et d'autres actifs.

Le gestionnaire de fonds des régimes surveille quotidiennement l'évolution des marchés et les risques relatifs aux devises étrangères, aux taux d'intérêt, aux marchés, au crédit et aux liquidités. Lorsqu'il investit dans des titres étrangers, les régimes sont exposés au risque lié au change étranger qui peut être couvert ou atténué, et dont l'effet est inclus dans l'évaluation des titres étrangers. Après déduction du montant ajusté ou couvert, l'exposition des régimes aux risques liés au change étranger au 31 décembre 2023 se présentait comme suit : dollar CA : 58 %; dollar américain : 29 %; devises européennes : 7 %; yen japonais : 1 %; diverses autres devises : 5 %. Le risque lié aux taux d'intérêt représente le risque que la juste valeur des placements fluctue en raison de la variation des taux d'intérêt du marché. La sensibilité aux taux d'intérêt dépend du moment et du montant des flux de trésorerie liés à l'actif et au passif portant intérêt des régimes. Les instruments dérivés sont des ententes contractuelles dont la valeur est dérivée des taux d'intérêt et des devises étrangères ainsi que des marchandises ou des placements en actions, entre autres éléments de variation et facteurs. Ils peuvent comprendre des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés, des options et des swaps. Les instruments dérivés se classent dans les catégories d'investissement d'actifs en fonction de leur risque sous-jacent et sont utilisés de temps à autre comme instrument synthétique à la place des activités de placement qui seraient autrement réalisées par un investissement direct dans une catégorie d'investissement d'actifs. Lorsque des instruments dérivés sont utilisés à des fins de

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

couverture, les gains ou les pertes associés à ces instruments dérivés sont compensés par la variation correspondante de la valeur des actifs visés par la couverture. Les politiques établies pour gérer le risque de crédit de contrepartie exigent des transactions avec des contreparties considérées comme ayant une grande qualité de crédit. Des liquidités suffisantes sont maintenues pour couvrir les flux de trésorerie en surveillant des facteurs tels que les garanties de juste valeur promises et reçues, les conventions de rachat et les conventions de prêt de titres.

Le rendement global des marchés financiers et le niveau des taux d'intérêt ont une incidence sur la capitalisation des régimes de retraite de la Compagnie, en particulier du principal régime de retraite canadien de la Compagnie. Des variations défavorables du rendement des régimes de retraite et des taux d'intérêt depuis la date des dernières évaluations actuarielles pourraient avoir des répercussions défavorables importantes sur l'état de capitalisation des régimes et sur les résultats d'exploitation de la Compagnie.

### Juste valeur des actifs des régimes, par catégorie d'actifs

En millions	Paramètres de mesure de la juste valeur au 31 décembre 2023				
	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Valeur nette des actifs
Encaisse et placements à court terme <sup>1)</sup>	367 \$	117 \$	250 \$	– \$	– \$
Obligations <sup>2)</sup>					
Canada, États-Unis et supranational	38	–	38	–	–
Provinces du Canada et municipalités	5 209	–	5 209	–	–
Sociétés	1 903	–	1 903	–	–
Dettes de marchés émergents <sup>3)</sup>	352	–	352	–	–
Investissements hypothécaires <sup>4)</sup>	1	–	1	–	–
Titres d'emprunt privés <sup>5)</sup>	1 021	–	1	–	1 020
Actions de sociétés ouvertes <sup>6)</sup>					
Actions canadiennes	181	180	1	–	–
Actions américaines	1 828	1 736	92	–	–
Actions internationales	2 170	2 170	–	–	–
Actions de sociétés fermées <sup>7)</sup>	616	–	(3)	–	619
Biens immobiliers <sup>8)</sup>	439	–	–	252	187
Placements ressources et redevances <sup>9)</sup>	1 272	312	45	915	–
Investissements d'infrastructure <sup>10)</sup>	660	–	14	–	646
Fonds à rendement absolu <sup>11)</sup>					
Multistratégie	1 192	–	–	–	1 192
Revenu fixe	6	–	4	–	2
Actions	385	–	–	–	385
Macroéconomique	774	–	–	–	774
Protection contre les baisses	15	13	2	–	–
<b>Total – Placements <sup>13)</sup></b>	<b>18 429 \$</b>	<b>4 528 \$</b>	<b>7 909 \$</b>	<b>1 167 \$</b>	<b>4 825 \$</b>
Passifs liés aux placements <sup>14)</sup>	(868)				
Autres <sup>15)</sup>	(28)				
<b>Total – Actif des régimes</b>	<b>17 533 \$</b>				

Niveau 1 : La juste valeur est déterminée en fonction de la valeur à la cote d'actifs identiques sur des marchés actifs.

Niveau 2 : La juste valeur est déterminée en fonction d'autres données importantes observables.

Niveau 3 : La juste valeur est déterminée en fonction des données importantes non observables.

Valeur nette des actifs : Investissements évalués à la valeur nette des actifs comme mesure de simplification.

Les notes complémentaires aux tableaux sont présentées à la page suivante.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

En millions	Paramètres de mesure de la juste valeur au 31 décembre 2022				
	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Valeur nette des actifs
Encaisse et placements à court terme <sup>1)</sup>	536 \$	72 \$	464 \$	– \$	– \$
Obligations <sup>2)</sup>					
Canada, États-Unis et supranational	466	–	466	–	–
Provinces du Canada et municipalités	3 861	–	3 861	–	–
Sociétés	1 389	–	1 389	–	–
Dettes de marchés émergents <sup>3)</sup>	363	–	363	–	–
Investissements hypothécaires <sup>4)</sup>	16	–	16	–	–
Titres d'emprunt privés <sup>5)</sup>	997	–	–	–	997
Actions de sociétés ouvertes <sup>6)</sup>					
Actions canadiennes	361	354	7	–	–
Actions américaines	1 931	2 011	(80)	–	–
Actions internationales	2 310	2 310	–	–	–
Actions de sociétés fermées <sup>7)</sup>	689	–	(1)	–	690
Biens immobiliers <sup>8)</sup>	404	–	–	249	155
Placements ressources et redevances <sup>9)</sup>	1 198	365	(8)	841	–
Investissements d'infrastructure <sup>10)</sup>	720	–	76	–	644
Fonds à rendement absolu <sup>11)</sup>					
Multistratégie	1 390	–	–	–	1 390
Revenu fixe	8	–	3	–	5
Marchandises	71	–	–	–	71
Actions	247	–	–	–	247
Macroéconomique	773	–	–	–	773
Protection contre les baisses	70	70	–	–	–
Primes de risque alternatives <sup>12)</sup>	155	–	–	–	155
<b>Total – Placements <sup>13)</sup></b>	<b>17 955 \$</b>	<b>5 182 \$</b>	<b>6 556 \$</b>	<b>1 090 \$</b>	<b>5 127 \$</b>
Passifs liés aux placements <sup>14)</sup>	(1 479)				
Autres <sup>15)</sup>	113				
<b>Total – Actif des régimes</b>	<b>16 589 \$</b>				

Niveau 1 : La juste valeur est déterminée en fonction de la valeur à la cote d'actifs identiques sur des marchés actifs.

Niveau 2 : La juste valeur est déterminée en fonction d'autres données importantes observables.

Niveau 3 : La juste valeur est déterminée en fonction des données importantes non observables.

Valeur nette des actifs : Investissements évalués à la valeur nette des actifs comme mesure de simplification.

Les notes complémentaires aux tableaux sont présentées à la page suivante.

## Juste valeur des investissements classés dans la catégorie de niveau 3

En millions	Paramètres de mesure de la juste valeur en fonction des données importantes non observables (Niveau 3)		
	Biens immobiliers <sup>8)</sup>	Placements ressources et redevances <sup>9)</sup>	Total
Solde au 31 décembre 2021	272 \$	677 \$	949 \$
Rendement réel relatif aux actifs toujours détenus à la date de clôture	(23)	221	198
Achats	2	—	2
Décaissements	(2)	(57)	(59)
Solde au 31 décembre 2022	249	841	1 090
Rendement réel relatif aux actifs toujours détenus à la date de clôture	10	81	91
Achats	2	2	4
Décaissements	(9)	(9)	(18)
<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	<b>252 \$</b>	<b>915 \$</b>	<b>1 167 \$</b>

- 1) L'encaisse et les placements à court terme, ainsi que les intérêts courus s'y rapportant, sont évalués au coût, lequel se rapproche de la juste valeur, et sont classés dans la catégorie de niveau 1 et dans la catégorie de niveau 2, respectivement.
- 2) Les obligations sont évaluées à partir de données sur les cours moyens obtenues auprès de fournisseurs indépendants de données concernant l'établissement des prix. Lorsque les prix ne sont pas disponibles auprès de sources indépendantes, la juste valeur est basée sur la valeur actuelle des flux de trésorerie nets futurs établie au moyen des rendements actuels pour des instruments comparables.
- 3) Les fonds de titres de créances des marchés émergents sont évalués en fonction des données sur la valeur nette des actifs, qui sont facilement accessibles et publiées par chaque gestionnaire de fonds indépendant.
- 4) Les investissements hypothécaires sont évalués à partir de données sur les cours moyens obtenues auprès de fournisseurs indépendants de données concernant l'établissement des prix. Lorsque les prix ne sont pas disponibles auprès de sources indépendantes, la juste valeur est basée sur la valeur actuelle des flux de trésorerie nets futurs établie au moyen des rendements actuels pour des instruments comparables.
- 5) Les placements dans les titres d'emprunt privés sont évalués en fonction de la valeur nette des actifs telle que déclarée par chaque gestionnaire de fonds, généralement en fonction de la valeur actuelle des flux de trésorerie nets futurs établie au moyen des rendements actuels pour des instruments comparables. En 2023, 47 M\$ (2022 – 36 M\$) de placements dans des titres d'emprunts privés ont été inclus dans la stratégie du portefeuille spécialisé.
- 6) La juste valeur des placements en actions de sociétés ouvertes est déterminée en fonction des cours sur des marchés actifs. En 2023, néant \$ (2022 – 5 M\$) de placements en actions de sociétés ouvertes ont été inclus dans la stratégie du portefeuille spécialisé.
- 7) Les placements en actions de sociétés fermées sont évalués en fonction de la valeur nette des actifs telle que déclarée par chaque gestionnaire de fonds, généralement au moyen d'une analyse des flux monétaires actualisés ou de multiples de capitalisation. En 2023, 273 M\$ (2022 – 304 M\$) de placements en actions de sociétés fermées ont été inclus dans la stratégie du portefeuille spécialisé.
- 8) La juste valeur des biens immobiliers classés dans la catégorie de niveau 3 comprend des biens immeubles. Les terrains sont évalués en fonction de la juste valeur d'actifs comparables et les biens productifs sont évalués en fonction de la valeur actuelle des flux de trésorerie nets futurs estimatifs ou de la juste valeur d'actifs comparables. Des évaluations indépendantes de tous les biens immeubles sont effectuées tous les trois ans sur une base rotationnelle. La juste valeur des biens immobiliers classés comme valeur nette des actifs est principalement constituée de placements dans des fonds de capital-investissement immobilier et s'appuie sur la valeur nette des actifs telle que déclarée par chaque gestionnaire de fonds, généralement au moyen d'une analyse des flux monétaires actualisés ou de multiples de capitalisation.
- 9) Les placements ressources et redevances classés dans la catégorie de niveau 1 sont évalués en fonction de la valeur à la cote sur des marchés actifs. Les participations dans les titres de ressources et de redevances négociés sur un marché secondaire sont évaluées en fonction du plus récent prix de transaction et sont classées dans la catégorie de niveau 2, dont 10 M\$ en 2023 (2022 – néant \$) sont inclus dans la stratégie du portefeuille spécialisé. Les placements ressources et redevances classés dans la catégorie de niveau 3 sont constitués de propriétés de ressources et de redevances en exploitation, et la juste valeur est basée sur les flux de trésorerie nets futurs estimatifs actualisés en fonction des taux courants du marché pour les transactions visant des actifs similaires. Les flux de trésorerie nets futurs estimatifs s'appuient sur les prix prévus du pétrole, du gaz et d'autres marchandises, ainsi que sur la projection de la production annuelle future et des coûts.
- 10) La juste valeur des investissements d'infrastructure classés dans la catégorie de niveau 2 s'appuie sur la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs établie au moyen des rendements actuels pour des instruments comparables. La juste valeur des fonds d'infrastructure classés comme valeur nette des actifs s'appuie sur la valeur nette des actifs telle que déclarée par chaque gestionnaire de fonds, généralement au moyen d'une analyse des flux monétaires actualisés ou de multiples de capitalisation.
- 11) Les titres à rendement absolu sont évalués à la valeur nette des actifs telle que déclarée par chaque gestionnaire de fonds indépendant. Tous les titres à rendement absolu comportent des dispositions de rachat établies par contrat dont la fréquence va de mensuelle à annuelle, et les périodes de préavis d'achat varient de 5 à 90 jours. En 2023, 1 M\$ (2022 - 35 M\$) de titres à rendement absolu ont été inclus dans la stratégie du portefeuille spécialisé.
- 12) Les investissements dans des primes de risque alternatives sont évalués à la valeur nette des actifs telle que déclarée par chaque gestionnaire de fonds indépendant ou gestionnaire de fonds. Tous les fonds comportent des dispositions de rachat établies par contrat dont la fréquence va de quotidienne à annuelle, et les périodes de préavis d'achat varient de 5 à 60 jours.

Suite des notes du tableau à la page suivante.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

- 13) Les instruments financiers dérivés, qui sont inclus dans le total des placements, sont évalués en utilisant les valeurs à la cote du marché lorsqu'elles sont disponibles et sont classés dans la catégorie de niveau 1, ou basés sur des techniques d'évaluation utilisant des données de marché lorsque les valeurs à la cote du marché ne sont pas disponibles et sont classés dans la catégorie de niveau 2. Les autres instruments dérivés inclus au poste Autres sont évalués de marché à marché. Les instruments dérivés sont inclus dans des catégories d'investissement d'actifs en fonction de leur exposition sous-jacente. Le tableau qui suit présente les postes de la juste valeur de l'actif/gain non réalisé ou du passif/perte non réalisée et les valeurs nominales aux 31 décembre 2023 et 2022 :

En millions	Exercice terminé le 31 décembre 2023			Exercice terminé le 31 décembre 2022		
	Juste valeur			Juste valeur		
	Valeur nominale	Actif/gain non réalisé	Passif/perte non réalisée	Valeur nominale	Actif/gain non réalisé	Passif/perte non réalisée
<b>Encaisse et placements à court terme</b>						
Contrats de change à terme	20 \$	– \$	– \$	5 \$	– \$	– \$
<b>Obligations</b>						
Contrats à terme sur obligations	1 101	162	(4)	1 432	1	(24)
Contrats de change à terme	71	1	(1)	32	1	(1)
Options	118	2	(2)	19	1	–
Contrats d'échange sur défaillance	99	–	(2)	102	–	(1)
Contrats d'échange	378	198	(205)	10	–	(1)
<b>Titres d'emprunt de marchés émergents</b>						
Contrats d'échange	19	2	–	18	2	–
Contrats de change à terme	–	–	–	87	–	–
<b>Titres d'emprunt privés</b>						
Contrats de change à terme	101	1	–	83	–	–
<b>Actions de sociétés ouvertes</b>						
Contrats de change à terme	1 434	75	(14)	1 436	14	(30)
Contrats d'échange	2 172	40	(9)	1 636	7	(64)
<b>Actions de sociétés fermées</b>						
Contrats de change à terme	568	1	(4)	494	1	(2)
<b>Biens immobiliers</b>						
Contrats de change à terme	11	–	–	17	–	–
<b>Placements ressources et redevances</b>						
Contrats d'échange sur marchandises	99	1	(16)	177	1	(45)
<b>Infrastructure</b>						
Contrats de change à terme	190	2	–	174	1	–
<b>Titres à rendement absolu</b>						
Contrats de change à terme	689	4	–	580	3	–
Contrats d'échange	463	2	–	20	–	–
Options	36	13	–	203	70	–
<b>Primes de risque alternatives</b>						
Contrats de change à terme	–	–	–	37	–	–
Contrats d'échange	–	–	–	360	1	(1)
<b>Total – Instruments dérivés inclus dans les placements</b>	<b>7 569 \$</b>	<b>504 \$</b>	<b>(257) \$</b>	<b>6 922 \$</b>	<b>103 \$</b>	<b>(169) \$</b>
<b>Autres <sup>15)</sup></b>						
Contrats à terme sur taux d'intérêt	381	–	–	3 115	1	(1)
Contrats à terme d'actions	348	1	–	344	1	(1)
<b>Total – Instruments dérivés inclus dans les actifs de régime</b>	<b>8 298 \$</b>	<b>505 \$</b>	<b>(257) \$</b>	<b>10 381 \$</b>	<b>105 \$</b>	<b>(171) \$</b>

- 14) Les passifs liés aux placements sont constitués de titres vendus en vertu d'ententes de rachat. Les titres vendus en vertu d'ententes de rachat ne remplissent pas les conditions pour le retrait des actifs et sont donc maintenus dans les livres avec un passif compensatoire comptabilisé pour représenter la nature de financement de cette transaction. Ces ententes sont comptabilisées au coût, qui, avec les intérêts courus, se rapprochent de la juste valeur en raison de leur nature à court terme.

- 15) Les actifs de la catégorie Autres sont constitués d'actifs d'exploitation de 143 M\$ (2022 – 155 M\$) et de passifs d'exploitation de 171 M\$ (2022 – 42 M\$) nécessaires pour l'administration des actifs des Fiducies et des activités de prestations et de capitalisation des régimes. Ces actifs et passifs sont évalués au coût, sauf pour les contrats à terme sur taux d'intérêt et les marges sur les contrats à terme d'actions au poste Autres qui sont évalués de marché à marché, et n'ont été répartis dans aucune catégorie de juste valeur.



## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### Obligations et situation de capitalisation au titre des régimes de retraite à prestations déterminées et d'avantages complémentaires de retraite

En millions	Exercice terminé le 31 décembre	Régimes de retraite		Avantages complémentaires de retraite	
		2023	2022	2023	2022
<b>Évolution des obligations découlant des régimes</b>					
Obligations projetées découlant des régimes au début de l'exercice		13 909 \$	17 813 \$	147 \$	212 \$
Modifications		—	—	—	(21)
Intérêts débiteurs		703	468	7	5
Gain (perte) actuariel(le) sur l'obligation au titre des prestations projetées <sup>1)</sup>		1 035	(3 548)	2	(40)
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de la période		83	157	1	2
Cotisations des participants aux régimes		64	60	—	—
Change étranger – fluctuations		(6)	19	(1)	3
Prestations versées, règlements et transferts		(1 033)	(1 060)	(11)	(14)
<b>Obligations projetées découlant des régimes à la fin de l'exercice <sup>2)</sup></b>		<b>14 755 \$</b>	<b>13 909 \$</b>	<b>145 \$</b>	<b>147 \$</b>
Élément représentant des augmentations salariales futures		(13)	(85)	—	—
<b>Obligations cumulées découlant des régimes à la fin de l'exercice</b>		<b>14 742 \$</b>	<b>13 824 \$</b>	<b>145 \$</b>	<b>147 \$</b>
<b>Évolution de l'actif des régimes</b>					
Juste valeur de l'actif des régimes au début de l'exercice		16 589 \$	20 416 \$	— \$	— \$
Cotisations de l'employeur		25	47	—	—
Cotisations des participants aux régimes		64	60	—	—
Change étranger – fluctuations		(4)	14	—	—
Rendement réel sur l'actif des régimes		1 892	(2 888)	—	—
Prestations versées, règlements et transferts		(1 033)	(1 060)	—	—
<b>Juste valeur de l'actif des régimes à la fin de l'exercice <sup>2)</sup></b>		<b>17 533 \$</b>	<b>16 589 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>
<b>Capitalisation – Excédent (déficit) de la juste valeur de l'actif des régimes par rapport aux obligations projetées découlant des régimes à la fin de l'exercice</b>		<b>2 778 \$</b>	<b>2 680 \$</b>	<b>(145) \$</b>	<b>(147) \$</b>

1) La quasi-totalité de la perte actuarielle des régimes de retraite pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 et du gain actuariel des régimes de retraite pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 résulte de la variation du taux d'actualisation fixé en fin d'exercice (diminution de 62 points de base en 2023 et augmentation de 211 points de base en 2022).

2) Pour le Régime de retraite du CN au 31 décembre 2023, les obligations projetées découlant des régimes étaient de 13 711 M\$ (2022 – 12 887 M\$) et la juste valeur de l'actif des régimes était de 16 762 M\$ (2022 – 15 838 M\$). La date de mesure utilisée pour tous les régimes est le 31 décembre.

### Montants constatés aux Bilans consolidés

En millions	Au 31 décembre	Régimes de retraite		Avantages complémentaires de retraite	
		2023	2022	2023	2022
Actif à long terme – Actif relatif aux régimes de retraite		3 140 \$	3 033 \$	— \$	— \$
Passif à court terme (Note 15)		—	—	(12)	(14)
Passif à long terme – Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite		(362)	(353)	(133)	(133)
<b>Montant total constaté</b>		<b>2 778 \$</b>	<b>2 680 \$</b>	<b>(145) \$</b>	<b>(147) \$</b>

### Montants constatés au poste Autre perte globale cumulée (Note 21)

En millions	Au 31 décembre	Régimes de retraite		Avantages complémentaires de retraite	
		2023	2022	2023	2022
Gain (perte) actuariel(le) net(te)		(3 052) \$	(2 730) \$	30 \$	39 \$
Crédit (coût) des prestations au titre des services passés		— \$	— \$	19 \$	22 \$

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

**Information sur les régimes de retraite à prestations déterminées pour lesquels les obligations cumulées découlant des régimes sont supérieures à l'actif des régimes**

En millions	Au 31 décembre	Régimes de retraite	
		2023	2022
Obligations cumulées découlant des régimes <sup>1)</sup>		562 \$	543 \$
Juste valeur de l'actif des régimes <sup>1)</sup>		203 \$	199 \$

1) Tous les autres régimes d'avantages complémentaires de retraite comportent des obligations cumulées découlant des régimes excédant les actifs des régimes.

**Information sur les régimes de retraite à prestations déterminées pour lesquels les obligations projetées découlant des régimes sont supérieures à l'actif des régimes**

En millions	Au 31 décembre	Régimes de retraite	
		2023	2022
Obligations projetées découlant des régimes		565 \$	631 \$
Juste valeur de l'actif des régimes		203 \$	278 \$

**Éléments du coût (produit) net des prestations au titre des régimes de retraite à prestations déterminées et d'avantages complémentaires de retraite**

En millions	Exercice terminé le 31 décembre	Régimes de retraite			Avantages complémentaires de retraite		
		2023	2022	2021	2023	2022	2021
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de la période		83 \$	157 \$	197 \$	1 \$	2 \$	2 \$
Autres éléments du coût (produit) net des prestations							
Intérêts débiteurs		703	468	392	7	5	5
Perte au titre des règlements		—	1	2	—	—	—
Rendement prévu sur l'actif des régimes		(1 186)	(1 132)	(1 076)	—	—	—
Amortissement du coût (crédit) des prestations au titre des services passés		—	—	—	(3)	(2)	(1)
Amortissement de la perte actuarielle nette (du gain actuariel net)		7	166	275	(7)	(4)	(4)
<b>Total – Autres éléments du coût (produit) net des prestations</b>		<b>(476) \$</b>	<b>(497) \$</b>	<b>(407) \$</b>	<b>(3) \$</b>	<b>(1) \$</b>	<b>— \$</b>
<b>Coût (produit) net des prestations</b>		<b>(393) \$</b>	<b>(340) \$</b>	<b>(210) \$</b>	<b>(2) \$</b>	<b>1 \$</b>	<b>2 \$</b>

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

**Hypothèses selon une moyenne pondérée utilisées pour comptabiliser les régimes de retraite à prestations déterminées et d'avantages complémentaires de retraite**

Au 31 décembre	Régimes de retraite			Avantages complémentaires de retraite		
	2023	2022	2021	2023	2022	2021
Pour déterminer les obligations projetées découlant des régimes						
Taux d'actualisation <sup>1)</sup>	4,64 %	5,26 %	3,15 %	4,71 %	5,23 %	3,06 %
Taux d'augmentation de la rémunération <sup>2)</sup>	2,75 %	2,75 %	2,75 %	2,75 %	2,75 %	2,75 %
Pour déterminer le coût (produit) net des prestations						
Taux pour déterminer le coût des services rendus au cours de la période <sup>3)</sup>	5,25 %	3,40 %	3,02 %	5,17 %	3,43 %	2,95 %
Taux pour déterminer les intérêts débiteurs <sup>3)</sup>	5,21 %	2,67 %	2,10 %	5,23 %	2,74 %	1,90 %
Taux d'augmentation de la rémunération <sup>2)</sup>	2,75 %	2,75 %	2,75 %	2,75 %	2,75 %	2,75 %
Rendement prévu sur l'actif des régimes <sup>4)</sup>	7,60 %	7,00 %	6,79 %	S.O.	S.O.	S.O.

- 1) L'hypothèse de taux d'actualisation de la Compagnie, qui est formulée une fois par année, à la fin de l'exercice, est déterminée par la direction avec la collaboration d'actuaire indépendants. Le taux d'actualisation est utilisé pour mesurer la somme unique qui, si elle était investie à la date de mesure dans un portefeuille de titres de créance de grande qualité à notation AA ou supérieure, produirait les flux de trésorerie nécessaires pour payer les prestations de retraite au moment où elles sont dues. Les prestations futures prévues au titre des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite canadiens sont actualisées au moyen de taux courants établis en fonction d'une courbe dérivée des rendements d'obligations de sociétés à notation AA pour chaque année d'échéance.
- 2) Le taux d'augmentation de la rémunération est déterminé par la Compagnie en se fondant sur ses plans à long terme au titre de telles augmentations.
- 3) La Compagnie a recours à l'approche du cours au comptant pour mesurer le coût des services rendus au cours de la période et les intérêts débiteurs pour tous les régimes de retraite à prestations déterminées et les avantages complémentaires de retraite. En vertu de l'approche du cours au comptant, les taux d'actualisation courants individuels sur la même courbe des taux qui sert à déterminer l'obligation au titre des prestations projetées sont appliqués aux flux de trésorerie projetés pertinents à la date d'échéance.
- 4) Le taux de rendement à long terme prévu est déterminé en fonction de la performance future prévue pour chaque catégorie d'actif et est pondéré en fonction de la politique de placement. Pour 2023, la Compagnie a utilisé un taux de rendement à long terme hypothétique de 7,60 % sur la valeur marchande de l'actif des régimes en vigueur pour calculer le coût (produit) net des prestations. Pour 2024, la Compagnie diminuera de 30 points de base son hypothèse relative au taux de rendement à long terme prévu sur l'actif des régimes à 7,30 %, afin de tenir compte des prévisions actuelles de la direction à l'égard du rendement à long terme des placements.

### Prestations futures prévues

En millions	Régimes de retraite	Avantages complémentaires de retraite
2024	1 051 \$	12 \$
2025	1 049 \$	11 \$
2026	1 039 \$	11 \$
2027	1 030 \$	10 \$
2028	1 018 \$	10 \$
Exercices de 2029 à 2033	4 900 \$	44 \$

### Régimes à cotisations déterminées et autres régimes

La Compagnie maintient des régimes de retraite à cotisations déterminées pour certains employés salariés de même que pour certains employés régis par des conventions collectives. La Compagnie maintient également d'autres régimes, y compris un régime d'épargne 401(k) pour les membres du personnel aux États-Unis. Les cotisations de la Compagnie à ces régimes ont été passées en charges au moment où elles ont été engagées et, en 2023, elles s'élevaient à 26 M\$ (2022 – 23 M\$; 2021 – 23 M\$).

### Cotisations au régime interentreprises

En vertu de conventions collectives, la Compagnie participe à un régime d'avantages sociaux interentreprises, le *Railroad Employees National Early Retirement Major Medical Benefit Plan*, qui procure des prestations de soins de santé au titre d'avantages complémentaires de retraite à certains retraités. Les cotisations de la Compagnie en vertu de ce régime ont été passées en charges au moment où elles ont été engagées et elles se sont élevées à 6 M\$ en 2023 (2022 – 7 M\$; 2021 – 10 M\$). Le taux de contribution annuel s'appliquant au régime était de 89,00 \$ par mois par employé en service actif en 2023 (2022 – 109,49 \$). Le régime comptait 183 retraités participants en 2023 (2022 – 263 retraités).

## 19 – Capital-actions

### Capital-actions autorisé

Le capital-actions autorisé de la Compagnie est constitué des titres suivants :

- un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale;
- un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A, sans valeur nominale, pouvant être émises en série;
- un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie B, sans valeur nominale, pouvant être émises en série.

### Actions ordinaires

<i>En millions</i>	<i>Au 31 décembre</i>	<b>2023</b>	2022	2021
Actions ordinaires émises		<b>643,8</b>	672,4	702
Actions ordinaires détenues dans les Fiducies d'actions		<b>(1,1)</b>	(1,4)	(1,1)
<b>Actions ordinaires en circulation</b>		<b>642,7</b>	671	700,9

### Rachat d'actions ordinaires

La Compagnie peut racheter ses actions ordinaires, conformément à une offre publique de rachat (OPR) dans le cours normal des activités, au prix courant du marché, plus les frais de courtage, ou à tout autre prix pouvant être autorisé par la Bourse de Toronto. En vertu de son OPR en cours, la Compagnie peut racheter jusqu'à concurrence de 32,0 millions d'actions ordinaires entre le 1<sup>er</sup> février 2023 et le 31 janvier 2024. Au 31 décembre 2023, la Compagnie avait racheté 26,6 millions d'actions ordinaires en vertu de cet OPR.

<i>En millions, sauf les données par action</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	<b>2023</b>	2022	2021
Nombre d'actions ordinaires rachetées		<b>29,1</b>	30,2	10,3
Prix moyen pondéré par action <sup>1)</sup>		<b>156,37 \$</b>	156,00 \$	153,69 \$
Montant des rachats <sup>1)</sup>		<b>4 551 \$</b>	4 709 \$	1 582 \$

1) Comprend les frais de courtage.

Voir la Note 25, *Événements subséquents*, pour obtenir des renseignements sur la nouvelle OPR de la Compagnie.

### Fiducies d'actions

Les Fiducies d'actions de la Compagnie achètent des actions ordinaires du CN sur le marché libre, qui sont utilisées afin d'offrir des actions ordinaires en vertu du Régime d'unités d'actions et du Régime d'actionariat du personnel (RAP) (voir la Note 20, *Régimes de rémunération à base d'actions*). Les actions achetées par les Fiducies d'actions sont détenues jusqu'à ce que la Compagnie demande au fiduciaire de transférer des actions aux participants du Régime d'unités d'actions ou du RAP. Les actions ordinaires achetées par les Fiducies d'actions sont comptabilisées comme des actions rachetées. Les Fiducies d'actions peuvent vendre des actions sur le marché libre afin de faciliter les paiements de la Compagnie à l'égard des obligations des employés en matière de retenue d'impôt à la source pour le Régime d'unités d'actions.

### Achats d'actions

<i>En millions, sauf les données par action</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	<b>2023</b>	2022	2021
<b>Achats d'actions par les Fiducies d'actions du Régime d'unités d'actions</b>				
Nombre d'actions ordinaires		–	0,5	–
Prix moyen pondéré par action		– \$	170,85 \$	– \$
Montant des achats		– \$	81 \$	– \$
<b>Achats d'actions par les Fiducies d'actions du Régime d'actionariat du personnel</b>				
Nombre d'actions ordinaires		<b>0,2</b>	0,2	0,2
Prix moyen pondéré par action		<b>156,89 \$</b>	155,53 \$	142,90 \$
Montant des achats		<b>28 \$</b>	24 \$	26 \$
<b>Total – Achats</b>		<b>28 \$</b>	105 \$	26 \$

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### Règlements d'actions

<i>En millions, sauf les données par action</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	<b>2023</b>	2022	2021
<b>Règlements en actions par les Fiducies d'actions du Régime d'unités d'actions</b>				
Nombre d'actions ordinaires		<b>0,3</b>	0,2	0,2
Prix moyen pondéré par action		<b>122,08 \$</b>	88,23 \$	88,23 \$
Montant des règlements		<b>31 \$</b>	15 \$	20 \$
<b>Règlements en actions par les Fiducies d'actions du Régime d'actionnariat du personnel</b>				
Nombre d'actions ordinaires		<b>0,2</b>	0,2	0,2
Prix moyen pondéré par action		<b>151,32 \$</b>	141,60 \$	128,40 \$
Montant des règlements		<b>23 \$</b>	23 \$	18 \$
<b>Total – Règlements</b>		<b>54 \$</b>	38 \$	38 \$

## 20 – Régimes de rémunération à base d'actions

La Compagnie offre divers régimes de rémunération à base d'actions pour les membres du personnel admissibles. Les principaux régimes de la Compagnie sont décrits aux présentes.

### Rémunération à base d'actions

<i>En millions</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	<b>2023</b>	2022	2021
Régime d'unités d'actions		<b>25 \$</b>	31 \$	47 \$
Régime d'intéressement volontairement différé (RIVD)		<b>2</b>	1	2
Octrois d'options d'achat d'actions		<b>11</b>	8	12
Régime d'actionnariat du personnel (RAP)		<b>26</b>	23	20
<b>Total – Charge de rémunération à base d'actions</b>		<b>64 \$</b>	63 \$	81 \$
<b>Incidences de l'impôt sur les bénéficiaires sur la rémunération à base d'actions</b>				
Avantage fiscal constaté dans les résultats		<b>15 \$</b>	16 \$	18 \$
Avantage fiscal excédentaire constaté dans les résultats		<b>10 \$</b>	14 \$	10 \$

### Régime d'unités d'actions

L'objectif du Régime d'unités d'actions est d'accroître la capacité de la Compagnie d'attirer et de retenir des employés talentueux et d'harmoniser les intérêts de ces employés et des actionnaires de la Compagnie. Dans le cadre de son Régime d'unités d'actions, la Compagnie octroie des unités d'actions liées au rendement (UALR) et des unités d'actions restreintes (UAR).

Les octrois d'UALR-RCI donnent lieu à un règlement selon le degré d'atteinte d'une condition de performance cible du rendement sur le capital investi (RCI), tel que défini dans la convention d'octroi, sur la période de trois ans du régime. Le degré d'atteinte de la condition de performance se traduit par un facteur de performance qui varie de 0 % à 200 %. Le règlement est conditionnel à l'atteinte d'une condition liée au seuil minimal du cours de l'action, calculé selon le cours moyen des trois derniers mois de la période du régime.

Les octrois d'UALR-RTA donnent lieu à un règlement selon le degré d'atteinte d'une condition cible du rendement total des actionnaires (RTA) par rapport au marché, tel que défini dans la convention d'octroi, sur la période de trois ans du régime. Le degré d'atteinte de la condition par rapport au marché se traduit par un facteur de performance qui varie de 0 % à 200 %, selon la performance du RTA relatif de la Compagnie par rapport au groupe de chemins de fer de classe I et à des entreprises de l'indice S&P/TSX 60.

Les octrois d'UAR donnent lieu à un règlement en fonction du maintien de l'emploi tout au long de la période du régime et ne sont pas assujettis à des conditions de marché ou de performance.

Les UALR et UAR octroyées sont réglées en actions ordinaires de la Compagnie sous forme de décaissements des Fiducies d'actions (voir la Note 19, Capital-actions). Le nombre d'actions remises au participant au moment du règlement est égal à la somme des UALR octroyées multipliées par le facteur de performance et des UAR octroyées, moins les actions détenues afin de satisfaire à l'exigence en matière de retenue d'impôt à la source applicable au participant.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### Unités d'actions liées au rendement

Pour l'octroi de 2021, le niveau de RCI atteint a donné lieu à un facteur de performance de 190 % et le niveau de RTA atteint a donné lieu à un facteur de performance de 119 % pour la période du régime terminée le 31 décembre 2023. La juste valeur totale des octrois d'UALR donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres, qui ont été acquis en 2023, était de 44 M\$ (2022 – 40 M\$; 2021 – 30 M\$). Puisque les conditions de performance et de marché en vertu de chaque octroi ont été satisfaites au 31 décembre 2023, un règlement d'environ 0,3 million d'actions, net d'impôts retenus devrait avoir lieu au cours du premier trimestre de 2024.

### Octrois d'UALR

	UALR-RCI <sup>1)</sup>		UALR-RTA <sup>2)</sup>	
	Unités	Moyenne pondérée de la juste valeur à la date de l'octroi	Unités	Moyenne pondérée de la juste valeur à la date de l'octroi
En circulation au 31 décembre 2022	0,7	73,21 \$	0,4	160,40 \$
Octroyées	0,2	89,37 \$	0,1	174,04 \$
Régérées <sup>3)</sup>	(0,2)	74,02 \$	(0,1)	153,22 \$
Perdus	–	91,23 \$	–	188,58 \$
<b>En circulation au 31 décembre 2023</b>	<b>0,7</b>	<b>78,29 \$</b>	<b>0,4</b>	<b>166,89 \$</b>
Non acquises au 31 décembre 2022	0,5	72,78 \$	0,2	164,20 \$
Octroyées	0,2	89,37 \$	0,1	174,04 \$
Acquises <sup>4)</sup>	(0,2)	64,50 \$	(0,1)	148,02 \$
Perdus	–	91,23 \$	–	188,58 \$
<b>Non acquises au 31 décembre 2023</b>	<b>0,5</b>	<b>78,29 \$</b>	<b>0,2</b>	<b>166,89 \$</b>

1) La juste valeur de 23 M\$ à la date de l'octroi des UALR-RCI donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres en 2023 est établie au moyen d'un modèle d'évaluation en treillis. Au 31 décembre 2023, la charge totale de rémunération non constatée liée à tous les octrois en circulation s'établissait à 10 M\$ et devrait être constatée sur une période moyenne pondérée de 1,8 an.

2) La juste valeur de 23 M\$ à la date de l'octroi des UALR-RTA donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres en 2023 est déterminée au moyen d'un modèle de simulation de Monte Carlo. Au 31 décembre 2023, la charge totale de rémunération non constatée liée à tous les octrois en circulation s'établissait à 18 M\$ et devrait être constatée sur une période moyenne pondérée de 1,8 an.

3) Les UALR-RCI donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres octroyés en 2020 ont satisfait à la condition relative au cours minimal des actions quant à un règlement et atteint un facteur de performance de 120 %. Les UALR-RTA donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres octroyés en 2020 ont atteint un facteur de performance de 162 %. Au premier trimestre de 2023, ces octrois ont été réglés, déduction faite du versement de 35 M\$ en matière de retenue d'impôt applicable aux participants, sous forme de décaissements de 0,3 million d'actions ordinaires des Fiducies d'actions.

4) Ces octrois devraient être réglés au cours du premier trimestre de 2024.

### Information supplémentaire

Année de l'octroi	2023	2022	2021
<b>Hypothèses</b>			
Cours des actions (\$) <sup>1)</sup>	157,91	153,81	133,36
Volatilité projetée du cours des actions (%) <sup>2)</sup>	26	25	24
Durée projetée (en années) <sup>3)</sup>	3,0	3,0	3,0
Taux d'intérêt sans risque (%) <sup>4)</sup>	3,38	1,58	0,19
Taux de dividende (\$) <sup>5)</sup>	3,16	2,93	2,46
<b>Moyenne pondérée de la juste valeur à la date de l'octroi (\$)</b>			
RCI	89,37	81,03	64,50
RTA	174,04	180,18	148,02

1) Correspond au cours de clôture des actions à la date d'octroi.

2) Selon la volatilité historique de l'action de la Compagnie sur une période correspondant à la durée projetée de l'octroi.

3) Correspond à la période durant laquelle les octrois devraient être en circulation.

4) Selon le rendement implicite offert par les émissions gouvernementales de titres à coupon zéro d'une durée équivalente correspondant à la durée projetée des octrois.

5) Selon le taux de dividende annualisé.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### Unités d'actions restreintes

La Compagnie a une valeur nominale d'UAR au 31 décembre 2023. La juste valeur totale des octrois d'UAR acquis, le nombre d'unités en circulation qui n'étaient pas acquises, la charge de rémunération non constatée et la période de constatation restante n'ont pas été chiffrés, car ils portent sur un nombre minime d'unités.

### Régime d'intéressement volontairement différé

Le Régime d'intéressement volontairement différé (RIVD) de la Compagnie donne aux cadres supérieurs admissibles la possibilité de toucher leur prime de rendement annuelle sous forme d'unités d'actions différées (UAD), jusqu'à concurrence d'une limite maximale de report. Une UAD correspond à une action ordinaire de la Compagnie et produit également des dividendes chaque fois que des dividendes en espèces sont versés pour les actions ordinaires. Le nombre d'UAD reçu par chaque participant est établi au moment du report. Pour chaque participant, la Compagnie octroie 25 % de plus par rapport au montant choisi en UAD, qui seront acquises au cours d'une période de quatre ans. La possibilité de toucher une rémunération au rendement admissible sous forme d'UAD n'est plus offerte à un participant si la valeur de ses UAD acquises répond aux critères d'actionariat de la Compagnie.

### Octrois donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres

Les UAD sont réglées en actions ordinaires de la Compagnie au moment de la cessation d'emploi par un achat sur le marché libre effectué par la Compagnie. Le nombre d'actions remises au participant est égal au nombre d'UAD octroyées moins les actions détenues afin de satisfaire à l'exigence en matière de retenue d'impôt à la source applicable au participant.

	UAD donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres <sup>1)</sup>	
	Unités	Moyenne pondérée de la juste valeur à la date de l'octroi
	En millions	
En circulation au 31 décembre 2022	0,3	106,60 \$
Octroyées	—	157,22 \$
Réglées <sup>2)</sup>	—	122,29 \$
<b>En circulation au 31 décembre 2023 <sup>3)</sup></b>	<b>0,3</b>	<b>112,66 \$</b>

1) La juste valeur à la date de l'octroi des UAD donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres est établie en fonction du cours de l'action de la Compagnie à la date de l'octroi. Au 31 décembre 2023, la valeur intrinsèque globale de toutes les UAD donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres en circulation s'établissait à 56 M\$.

2) Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023, les actions achetées pour le règlement des UAD donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres étaient déduites du versement de 3 M\$ en matière de retenue d'impôt applicable aux participants.

3) La juste valeur totale des octrois d'UAD donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres acquis, le nombre d'unités en circulation qui n'étaient pas acquises, la charge de rémunération non constatée et la période de constatation restante n'ont pas été chiffrés, car ils portent sur un nombre minime d'unités.

### Octrois donnant lieu à un règlement en espèces

La valeur des UAD de chaque participant est payable en espèces au moment de la cessation de son emploi. Le passif de la Compagnie au titre du RIVD donnant lieu à un règlement en espèces est évalué à la valeur du marché à la fin de chaque période et varie en fonction du cours des actions de la Compagnie. Les fluctuations du cours des actions de la Compagnie entraînent la volatilité de la charge liée à la rémunération à base d'actions, inscrite dans le Bénéfice net. À l'heure actuelle, la Compagnie ne détient pas d'instruments financiers dérivés pour gérer cette exposition au risque.

Au 31 décembre 2023, le passif relatif aux UAD donnant lieu à un règlement en espèces était de 5 M\$ selon le cours de clôture de 166,55 \$ (2022 – 7 M\$ selon le cours de clôture de 160,84 \$).

### Octrois d'options d'achat d'actions

Le régime d'options d'achat d'actions de la Compagnie permet aux membres du personnel admissibles d'acquérir des actions ordinaires de la Compagnie, une fois le droit de levée des options acquis, au cours en vigueur à la date de l'octroi des options. Les options offertes par la Compagnie sont des options conventionnelles qui peuvent être acquises sur une période définie. En général, les droits de levée des options s'acquièrent sur une période de quatre ans de service continu pour les options octroyées avant 2020, et cinq ans pour celles octroyées en 2020 et par la suite. En règle générale, les options ne peuvent être exercées au cours des 12 premiers mois suivant la date de l'octroi et expirent après une période de dix ans. Au 31 décembre 2023, 12,8 millions d'actions ordinaires demeuraient autorisées aux fins d'émissions futures dans le cadre de ces régimes.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2023, la Compagnie a octroyé 0,6 million d'options d'achat d'actions (2022 – 0,6 million; 2021 – 0,7 million).

	Options en circulation		Options non acquises	
	Nombre d'options	Moyenne pondérée du prix de levée	Nombre d'options	Moyenne pondérée de la juste valeur à la date de l'octroi
		En millions		En millions
En circulation au 31 décembre 2022 <sup>1)</sup>	3,3	119,08 \$	1,5	21,96 \$
Octroyées <sup>2)</sup>	0,6	157,89 \$	0,6	32,96 \$
Perdues/Annulées	(0,1)	145,10 \$	(0,1)	25,22 \$
Levées <sup>3)</sup>	(0,5)	94,60 \$	S.O.	S.O.
Acquises <sup>4)</sup>	S.O.	S.O.	(0,5)	20,18 \$
<b>En circulation au 31 décembre 2023 <sup>1)</sup></b>	<b>3,3</b>	<b>127,64 \$</b>	<b>1,5</b>	<b>26,65 \$</b>
<b>Pouvant être levées au 31 décembre 2023 <sup>1)</sup></b>	<b>1,8</b>	<b>110,61 \$</b>	<b>S.O.</b>	<b>S.O.</b>

- 1) Les options d'achat d'actions dont le prix de levée est en dollars US ont été converties en dollars CA au taux de change en vigueur à la date du bilan.
- 2) La juste valeur de 19 M\$ (32,96 \$ par option) à la date de l'octroi des options octroyées en 2023 est établie au moyen du modèle de Black-Scholes. Au 31 décembre 2023, la charge totale de rémunération non constatée liée à tous les octrois en circulation s'établissait à 19 M\$ et devrait être constatée sur une période moyenne pondérée de 3,6 ans.
- 3) La valeur intrinsèque totale des options levées en 2023 était de 33 M\$ (2022 – 42 M\$; 2021 – 42 M\$). Les espèces reçues à la levée des options en 2023 étaient de 49 M\$ (2022 – 61 M\$; 2021 – 52 M\$) et les avantages fiscaux excédentaires connexes réalisés en 2023 étaient de 1 M\$ (2022 – 2 M\$; 2021 – 1 M\$).
- 4) La juste valeur à la date de l'octroi des options acquises en 2023 était de 10 M\$ (2022 – 11 M\$; 2021 – 12 M\$).

Le tableau qui suit indique le nombre d'options d'achat d'actions en circulation et pouvant être levées au 31 décembre 2023 par échelle de prix de levée ainsi que leur valeur intrinsèque, et, pour les options d'achat d'actions en circulation, la moyenne pondérée des années jusqu'à l'expiration. Le tableau indique également la valeur intrinsèque globale des options d'achat d'actions dans le cours, qui représente la valeur qui aurait été obtenue par les titulaires d'options s'ils avaient levé leurs options le 31 décembre 2023 au cours de clôture de 166,55 \$ des actions de la Compagnie.

Échelle de prix de levée	Options en circulation				Options pouvant être levées		
	Nombre d'options	Moyenne pondérée des années jusqu'à l'expiration	Moyenne pondérée du prix de levée	Valeur intrinsèque globale	Nombre d'options	Moyenne pondérée du prix de levée	Valeur intrinsèque globale
58,71 \$ – 100,00 \$	0,6	2,7	86,45 \$	44 \$	0,6	86,45 \$	44 \$
100,01 \$ – 120,00 \$	0,6	4,8	109,67 \$	37	0,6	109,66 \$	37
120,01 \$ – 135,00 \$	0,7	6,3	127,77 \$	27	0,3	127,12 \$	14
135,01 \$ – 155,00 \$	0,5	7,4	142,96 \$	13	0,2	141,17 \$	5
155,01 \$ – 166,89 \$	0,9	8,8	158,27 \$	7	0,1	159,93 \$	–
<b>Solde au 31 décembre 2023 <sup>1)</sup></b>	<b>3,3</b>	<b>6,2</b>	<b>127,64 \$</b>	<b>128 \$</b>	<b>1,8</b>	<b>110,61 \$</b>	<b>100 \$</b>

- 1) Les options d'achat d'actions dont le prix de levée est en dollars US ont été converties en dollars canadien au taux de change en vigueur à la date du bilan. La moyenne pondérée des années jusqu'à l'expiration des options d'achat d'actions pouvant être levées était de 4,8 ans.

### Information supplémentaire

Année de l'octroi	2023	2022	2021
Hypothèses			
Cours au moment de l'octroi (\$)	157,89	152,84	133,56
Volatilité projetée du cours des actions (%) <sup>1)</sup>	23	21	21
Durée projetée (en années) <sup>2)</sup>	5,5	5,6	5,8
Taux d'intérêt sans risque (%) <sup>3)</sup>	2,98	1,72	0,48
Taux de dividende (\$) <sup>4)</sup>	3,16	2,93	2,46
<b>Moyenne pondérée de la juste valeur à la date de l'octroi (\$)</b>	<b>32,96</b>	<b>27,00</b>	<b>20,50</b>

- 1) Selon la volatilité historique de l'action de la Compagnie sur une période correspondant à la durée projetée de l'octroi.
- 2) Correspond à la période durant laquelle les octrois devraient être en circulation. La Compagnie utilise des données historiques pour établir des estimations relativement à la levée des options.
- 3) Selon le rendement implicite offert par les émissions gouvernementales de titres à coupon zéro d'une durée équivalente correspondant à la durée projetée des octrois.
- 4) Selon le taux de dividende annualisé.



## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### RAP

La Compagnie dispose d'un RAP donnant aux membres du personnel admissibles la possibilité de souscrire jusqu'à 10 % de leur salaire brut pour acheter des actions ordinaires de la Compagnie sur le marché libre, en contrepartie de quoi la Compagnie s'engage à investir, en leur nom, un montant supplémentaire correspondant à 35 % du montant investi par eux, jusqu'à concurrence de 6 % de leur salaire brut.

Les cotisations de la Compagnie au RAP, qui consistent en des actions achetées sur le marché libre, sont assujetties à une période d'acquisition de un an et sont perdues si certaines cotisations des participants sont vendues ou cédées avant l'acquisition des droits. Les cotisations de la Compagnie au RAP sont détenues dans des Fiducies d'actions jusqu'à l'acquisition, après quoi les actions sont remises au membre du personnel.

	RAP	
	Nombre d'actions	Prix moyen pondéré par action
	<i>En millions</i>	
Cotisations non acquises, 31 décembre 2022	0,1	154,12 \$
Cotisations de la Compagnie	0,3	156,57 \$
Acquises <sup>1)</sup>	(0,2)	155,38 \$
Perdues	—	157,39 \$
<b>Cotisations non acquises, 31 décembre 2023 <sup>2)</sup></b>	<b>0,2</b>	<b>156,40 \$</b>

1) La juste valeur totale des unités achetées avec les cotisations de la Compagnie qui ont été acquises en 2023 était de 23 M\$ (2022 – 24 M\$).

2) Au 31 décembre 2023, la charge totale de rémunération non constatée liée à toutes les unités en circulation s'établissait à 16 M\$ et devrait être constatée au cours des 12 prochains mois.

### Information supplémentaire

	Exercice terminé le 31 décembre		
	2023	2022	2021
Nombre de participants détenant des actions	21 450	19 967	20 142
Nombre total d'actions achetées en vertu du RAP au nom des membres du personnel ( <i>en millions</i> )	1,2	1,0	1,1

21 – Autre perte globale cumulée

<i>En millions</i>	Redressements au titre de la conversion des devises étrangères	Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite	Instruments dérivés	Total avant impôts	Recouvrement (charge) d'impôts sur les bénéfices <sup>1)</sup>	Total, déduction faite des impôts
Solde au 31 décembre 2020	(384) \$	(4 485) \$	5 \$	(4 864) \$	1 153 \$	(3 711) \$
Autre bénéfice (perte) global(e) avant les reclassements :						
Conversion de l'investissement net <sup>2)</sup>	(84)			(84)	–	(84)
Conversion de la dette libellée en dollars US <sup>3)</sup>	32			32	(2)	30
Gain actuariel reconnu durant l'exercice		1 794		1 794	(471)	1 323
Montants reclassés du poste Autre perte globale cumulée :						
Amortissement de la perte actuarielle nette		271		271	(71)	200
Amortissement du crédit des prestations au titre des services passés		(1)		(1)	–	(1)
Perte au titre des règlements reconnue durant l'exercice <sup>4)</sup>		2		2	–	2
<b>Autre bénéfice (perte) global(e)</b>	<b>(52)</b>	<b>2 066</b>	<b>–</b>	<b>2 014</b>	<b>(544)</b>	<b>1 470</b>
Solde au 31 décembre 2021	(436)	(2 419)	5	(2 850)	609	(2 241)
Autre bénéfice (perte) global(e) avant les reclassements :						
Conversion de l'investissement net <sup>2)</sup>	1 073			1 073	–	1 073
Conversion de la dette libellée en dollars US <sup>3)</sup>	(707)			(707)	93	(614)
Instruments dérivés <sup>5)</sup>			(2)	(2)	–	(2)
Perte actuarielle reconnue durant l'exercice <sup>6)</sup>		(432)		(432)	113	(319)
Crédit des prestations au titre des services passés reconnu durant l'exercice <sup>6)</sup>		21		21	(6)	15
Montants reclassés du poste Autre perte globale cumulée :						
Amortissement de la perte actuarielle nette		162		162	(43)	119
Amortissement du crédit des prestations au titre des services passés		(2)		(2)	1	(1)
Perte au titre des règlements reconnue durant l'exercice <sup>4)</sup>		1		1	–	1
<b>Autre bénéfice (perte) global(e)</b>	<b>366</b>	<b>(250)</b>	<b>(2)</b>	<b>114</b>	<b>158</b>	<b>272</b>
Solde au 31 décembre 2022	(70)	(2 669)	3	(2 736)	767	(1 969)
Autre bénéfice (perte) global(e) avant les reclassements :						
Conversion de l'investissement net <sup>2)</sup>	(363)			(363)	–	(363)
Conversion de la dette libellée en dollars US <sup>3)</sup>	262			262	(33)	229
Instruments dérivés <sup>5)</sup>			97	97	(25)	72
Perte actuarielle reconnue durant l'exercice		(331)		(331)	86	(245)
Montants reclassés du poste Autre perte globale cumulée :						
Amortissement du crédit des prestations au titre des services passés		(3)		(3)	1	(2)
Amortissement du gain relatif aux accords de taux futurs			(1)	(1)	–	(1)
<b>Autre bénéfice (perte) global(e)</b>	<b>(101)</b>	<b>(334)</b>	<b>96</b>	<b>(339)</b>	<b>29</b>	<b>(310)</b>
<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	<b>(171) \$</b>	<b>(3 003) \$</b>	<b>99 \$</b>	<b>(3 075) \$</b>	<b>796 \$</b>	<b>(2 279) \$</b>

- 1) La Compagnie reclasse les effets d'impôt du poste Autre perte globale cumulée au poste Bénéfice net lors de la liquidation ou de la résiliation de l'élément concerné.
- 2) Gain/(perte) de change sur la conversion de l'investissement net dans les établissements à l'étranger.
- 3) Gain/(perte) de change sur la conversion de la dette libellée en dollars US et désignée comme couverture relativement à l'investissement net dans les établissements à l'étranger. La Compagnie désigne la dette de la société mère libellée en dollars US comme couverture de change relativement à son investissement net dans les établissements à l'étranger. Conséquemment, depuis les dates de désignation, les gains et les pertes de change sur la conversion de la dette libellée en dollars US de la Compagnie sont inscrits au poste Autre perte globale cumulée, ce qui réduit la volatilité du bénéfice résultant de la conversion en dollars CA de la dette libellée en dollars US.
- 4) Total avant impôts reclassé dans le poste Autres éléments du produit net des prestations des États consolidés des résultats et inclus dans le coût net des prestations. Voir la Note 18, Régimes de retraite et d'avantages complémentaires.
- 5) Les gains ou les pertes cumulatifs des blocages de trésorerie sont compris dans le poste Instruments dérivés. Voir la Note 23, Instruments financiers, pour obtenir de plus amples renseignements.
- 6) Crédit des prestations au titre des services passés de 21 M\$ et gain actuariel de 7 M\$ attribuables aux modifications apportées aux régimes de soins de santé pour retraités aux États-Unis. Voir la Note 18, Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite, pour obtenir de plus amples renseignements.

## 22 – Engagements et éventualités d'importance

### Engagements d'achat

Au 31 décembre 2023, la Compagnie avait des engagements fixes et variables pour l'achat de locomotives, de services d'ingénierie, de services informatiques et de licences, de wagons, de rails, de traverses, de roues, ainsi que d'autres matériaux et services; le coût total de ces engagements est estimé à 2 222 M\$. Les coûts des engagements variables ont été estimés au moyen des prix et des volumes prévus.

### Éventualités

Dans le cours normal des affaires, la Compagnie est engagée dans diverses poursuites judiciaires en dommages-intérêts compensatoires et parfois punitifs, comprenant des actions intentées au nom de divers groupes prétendus de demandeurs et des réclamations relatives à des blessures corporelles, à des maladies professionnelles et à des dommages matériels encourus par des membres du personnel et des tiers, découlant de préjudices subis par des personnes ou de dommages matériels censément causés, notamment, par des déraillements ou d'autres accidents.

### Passif à l'égard de blessures corporelles et autres réclamations – Canada

Les blessures subies par les membres du personnel sont régies par la législation sur les accidents du travail de chaque province, en vertu de laquelle les membres du personnel peuvent toucher une indemnité forfaitaire ou une série de prestations échelonnées, selon la nature et la gravité de la blessure. Comme telle, la provision à l'égard des réclamations relatives à des blessures subies par des membres du personnel est actualisée. Dans les provinces où la Compagnie est auto-assurée, les coûts liés aux accidents du travail subis par les membres du personnel sont comptabilisés selon des estimations actuarielles du coût ultime découlant de ces blessures, incluant les coûts d'indemnisation et de soins de santé et les frais d'administration de tiers. Une étude actuarielle est habituellement effectuée au moins tous les trois ans. Pour tout autre litige, la Compagnie maintient des provisions et les révisé régulièrement, selon une approche au cas par cas, lorsque la perte prévue est probable et peut raisonnablement être estimée selon l'information alors disponible.

En 2023, 2022 et 2021, la Compagnie a enregistré une augmentation de 11 M\$ et une diminution de 11 M\$ et de 11 M\$, respectivement, à sa provision à l'égard des blessures corporelles au Canada à la suite d'évaluations actuarielles des réclamations relatives à des blessures subies par des membres du personnel.

En millions	2023	2022	2021
Début de l'exercice	168 \$	182 \$	206 \$
Courus et autres	44	16	12
Paiements	(32)	(30)	(36)
<b>Fin de l'exercice</b>	<b>180 \$</b>	<b>168 \$</b>	<b>182 \$</b>
<b>Tranche à court terme – Fin de l'exercice</b>	<b>24 \$</b>	<b>27 \$</b>	<b>50 \$</b>

### Passif à l'égard de blessures corporelles et autres réclamations – États-Unis

Les réclamations pour blessures corporelles subies par des membres du personnel de la Compagnie, y compris les réclamations relatives à des maladies professionnelles et à des accidents du travail présumés, sont assujetties aux dispositions de la *Federal Employers' Liability Act* (FELA). En vertu de la FELA, les membres du personnel sont indemnisés pour les dommages évalués en fonction de la détermination d'une faute par le système de jury des États-Unis ou au moyen de règlements individuels. Comme telle, la provision à cet égard n'est pas actualisée. À part quelques exceptions où les réclamations sont évaluées au cas par cas, la Compagnie utilise une approche actuarielle et enregistre une provision pour les coûts prévus liés aux réclamations pour les blessures corporelles, y compris aux réclamations liées aux maladies professionnelles revendiquées et non revendiquées et aux dommages matériels, sur la base d'estimations actuarielles de leurs coûts définitifs. Une étude actuarielle est effectuée chaque année.

Dans le cas des réclamations pour accidents de travail subis par des membres du personnel, y compris les réclamations pour maladies non professionnelles revendiquées, les réclamations de tiers, notamment les réclamations liées à des accidents aux passages à niveau, à des intrusions et à des dommages matériels, et les réclamations pour maladies professionnelles, l'évaluation actuarielle tient compte, entre autres, de la tendance historique de la Compagnie en matière de dépôt et de règlement des réclamations. Dans le cas des réclamations pour maladies professionnelles non revendiquées, l'évaluation actuarielle comprend la projection à long terme de l'expérience de la Compagnie en prenant en compte la population pouvant être exposée. La Compagnie rajuste son passif en fonction de l'évaluation de la direction et des résultats de l'étude. De façon continue, la direction révisé et compare les hypothèses inhérentes à l'évaluation actuarielle la plus récente avec les données courantes sur l'évolution des réclamations et, s'il y a lieu, rajuste la provision.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Vu l'incertitude inhérente liée à la prévision d'événements futurs, y compris d'événements liés à des maladies professionnelles, notamment en ce qui a trait, sans s'y limiter, au moment et au nombre réel de réclamations, au coût moyen par réclamation et aux contextes législatif et judiciaire, les paiements futurs de la Compagnie peuvent différer des montants actuellement enregistrés.

En 2023, la Compagnie a inscrit une augmentation de 2 M\$ de sa provision à l'égard des réclamations pour blessures corporelles et des autres réclamations attribuables à des réclamations relatives à des maladies non professionnelles, des réclamations de tiers et des réclamations relatives à des maladies professionnelles aux États-Unis à la suite de l'évaluation actuarielle de 2023. En 2022 et en 2021, les évaluations actuarielles ont entraîné une diminution de 9 M\$ et une diminution de 20 M\$, respectivement. Les rajustements des exercices antérieurs découlant des évaluations actuarielles ont été principalement attribuables à des réclamations relatives à des maladies non professionnelles, à des réclamations de tiers et à des réclamations relatives à des maladies professionnelles, ce qui reflète les changements apportés aux estimations de la Compagnie à l'égard des réclamations non revendiquées et des coûts associés aux réclamations revendiquées. La Compagnie a une stratégie continue de réduction de la fréquence et de la gravité des réclamations, au moyen de mesures de prévention et de limitation des blessures, de limitation des réclamations et de réduction des paiements des réclamations existantes.

<i>En millions</i>	2023	2022	2021
Début de l'exercice	128 \$	125 \$	141 \$
Courus et autres	34	33	30
Paiements	(28)	(39)	(45)
Change étranger	(3)	9	(1)
<b>Fin de l'exercice</b>	<b>131 \$</b>	<b>128 \$</b>	<b>125 \$</b>
<b>Tranche à court terme – Fin de l'exercice</b>	<b>27 \$</b>	<b>18 \$</b>	<b>25 \$</b>

Bien que la Compagnie estime que ces provisions sont adéquates pour toutes les réclamations engagées et en cours, on ne peut prédire avec certitude l'issue définitive des poursuites engagées et en cours au 31 décembre 2023, ni celle des réclamations futures. Lorsqu'elle établit des provisions pour les passifs éventuels, s'il est impossible d'évaluer les pertes probables avec un niveau de certitude raisonnable, la Compagnie tient compte d'un éventail de pertes probables possibles relativement à chacune de ces questions et inscrit le montant estimatif qu'elle considère comme le plus raisonnable relativement à cet éventail de pertes. Toutefois, si aucun montant dans cet éventail ne constitue une meilleure estimation qu'un autre, le montant minimum est alors inscrit. Pour les questions à l'égard desquelles une perte est raisonnablement possible, mais non probable, l'éventail de pertes possibles ne peut pas être évalué en raison de facteurs divers qui peuvent inclure la disponibilité limitée de faits, l'absence de demandes relatives à des dommages précis et le fait que les poursuites étaient peu avancées. Selon l'information disponible à l'heure actuelle, la Compagnie estime que les poursuites intentées contre elle n'auront pas, individuellement ou dans l'ensemble, une issue possible susceptible d'avoir une incidence défavorable importante sur la situation financière de la Compagnie. Cependant, étant donné l'incapacité inhérente de prédire avec certitude les événements futurs imprévisibles, on ne peut donner aucune assurance que la résolution finale de ces actions n'aura pas d'incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation, la situation financière ou les liquidités de la Compagnie.

### Questions environnementales

Les activités de la Compagnie sont assujetties à un grand nombre de lois et de règlements sur l'environnement établis par les gouvernements fédéraux, provinciaux, étatiques, municipaux et locaux au Canada et aux États-Unis portant, entre autres, sur les émissions atmosphériques, les rejets dans les eaux, la production, la manipulation, l'entreposage, le transport, le traitement et l'élimination des déchets, des matières dangereuses et d'autres matières, la mise hors service des réservoirs souterrains et de surface et la contamination du sol et des eaux souterraines. L'exploitation par la Compagnie d'activités ferroviaires et d'activités de transport connexes, la propriété, l'exploitation ou le contrôle de biens immobiliers et d'autres activités commerciales comportent des risques de responsabilité environnementale à l'égard à la fois des activités courantes et antérieures.

### Préoccupations environnementales à l'égard de situations existantes connues

La Compagnie est ou pourrait être responsable de payer des frais de mesures correctives relativement à des contaminations réelles ou présumées de sites particuliers, dans certains cas conjointement avec d'autres parties potentiellement responsables. Le coût ultime des correctifs liés aux sites contaminés connus ne peut être établi de façon définitive, puisque la responsabilité environnementale estimée pour un site particulier peut varier selon la nature et l'étendue de la contamination, la nature des mesures d'intervention prévues, compte tenu des techniques de nettoyage disponibles, l'évolution des normes réglementaires en matière de responsabilité environnementale ainsi que le nombre de parties potentiellement responsables et leur viabilité financière. Par conséquent, des passifs sont comptabilisés en fonction des résultats d'une évaluation réalisée en quatre étapes pour chaque site. Un passif est d'abord inscrit lorsque des évaluations environnementales surviennent, si des mesures correctives sont probables et si les coûts, déterminés par un plan d'action particulier en matière de la technologie à utiliser et de l'envergure de la mesure corrective nécessaire, peuvent raisonnablement être estimés. La Compagnie estime les coûts associés à un site particulier en utilisant des scénarios de coûts établis par des consultants externes selon l'étendue de la contamination et les coûts prévus des mesures correctives. Si plusieurs parties sont concernées, la Compagnie provisionne la quote-part du passif qui lui est assignable en tenant compte de sa responsabilité présumée ainsi que du nombre de tiers potentiellement responsables et de leur capacité à payer leurs quotes-parts respectives du passif. Les estimations initiales sont redressées à mesure que de nouvelles informations sont disponibles.

La provision de la Compagnie au titre de sites environnementaux spécifiques n'est pas actualisée et comprend les coûts liés aux mesures correctives et à la restauration de sites ainsi que les coûts de surveillance. Les charges environnementales, qui sont comptabilisées dans le poste Autres des États consolidés des résultats, comprennent des montants au titre de sites ou de contaminants nouvellement identifiés ainsi que des rajustements des estimations initiales. Les recouvrements de coûts liés aux mesures correctives environnementales auprès de tiers sont inscrits à titre d'actifs lorsque leur encaissement est considéré comme probable.

### Provisions à l'égard de l'environnement

En millions	2023	2022	2021
Début de l'exercice	59 \$	56 \$	59 \$
Courus et autres	17	27	23
Paiements	(19)	(26)	(26)
Change étranger	1	2	—
<b>Fin de l'exercice</b>	<b>58 \$</b>	<b>59 \$</b>	<b>56 \$</b>
<b>Tranche à court terme – Fin de l'exercice</b>	<b>39 \$</b>	<b>41 \$</b>	<b>38 \$</b>

La Compagnie prévoit que la plus grande partie du passif au 31 décembre 2023 sera payée au cours des cinq prochaines années. Selon l'information actuellement disponible, la Compagnie estime que ses provisions sont adéquates.

### Préoccupations environnementales à l'égard de situations existantes inconnues

Bien que la Compagnie estime avoir identifié tous les coûts qu'elle devra vraisemblablement engager à l'égard de questions environnementales, sur la base des renseignements actuels, la découverte de nouveaux faits, des changements législatifs futurs, la possibilité d'émissions de matières dangereuses dans l'environnement et les efforts soutenus de la Compagnie en vue d'identifier les passifs potentiels à l'égard de l'environnement liés à ses immobilisations pourraient se traduire par l'identification de passifs additionnels et de coûts relatifs. On ne peut estimer avec suffisamment de précision l'ampleur de ces passifs additionnels et des coûts qui découleraient des mesures prises pour se conformer aux lois et règlements futurs sur l'environnement et pour limiter les cas de contamination ou y remédier, et ce, pour de multiples raisons incluant :

- l'absence d'information technique spécifique portant sur de nombreux sites;
- l'absence d'autorité gouvernementale, d'ordonnances de tierces parties ou de réclamations à l'égard de certains sites;
- la possibilité que les lois et les règlements soient modifiés, que de nouvelles lois ou de nouveaux règlements soient adoptés, que de nouvelles technologies en matière de mesures correctives soient développées, et l'incertitude relative au moment où les travaux seront réalisés sur certains sites; et
- la détermination du passif de la Compagnie par rapport à celui des autres parties potentiellement responsables et la possibilité que les coûts pour certains sites soient récupérés auprès de tierces parties.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Par conséquent, on ne peut déterminer à l'heure actuelle la probabilité que ces coûts soient engagés, ni indiquer si ces coûts seront d'importance pour la Compagnie. Ainsi, il n'y a aucune certitude que des passifs ou des coûts relatifs aux questions environnementales ne seront pas engagés à l'avenir, qu'ils n'auront pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Compagnie pour un trimestre ou un exercice particulier ou qu'ils n'auront pas de répercussions négatives sur les liquidités de la Compagnie, bien que la direction soit d'avis que, selon les informations actuelles, les coûts liés aux questions environnementales n'auront pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière ou les liquidités de la Compagnie. Les coûts afférents à des contaminations inconnues actuelles ou futures seront provisionnés au cours de la période durant laquelle ils deviendront probables et pourront raisonnablement être estimés.

### **Événements futurs**

Dans le cadre de l'exploitation ferroviaire et des activités de transport connexes, il arrive qu'il se produise des déraillements ou d'autres accidents, y compris des déversements et des émissions de matières dangereuses, susceptibles de causer des préjudices à la santé de personnes ou des dommages environnementaux. En conséquence, il est possible que la Compagnie ait à engager, à l'avenir, des coûts potentiellement importants liés à de tels dommages, pour se conformer aux lois relativement à d'autres risques, y compris des coûts relatifs au nettoyage, le paiement de pénalités environnementales, les obligations de correction et des dommages-intérêts liés à des préjudices subis par des personnes ou à des dommages matériels.

### **Conformité réglementaire**

La Compagnie peut engager d'importantes dépenses en immobilisations et d'exploitation pour se conformer aux exigences législatives sur l'environnement et aux exigences de décontamination relatives à ses activités ferroviaires et découlant de la possession, de l'exploitation ou du contrôle de biens immobiliers, tant aujourd'hui que par le passé. Les charges d'exploitation liées aux activités de conformité réglementaire au titre des questions environnementales pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 se sont élevées à 32 M\$ (2022 – 31 M\$; 2021 – 27 M\$). De plus, compte tenu des résultats de ses programmes d'exploitation et d'entretien ainsi que d'audits environnementaux en cours et d'autres facteurs, la Compagnie planifie des améliorations d'immobilisations spécifiques annuellement. Certaines de ces améliorations visent à assurer la conformité des installations, telles que les postes de ravitaillement en carburant et les systèmes de traitement des eaux usées et de ruissellement, par rapport aux normes environnementales, et comprennent de nouvelles constructions et la modernisation de systèmes et (ou) de processus existants. D'autres dépenses en immobilisations ont trait à l'évaluation et à la restauration de certaines immobilisations dépréciées. Les dépenses en immobilisations de la Compagnie pour des questions environnementales pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 se sont élevées à 13 M\$ (2022 – 19 M\$; 2021 – 18 M\$).

### **Garanties et indemnisations**

Dans le cours normal de ses activités, la Compagnie conclut des ententes qui peuvent exiger qu'elle fournisse des garanties ou indemnisations, à des tiers et à d'autres, qui peuvent dépasser la durée des ententes. Il peut s'agir notamment, sans s'y limiter, de lettres de crédit de soutien, de cautions et d'autres obligations ainsi que d'indemnisations d'usage pour le type d'opération ou pour le secteur ferroviaire.

Au 31 décembre 2023, la Compagnie avait des lettres de crédit en circulation de 337 M\$ (2022 – 396 M\$) en vertu des facilités de lettres de crédit bilatérales engagées et de 152 M\$ (2022 – 100 M\$) en vertu des facilités de lettres de crédit bilatérales non engagées et d'autres cautions et obligations de 157 M\$ (2022 – 171 M\$), toutes émises par des institutions financières à cote de crédit de première qualité à des tiers pour les indemniser dans le cas où la Compagnie ne respecterait pas ses obligations contractuelles.

Au 31 décembre 2023, la responsabilité potentielle maximale en vertu de ces instruments de garantie s'élevait à 646 M\$ (2022 – 667 M\$), dont 603 M\$ (2022 – 625 M\$) étaient liés à d'autres passifs au titre des avantages sociaux et à l'indemnisation des travailleurs et 43 M\$ (2022 – 42 M\$) étaient liés à d'autres passifs. Les instruments de garantie viennent à échéance à diverses dates entre 2024 et 2025.

Au 31 décembre 2023, la Compagnie n'avait pas comptabilisé de passif relativement aux garanties puisqu'elle ne s'attendait pas à effectuer des paiements en vertu de ces garanties.

### **Indemnisations générales**

Dans le cours normal de ses activités, la Compagnie fournit des indemnisations d'usage pour le type d'opération ou pour le secteur ferroviaire, dans le cadre de diverses ententes avec des tiers, y compris des dispositions d'indemnisation en vertu desquelles la Compagnie serait tenue d'indemniser des tiers et d'autres. Au cours de l'exercice, la Compagnie a conclu différents contrats avec des tiers pour lesquels une indemnisation a été fournie. Vu la nature des clauses d'indemnisation, le risque maximal que la Compagnie court à l'égard de paiements futurs ne peut raisonnablement être déterminé. Dans une mesure correspondant aux réclamations réelles en vertu de ces ententes, la Compagnie maintient des provisions qu'elle considère suffisantes pour de telles réclamations. Au 31 décembre 2023, la Compagnie n'avait inscrit aucun passif afférent à une indemnisation.

## 23 – Instruments financiers

### **Gestion des risques**

Dans le cours normal de ses activités, la Compagnie est exposée à divers risques découlant de son utilisation d'instruments financiers. Pour gérer ces risques, la Compagnie adhère à des lignes directrices concernant la gestion des risques financiers, qui sont surveillées et approuvées par le Comité d'audit, des finances et du risque de la Compagnie afin d'assurer la solidité du bilan, d'optimiser le bénéfice par action et les flux de trésorerie disponibles, de financer ses activités d'exploitation à un coût du capital optimal et de préserver ses liquidités. La Compagnie n'a que peu recours aux instruments financiers dérivés dans la gestion de ses risques, et ne possède ni n'émet aucun instrument financier dérivé à des fins de transaction ou de spéculation.

### **Risque de change étranger**

La Compagnie œuvre à la fois au Canada et aux États-Unis, et elle est par conséquent affectée par les fluctuations du taux de change. Les variations du taux de change entre le dollar CA et le dollar US ont donc une incidence sur les produits d'exploitation et les charges de la Compagnie. Pour gérer le risque de change étranger, la Compagnie désigne la dette de la société mère libellée en dollars US comme couverture de change relativement à son investissement net dans les établissements à l'étranger. Conséquemment, depuis les dates de désignation, les gains et les pertes de change sur la conversion de la dette libellée en dollars US de la Compagnie sont inscrits au poste Autre perte globale cumulée, ce qui réduit la volatilité du bénéfice résultant de la conversion en dollars CA de la dette libellée en dollars US.

La Compagnie conclut également des contrats de change à terme afin de gérer son exposition au risque de change étranger. Au 31 décembre 2023, la Compagnie avait des contrats de change à terme en vigueur aux fins d'achat d'une valeur nominale de 1 496 M\$ US (2022 – 1 311 M\$ US). Ces contrats en vigueur sont assujettis à un taux de change moyen pondéré de 1,37 \$ par 1,00 \$ US (2022 – 1,33 \$ par 1,00 \$ US), le taux de change variant de 1,34 \$ à 1,39 \$ par 1,00 \$ US (2022 – 1,29 \$ à 1,37 \$ par 1,00 \$ US), et ont une durée moyenne pondérée de 77 jours (2022 – 157 jours), les durées variant de 26 jours à 178 jours (2022 – 29 jours à 300 jours). Les changements de la juste valeur des contrats de change à terme, qui découlent de la variation des taux de change, sont comptabilisés au poste Autres produits des États consolidés des résultats lorsqu'ils se produisent. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023, la Compagnie a comptabilisé une perte de 45 M\$ (2022 – gain de 129 M\$; 2021 – perte de 18 M\$), liée aux contrats de change à terme. Ces gains et pertes ont été neutralisés en grande partie par la réévaluation d'actifs et de passifs monétaires libellés en dollars US et comptabilisés dans le poste Autres produits. Au 31 décembre 2023, la juste valeur des contrats de change à terme en vigueur comprise dans le poste Autres actifs à court terme et le poste Créiteurs et autres s'élevait à néant \$ et à 64 M\$, respectivement (2022 – 33 M\$ et 4 M\$, respectivement).

### **Risque de taux d'intérêt**

La Compagnie est exposée au risque de taux d'intérêt, c'est-à-dire le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de la variation des taux d'intérêt du marché. Ce risque existe à l'égard de la dette de la Compagnie. La Compagnie émet principalement des titres de créance à taux d'intérêt fixes, ce qui expose la Compagnie aux variations de la juste valeur des titres de créance. La Compagnie émet aussi des titres de créance à taux d'intérêt variables, ce qui expose la Compagnie aux variations des intérêts débiteurs. Pour gérer le risque de taux d'intérêt, la Compagnie gère ses emprunts en fonction de ses besoins de liquidités, des dates d'échéance et du profil de la devise et des taux d'intérêt. En prévision d'émissions futures de titres de créance, la Compagnie peut utiliser des instruments dérivés tels que des contrats de garantie de taux d'intérêt.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

En 2023 et en 2022, la Compagnie a conclu des conventions de blocage de trésorerie afin de couvrir les taux de référence du Trésor américain liés à des émissions de titres de créance prévues en 2023 et en 2022, respectivement. Les blocages de trésorerie ont été désignés comme des instruments de couverture des flux de trésorerie, avec les gains ou pertes cumulatifs étant inscrits au poste Autre perte globale cumulée des instruments dérivés. En plus de l'émission de titres de créance du 1<sup>er</sup> novembre 2023, le CN a conclu des conventions de blocage de trésorerie dont le montant nominal s'élevait à 450 M\$ US (622 M\$), entraînant un gain cumulatif de 97 M\$. Le produit en espèces a été comptabilisé dans les activités d'exploitation des États consolidés des flux de trésorerie, et le gain a été comptabilisé au poste Autre perte globale cumulée et est amorti sur la durée de la dette correspondante et comptabilisée à titre de rajustement au poste Intérêts débiteurs des États consolidés des résultats. En plus de l'émission de titres de créance du 5 août 2022, la Compagnie a conclu des conventions de blocage de trésorerie dont le montant nominal s'élevait à 675 M\$ US (868 M\$), entraînant une perte cumulative de 2 M\$. Cette perte a été comptabilisée au poste Autre perte globale cumulée et est amortie sur la durée de dette correspondante à titre de rajustement au poste Intérêts débiteurs des États consolidés des résultats. Aux 31 décembre 2023 et 2022, il n'y avait aucun blocage de trésorerie en cours.

### Juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers que la Compagnie évalue à la juste valeur sur une base récurrente au cours des périodes postérieures à la comptabilisation initiale sont classés selon les niveaux suivants du classement hiérarchique des justes valeurs en fonction du degré selon lequel les données d'entrées sont observables :

- Niveau 1 : Données ayant une valeur à la cote d'instruments identiques sur des marchés actifs
- Niveau 2 : Données importantes observables (autres que les valeurs à la cote comprises dans le niveau 1)
- Niveau 3 : Données importantes non observables

La valeur comptable de la Trésorerie et équivalents de trésorerie et des Liquidités et équivalents de trésorerie soumis à restrictions se rapproche de la juste valeur. Ces instruments financiers comprennent des placements très liquides, achetés trois mois ou moins avant la date d'échéance, dont la juste valeur est déterminée selon la valeur à la cote sur des marchés actifs.

La valeur comptable des Débiteurs, des Autres actifs à court terme et des Crédeurs et autres se rapproche de la juste valeur en raison de leur courte échéance, sauf indication contraire. La juste valeur des placements en titres de capitaux propres dont les justes valeurs peuvent être facilement déterminées, comprise dans le poste Actifs incorporels, écart d'acquisition et autres, est classée au niveau 1, les gains et les pertes étant comptabilisés au poste Autres produits dans les États consolidés des résultats. La juste valeur des instruments financiers dérivés, comprise dans les postes Autres actifs à court terme et Crédeurs et autres, est classée au niveau 2 et est utilisée pour gérer l'exposition de la Compagnie au risque de change étranger. La juste valeur est mesurée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs au moyen d'un taux d'actualisation établi à partir de données du marché sur les instruments financiers comportant des risques et des échéances similaires.

La valeur comptable de la dette de la Compagnie ne se rapproche pas de la juste valeur. La juste valeur est estimée selon les valeurs à la cote des titres d'emprunt identiques ou semblables ainsi que selon les flux monétaires actualisés aux taux d'intérêt en vigueur de titres d'emprunt dont les modalités, la notation de la société et la durée restante à l'échéance sont semblables. La Compagnie classe la dette au niveau 2. Au 31 décembre 2023, la dette de la Compagnie, excluant les contrats de location-financement, avait une valeur comptable de 18 435 M\$ (2022 – 15 419 M\$) et une juste valeur de 17 844 M\$ (2022 – 14 137 M\$). La valeur comptable de la dette, à l'exclusion des contrats de location-financement, a dépassé la juste valeur en raison d'une augmentation des taux du marché par rapport au taux d'intérêt nominal.

## 24 – Information sectorielle

La Compagnie gère ses exploitations au Canada et aux États-Unis à titre de secteur commercial unique sur un seul réseau qui couvre de vastes distances et territoires géographiques. L'information financière constatée à ce niveau, telle que les produits d'exploitation, le bénéfice d'exploitation et les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, est utilisée par la direction de la Compagnie, notamment son principal responsable de l'exploitation, pour évaluer la performance financière et opérationnelle ainsi que pour l'affectation des ressources à travers le réseau du CN.

Les initiatives stratégiques de la Compagnie, qui en guident l'orientation opérationnelle, sont élaborées et gérées de façon centralisée par la direction et sont communiquées aux centres d'activités régionaux de la Compagnie (région de l'Ouest, région de l'Est et région des États-Unis). La direction de la Compagnie est responsable, entre autres, de la stratégie de commercialisation du CN, de la gestion des clients importants, de la planification globale et du contrôle de l'infrastructure et du matériel roulant, de l'affectation des ressources et d'autres fonctions, telles que la planification financière, la comptabilité et la trésorerie.



## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les centres d'activités régionaux ont le mandat de gérer les exigences de service courantes sur leurs territoires respectifs et de contrôler les coûts directs engagés localement. Le contrôle des coûts est nécessaire à l'atteinte de normes d'efficacité déterminées pour l'ensemble de l'entreprise. Les régions exécutent la stratégie et le plan d'exploitation globaux établis par la direction de la Compagnie; la gestion du service et le contrôle des coûts directs réalisés sur le plan régional ne servent pas de fondement au processus décisionnel de la Compagnie. Environ 85 % des produits marchandises de la Compagnie proviennent de clients nationaux dont le transport de marchandises s'étend à l'échelle de l'Amérique du Nord et vise des groupes marchandises variés. Par conséquent, la Compagnie ne gère pas ses produits d'exploitation sur le plan régional, puisque dans de nombreux cas, les points de départ, de transit et d'arrivée sont dans des régions différentes.

Par ailleurs, les caractéristiques suivantes sont partagées par toutes les régions :

- la seule activité commerciale de chaque région est le transport de marchandises sur le vaste réseau ferroviaire de la Compagnie;
- les régions servent des clients nationaux associés aux différents groupes marchandises de la Compagnie, et ce, à l'échelle de son réseau ferroviaire;
- les services offerts par la Compagnie découlent principalement du transport ferroviaire de marchandises dans le but d'optimiser l'exploitation du réseau ferroviaire global; et
- des régimes réglementaires au Canada et aux États-Unis s'appliquent à la Compagnie et ses filiales, et non à ses régions.

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023, 2022 et 2021, aucun client important n'a compté pour plus de 10 % du total des produits d'exploitation et le client le plus important des services de transport de marchandises représentait moins de 3 %, 4 % et 4 %, respectivement, du total annuel des produits marchandises.

### Information géographique

<i>En millions</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	<b>2023</b>	2022	2021
Produits d'exploitation				
Canada		11 570 \$	11 583 \$	9 955 \$
États-Unis		5 258	5 524	4 522
<b>Total – Produits d'exploitation</b>		<b>16 828 \$</b>	17 107 \$	14 477 \$

<i>En millions</i>	<i>Au 31 décembre</i>	<b>2023</b>	2022
Actifs à long terme			
Canada		25 530 \$	24 396 \$
États-Unis		19 511	19 611
<b>Total – Actifs à long terme <sup>1)</sup></b>		<b>45 041 \$</b>	44 007 \$

1) La Compagnie définit les actifs à long terme comme étant les immobilisations et les actifs au titre de droits d'utilisation liés aux contrats de location-exploitation.

## 25 – Événement subséquent

### Offre publique de rachat (OPR) dans le cours normal des activités

Le 23 janvier 2024, le Conseil d'administration de la Compagnie a approuvé une nouvelle OPR permettant le rachat jusqu'à concurrence de 32,0 millions d'actions ordinaires entre le 1<sup>er</sup> février 2024 et le 31 janvier 2025.